
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 16 mars 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p.7, 86)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
Hommage à la mémoire de monsieur Arthur Roche, Maire de Genay et Conseiller métropolitain	(p. 8)
Installation de madame Valérie Giraud, Maire de Genay, dans ses fonctions de Conseillère métropolitaine, en remplacement de monsieur Arthur Roche	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 9)
Approbation des procès-verbaux des séances publiques des 6 novembre, 15 et 20 décembre 2017	(p. 10)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 15 janvier 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - (dossier n° 2018-2594)	(p. 11)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017, n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 et n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 - (dossier n° 2018-2595)	(p. 13)
- en matière d'actions en justice intentées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du Conseil du 10 juillet 2017 - (dossier n° 2018-2596)	(p. 14)
Désignation d'un représentant au sein	
- du conseil d'administration de l'association Open data France - (dossier n° 2018-2610)	(p. 27)
- du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - (dossier n° 2018-2611)	(p. 27)
- de l'assemblée générale de l'association AFILOG - (dossier n° 2018-2597)	(p. 40)
Désignation de représentants au sein :	
- du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Vinatier - (dossier n° 2018-2646)	(p. 69)
- du Conseil du Pôle métropolitain - (dossier n° 2018-2647)	(p. 70)
- Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - (dossier n° 2018-2665)	(p. 82)
Présidence de monsieur Marc Grivel, Premier Vice-Président	(p. 85)
Annexe 1 – Future loi d'orientation des mobilités suite aux Assises nationales de la mobilité (dossier n° 2018-2599) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Da Passano	(p. 105)
Questions orales :	
- groupe Les Républicains et apparentés - Primes en faveur du vélo à assistance électrique	
* interventions	(p. 101)
* annexe 2	(p. 116)
- groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Mise en place, par la Métropole de Lyon, d'une nouvelle organisation territoriale avec la nomination de référents par territoire ou par Conférence territoriale des Maires	
* interventions	(p. 102)
* annexe 3	(p. 117)
- groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Hébergement d'urgence	
* interventions	(p. 102)
* annexe 4	(p. 118)
- Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - services publics de proximité	
* interventions	(p. 103)
* annexe 5	(p. 119)

- N° 2018-2594** *Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 15 janvier 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -* (p. 11)
- N° 2018-2595** *Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017, n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 et n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 - Période du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018 -* (p. 13)
- N° 2018-2596** *Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du Conseil du 10 juillet 2017 -* (p. 14)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2018-2597** *Assemblée générale de l'association AFILOG - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 39)
- N° 2018-2598** *Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Irigny - Requalification A6-A7 - Horizon 2020 entre Limonest et Pierre Bénite - Ouverture et modalités de la concertation préalable -* (p. 40)
- N° 2018-2599** *Future loi d'orientation des mobilités (LOM) suite aux Assises nationales de la mobilité - Contribution de la Métropole de Lyon -* (p. 49)
- N° 2018-2600** *Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 -* (p. 65)
- N° 2018-2601** *Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2018 -* (p. 94)
- N° 2018-2602** *Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) pour le soutien à l'organisation du congrès national 2018 -* (p. 66)
- N° 2018-2603** *Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2018 -* (p. 66)
- N° 2018-2604** *Saint Didier au Mont d'Or - Places Morel et Peyrat - Etudes et travaux de requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 94)
- N° 2018-2605** *Saint Didier au Mont d'Or - Secteur Meunier - Etudes et travaux de requalification de l'entrée nord - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 94)
- N° 2018-2606** *Tassin la Demi Lune - Pont des Trois Renards - Travaux de réparation de l'ouvrage d'art - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 94)
- N° 2018-2607** *Vernaison - Requalification de la rue Peronnet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 94)
- N° 2018-2608** *Montanay - Rue du Bacon - Travaux d'aménagement - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 94)
- N° 2018-2609** *Lyon 9°, Lyon 5° - Rue Pierre Audry - Approbation du programme de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 67)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2018-2610** *Conseil d'administration de l'association Open data France - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 27)
- N° 2018-2611** *Conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 27)
- N° 2018-2612** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2018 pour les organismes œuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Lancement d'un appel à projets pour des accompagnements innovants vers l'activité -* (p. 28)
- N° 2018-2613** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Développer l'insertion par l'activité - Cofinancement des contrats aidés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens - Convention d'objectifs et de moyens avec l'État pour l'année 2018 -* (p. 95)

N° 2018-2614	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2018 - Autorisation de lancement d'appels à projets -</i>	(p. 95)
N° 2018-2615	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Rhône insertion environnement (RIE) et MEDIALYS - Programme d'actions 2018 -</i>	(p. 95)
N° 2018-2616	<i>Programme d'investissements d'avenir Territoire d'innovation de grande ambition - Candidature à l'appel à projets et perception du financement de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 32)
N° 2018-2617	<i>Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2018 -</i>	(p. 95)
N° 2018-2618	<i>Numérique - Industries créatives - Attribution de subventions aux associations Espace numérique entreprises (ENE), Pôle Pixel et Village des créateurs du passage Thiaffait pour leur programme d'actions 2018 -</i>	(p. 96)
N° 2018-2619	<i>Clusters d'entreprises - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Cluster Lumière, Digital league, EDEN et Ingera 2 pour leurs programmes d'actions 2018 -</i>	(p. 37)
N° 2018-2620	<i>Pôles de compétitivité - Canceropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions - Année 2018 -</i>	(p. 38)
N° 2018-2621	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2018 - 1^{ère} phase -</i>	(p. 96)
N° 2018-2622	<i>Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2018 -</i>	(p. 96)
N° 2018-2623	<i>Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2017-2018 -</i>	(p. 95)
N° 2018-2624	<i>Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques 2018 -</i>	(p. 95)
N° 2018-2625	<i>Attribution d'une subvention à l'association Service à la personne Rhône-Alpes (SAPRA) pour l'organisation de la 6^e édition des Trophées des services à la personne le 15 mai 2018 -</i>	(p. 96)
N° 2018-2626	<i>Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2018 -</i>	(p. 39)
N° 2018-2627	<i>Vaulx en Velin - Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - ZI La Rize à Vaulx en Velin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2628	<i>Personnes âgées - Attribution de financement aux structures œuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour l'appel à projets 2018 de la Conférence des financeurs -</i>	(p. 97)
N° 2018-2629	<i>Vénissieux, Bron, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Lyon 7^e, Lyon 9^e, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Vaulx en Velin - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed -</i>	(p. 14)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2630	<i>Biennale de la danse 2018 - Attribution de subventions à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -</i>	(p. 75)
N° 2018-2631	<i>Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'édition 2018 du festival -</i>	(p. 75)
N° 2018-2632	<i>Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2018 -</i>	(p. 75)
N° 2018-2633	<i>Collèges publics - Modification de la carte scolaire pour la rentrée 2018 -</i>	(p. 78)
N° 2018-2634	<i>Lyon 7^e - Collège public - Construction d'un collège - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 79)

N° 2018-2635	<i>Saint Fons - Restructuration du collège Alain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 97)
N° 2018-2636	<i>Collèges - Convention pour l'utilisation des équipements sportifs 2018-2020 -</i>	(p. 80)
N° 2018-2637	<i>Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année scolaire 2017-2018 -</i>	(p. 97)
N° 2018-2638	<i>Attribution d'une subvention à l'association Course'O'Large pour son action auprès de collégiens dans la promotion des valeurs portées par la pratique sportive de la voile -</i>	(p. 97)
N° 2018-2639	<i>Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 -</i>	(p. 81)
N° 2018-2640	<i>Partenariat avec l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 -</i>	(p. 97)
N° 2018-2641	<i>Partenariat avec l'association ASUL volley - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 -</i>	(p. 97)
N° 2018-2642	<i>Partenariat avec l'association ASVEL basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 -</i>	(p. 97)
N° 2018-2643	<i>Partenariat avec l'association sportive FC Lyon ASVEL féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 -</i>	(p. 98)
N° 2018-2644	<i>Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 -</i>	(p. 98)
N° 2018-2645	<i>Partenariat avec la société anonyme sportive et professionnelle (SASP) Lyon hockey club Les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 -</i>	(p. 98)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2646	<i>Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Vinatier - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 68)
N° 2018-2647	<i>Conseil du Pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 69)
N° 2018-2648	<i>Caluire et Cuire - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Caluire et Cuire -</i>	(p. 70)
N° 2018-2649	<i>Givors - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Givors -</i>	(p. 71)
N° 2018-2650	<i>Tassin la Demi Lune - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Tassin la Demi Lune -</i>	(p. 98)
N° 2018-2651	<i>Sathonay Camp - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay Camp -</i>	retiré
N° 2018-2652	<i>Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 -</i>	(p. 98)
N° 2018-2653	<i>Association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 -</i>	(p. 98)
N° 2018-2654	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASEC) - Approbation de la convention 2018 -</i>	(p. 98)
N° 2018-2655	<i>Politique de la Métropole de Lyon en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes -</i>	(p. 72)
N° 2018-2656	<i>Plafonnement de la prise en charge financière des coûts de formation (pédagogiques et de déplacement) dans le cadre des formations relevant du compte personnel de formation -</i>	(p. 74)
N° 2018-2657	<i>Comité technique (CT) de la Métropole de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de la collectivité -</i>	(p. 74)
N° 2018-2658	<i>Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Métropole de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de la collectivité -</i>	(p. 74)
N° 2018-2659	<i>Garantie annuelle Agence France locale 2018 -</i>	retiré

N° 2018-2660	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou redevances, à compter du 1er janvier 2018 - Modification de la délibération n° 2017-2532 du 20 décembre 2017 -</i>	(p. 98)
N° 2018-2661	<i>Régularisations administratives liées à la rédaction des clauses financières de certains marchés publics - Autorisation de signer des avenants aux marchés -</i>	(p. 99)
N° 2018-2662	<i>Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale métallique pour les divers sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 99)
N° 2018-2663	<i>Ecully - Réhabilitation de la Maison de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 99)
N° 2018-2664	<i>Enlèvement et traitement des déchets autres que ménagers concernant les biens immobiliers de la Métropole de Lyon et les bâtiments en maîtrise d'ouvrage confiée - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 99)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-2665	<i>Corbas, Solaize - Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 82)
N° 2018-2666	<i>Politique agricole de la Métropole de Lyon pour 2018-2020 -</i>	(p. 83)
N° 2018-2667	<i>Agro-écologie - PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2018 et clôture du programme 2017 - Avenant à la convention partenariale 2017 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2018 - Demande de participation auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon -</i>	(p. 83)
N° 2018-2668	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2018 -</i>	(p. 89)
N° 2018-2669	<i>Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général d'activités, appui à la plateforme d'éco-rénovation et animation du fonds air-bois - Attribution de subventions de fonctionnement pour 2018 -</i>	(p. 91)
N° 2018-2670	<i>Coopération décentralisée - Programme de 4 ans avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Année 3 - Attribution de subventions - Convention avec la Région Haute-Matsiatra - Convention avec l'association trans-Mad'Développement pour le renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole de Lyon à Madagascar -</i>	(p. 99)
N° 2018-2671	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 2 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 99)
N° 2018-2672	<i>Ouvrages - Divers travaux sur réservoirs d'eau potable - Individualisation totale de l'autorisation de programme globale -</i>	(p. 99)
N° 2018-2673	<i>Patrimoine réseaux eau potable - Sécurisation renouvellement réseaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 99)
N° 2018-2674	<i>Lyon 2° - Confluence quai Perrache nord de Perrier à Verdun - Renouvellement de réseau d'eau potable - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 99)
N° 2018-2675	<i>Lyon 9° - Bassin de dessablement sur le secteur Églantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 99)
N° 2018-2676	<i>Dispositif de médiation - Convention de partenariat et de prestation de services avec l'association Médiation de l'eau - Année 2018 -</i>	(p. 99)
N° 2018-2677	<i>Villeurbanne - Station d'épuration de la Feyssine - Valorisation du biogaz - Contrat d'injection du biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel avec le concessionnaire Gaz réseau distribution France (GRDF) pour les années 2018 et suivantes -</i>	(p. 92)
N° 2018-2678	<i>Lyon 2° - Dispositif de propreté Confluence - Convention avec la Ville de Lyon 2017-2022 - Modification de la délibération n° 2017-2220 du 18 septembre 2017 -</i>	(p. 100)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-2679	<i>Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt de projet n° 2 -</i>	(p. 24)
---------------------	--	---------

N° 2018-2680	<i>Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 100)
N° 2018-2681	<i>Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme partenarial 2018 -</i>	(p. 100)
N° 2018-2682	<i>Garanties d'emprunts - Possibilité d'octroi de garantie de prêts haut de bilan aux entreprises sociales de l'habitat (ESH), coopératives d'HLM et sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 17)
N° 2018-2683	<i>Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Financement de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du protocole de préfiguration - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2018-2684	<i>Villeurbanne - Urban innovative actions (UIA) - Candidature de la Métropole de Lyon pour le projet L'Autre Soie - Demande de subvention auprès de l'Union européenne -</i>	(p. 19)
N° 2018-2685	<i>Limonest - Ilot de la Plancha - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le projet d'aménagement de l'ilot de la Plancha - Participation de la Commune au déficit de l'opération d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2018-2686	<i>Dardilly - Esplanade de la Poste - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 100)
N° 2018-2687	<i>Oullins - Secteur de la Saulaie - Institution d'un droit de préemption urbain (DPU) renforcé -</i>	(p. 100)
N° 2018-2688	<i>Villeurbanne - Programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles - Convention d'opération et principes de participation financière pour 2018-2022 -</i>	(p. 101)
N° 2018-2689	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur La Soie - Procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) Tase - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 101)
N° 2018-2690	<i>Lyon 8° - Site Saint Vincent de Paul - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et des espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le vendredi 16 mars 2018 à 12 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 27 février 2018 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, je vous remercie de rejoindre vos places, de vous asseoir. Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Michonneau. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Le Faou (pouvoir à M. Képénékian), M. Philip (pouvoir à Mme Picot), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Jannot), Mme Frih (pouvoir à M. Desbos), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Rousseau (pouvoir à M. Pouzol), M. Longueval (pouvoir à Mme Runel), M. Pouzol (pouvoir à M. Pillon), M. Eymard (pouvoir à M. Vincent), Mme Peillon (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à M. Guillard), M. Berthilier (pouvoir à Mme Le Franc), M. Blache (pouvoir à M. Barret), M. Blachier (pouvoir à M. Butin), M. Boumertit (pouvoir à M. Millet), Mme Brugnera (pouvoir à M. Gailliout), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Cachard (pouvoir à Mme Gailliout), M. Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), M. David (pouvoir à M. Curtelin), M. Dercamp (pouvoir à Mme Varenne), M. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), M. Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), M. Genin (pouvoir à M. Millet), M. Girard (pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval puis à M. Coulon), M. Hamelin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Mme Leclerc

(pouvoir à M. Vincendet), M. Llung (pouvoir à Mme Le Franc), Mme Maurice (pouvoir à M. Martin), Mme Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moroge (pouvoir à M. Cohen), M. Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Picard (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Rantonnet (pouvoir à M. Odo), M. Sannino (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Sécheresse (pouvoir à Mme David), M. Vial (pouvoir à M. Jeandin), M. Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Hommage à la mémoire de monsieur Arthur Roche, Maire de Genay et Conseiller métropolitain

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de monsieur Arthur Roche, Maire de Genay et Conseiller métropolitain, qui nous a quittés le 5 février 2018.

Nous avons tous appris avec une grande tristesse la disparition de notre collègue Arthur Roche le mois dernier. Arthur Roche était, dans sa Commune de Genay, un Maire très estimé par ses administrés, reconnu de tous pour les projets réalisés durant ses 17 années de mandat. Il était engagé avec passion pour sa Commune et ne ménageait pas ses efforts pour son développement.

Il était aussi aimé de ses habitants pour son contact humain. Arthur Roche avait conservé de sa carrière professionnelle dans la Police nationale une autorité naturelle qui s'accompagnait toujours chez lui d'une compréhension bienveillante envers ses interlocuteurs.

Je sais parler en notre nom à tous en rappelant le respect qu'il inspirait dans notre Conseil métropolitain pour sa capacité d'écoute et sa force de proposition. Il représentait à la Métropole les Maires et les élus locaux qui s'attachent à défendre le territoire. Quand il nous interpellait sur les projets de sa Commune, il savait en même temps prendre de la hauteur et n'hésitait jamais à s'inscrire dans une dynamique plus large.

Arthur Roche était un humaniste ouvert aux autres et tolérant. Il aura apporté sa pierre à l'édifice du développement économique et du développement des territoires de notre Métropole, toujours pleinement associé à nos projets, notamment dans le domaine des déplacements qu'il suivait avec vigilance au SYTRAL.

Le Val de Saône et notre Métropole de Lyon ont perdu un formidable défenseur, un homme public d'une rare humanité dont l'exemple continuera d'être une source d'inspiration.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Marc Grivel.

M. le Vice-Président GRIVEL : Merci, monsieur le Président. Je voudrais compléter vos propos en vous remerciant et, au nom du groupe Synergies-Avenir, vous dire que, bien sûr, nous sommes toujours très émus par rapport à Arthur Roche qui nous a quittés d'une manière très soudaine et cette disparition nous a plongés dans une profonde tristesse, je crois que c'est important de le dire devant vous. Nos premières pensées sont allées bien évidemment à sa famille, à qui nous avons adressé et nous adressons nos plus sincères condoléances et à ses collègues élus de la Commune de Genay, aux agents de la Mairie et bien sûr, à tous les Ganathains, habitants de la Commune.

Elu en 2001, à l'écoute de tous, il était un véritable Maire bâtisseur. Il était très apprécié de tous et, particulièrement dans sa Commune qu'il aimait tant, par les habitants et apprécié par le personnel municipal. Arthur était dans la définition du Maire : il aimait les gens et il aimait les habitants.

Arthur était un collègue discret, d'une discrétion efficace, attentif et engagé dans tout ce qu'il conduisait. Très présent, il s'investissait avec une exigence qu'il s'appliquait à lui-même et aussi à ses équipes et son équipe le savait. Il avait cette efficacité inaliénable, sans idéologie, vous venez de le dire. Pour sa Commune, et dans notre groupe aussi, il s'engageait au service des Communes du territoire et bien sûr de l'intérêt général.

Dans cet hommage que nous lui rendons aujourd'hui, je voulais, au nom du groupe, remercier celles et ceux d'entre vous, collègues des groupes, qui nous ont adressé leur soutien et partagé notre tristesse –et tous les élus du groupe ont été très sensibles à vos témoignages-, celles et ceux qui ont bien voulu nous le témoigner et nous envoyer des messages.

J'en terminerai simplement avec des mots simples, avec du sens comme aimait le faire Arthur –ce qui le caractérisait- et nous souhaitons lui dire et redire qu'il nous manque et qu'il nous manquera.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. Je souhaite passer la parole à madame Valérie Giraud, Maire de Genay.

Mme la Conseillère GIRAUD : Merci, monsieur le Président. C'est devant le Conseil métropolitain qui m'accueille aujourd'hui pour la première fois que je souhaite effectivement prendre la parole afin de rendre hommage à Arthur Roche, Maire de Genay depuis 2001 et jusqu'à cette date fatidique du 5 février 2018. Tout ce qui vient d'être dit est bien le reflet de cet homme que notre équipe a côtoyé toutes ces années au quotidien.

Je peux affirmer, au nom de l'ensemble du Conseil municipal de Genay, qu'Arthur Roche était un Maire exceptionnel, avec de grandes valeurs, un Maire chaleureux, bienveillant, guidé non seulement par sa connaissance de la nature humaine mais aussi par sa capacité de travail et son savoir précis dans tous les domaines de la vie communale, alliés à sa parfaite connaissance du village et de chacun de ses concitoyens.

Des atouts qui lui donnaient les moyens d'un investissement total sur tous les dossiers communaux. Il avait le souci de prendre en considération toute la population, du plus jeune au plus âgé, afin que la solidarité intergénérationnelle ne soit pas un vain mot. C'est ainsi qu'il a pu transformer profondément la qualité de vie des Ganathains à travers un grand nombre de réalisations.

Sa vision de l'avenir et sa force de persuasion en faisaient un redoutable négociateur, lui permettant de mettre en œuvre des stratégies positives jusqu'à l'aboutissement des projets au bénéfice de tous, toujours dans l'intérêt général.

Fort de son autorité affirmée et rassurante, il travaillait dans la confiance avec ses proches collaborateurs et le personnel municipal, afin que chacun donne le meilleur de lui-même. Tous avaient de l'estime et un grand respect pour lui. C'était un homme intègre, soucieux de l'exemplarité, pragmatique, toujours à l'écoute, un formateur aussi, conscient de sa responsabilité dans sa transmission.

Enfin, dans son engagement municipal, il était avant tout un républicain agissant dans le respect des lois, soucieux de servir sa Commune sans idéologie partisane.

Sois assuré, Arthur, que ton équipe se souviendra de toi et s'inscrira dans cette continuité.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Giraud, je vous remercie et, à la mémoire de monsieur Arthur Roche, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

Installation de madame Valérie Giraud dans ses fonctions de Conseillère métropolitaine

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux articles L 273-10 du code électoral, 33 de la loi n° 214-58 du 27 janvier 2014 et 5 de l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des Conseillers métropolitains de Lyon, madame Valérie Giraud, suivante de liste tel qu'il résulte du procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014 à Genay, devient membre de notre assemblée.

Celle-ci a été convoquée pour notre séance et est présente ce jour. En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue et la déclare installée dans ses fonctions.

Je lui souhaite par ailleurs, en votre nom, pleine réussite dans ses nouvelles fonctions de Maire de Genay, de même qu'à madame Catherine Panassier qui a été élue Maire de Lyon 3^e le 10 mars dernier. *(Applaudissements).*

(Madame Valérie Giraud est installée).

Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- Mme Valérie GIRAUD –groupe Synergies-Avenir– demande à siéger en commission Déplacements et voirie,
- M. Hector BRAVO –groupe Communiste, Parti de gauche et républicain– quitte la commission Proximité, environnement et agriculture pour siéger en commission Déplacements et voirie,
- Mme Djamila GHEMRI –groupe Communiste, Parti de gauche et républicain– demande à quitter la commission Déplacements et voirie et ne siègera plus qu'en commission Education, culture, Patrimoine et sport.
- M. Pierre-Alain MILLET –groupe Communiste, Parti de gauche et républicain– demande à siéger en commission Déplacements et voirie,
- M. Martial PASSI –groupe Communiste, Parti de gauche et républicain– quitte la commission Déplacements et voirie pour siéger en commission Proximité, environnement et agriculture.

Ces modifications sont sans incidence sur le nombre de sièges dont disposent les groupes Synergies-Avenir et Communiste, Parti de gauche et républicain dans les commissions thématiques du Conseil.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions thématiques est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques
des 6 novembre, 15 et 20 décembre 2017**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 6 novembre, 15 et 20 décembre 2017. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, au moment où nous commençons cette réunion d'élus, nous tenons seulement à vous demander une petite confirmation. Pouvez-vous bien nous confirmer que chacun est venu ce jour pour siéger au sein du Conseil de la Métropole de Lyon, pour débattre et voter des affaires relevant de la compétence de notre collectivité et ceci dans un but d'intérêt général pour notre seul territoire ?

Vous vous interrogez peut-être sur la raison de poser une telle question. C'est simple, comme nous avons un faisceau d'indices que la majorité actuelle utilise les moyens publics à des fins partisans, nous voulions nous assurer que tel n'était pas le cas aujourd'hui.

Cela avait commencé par la tenue d'une rencontre début juin 2016, entre le Ministre de l'Économie de François Hollande, qui n'était autre qu'Emmanuel Macron, à l'Hôtel de Ville de Lyon avec les acteurs économiques de la Métropole. Oui, car après un parcours du combattant, notre collègue Stéphane Guillard avait enfin pu obtenir quelques justificatifs de dépenses et nous avons eu la surprise de constater que la Métropole avait largement participé au financement de cette grandiose réception, sans que les Conseillers métropolitains ne soient invités, à part ceux triés parmi le fichier des sympathisants politiques de Gérard Collomb. Mais là, beaucoup s'étaient faits duper par leur candeur et ne savaient pas que le Ministre était en fait déjà en campagne présidentielle.

Un autre fait troublant fut de constater que certains collaborateurs de la Métropole utilisaient non seulement leur temps mais surtout les moyens de la Métropole comme des boîtes mails, des bureaux, des moyens de transport pour faire campagne pour le candidat de la République en Marche.

Nous nous étions fendus d'un courrier adressé à votre prédécesseur pour éclaircir la situation. Mais aucune réponse ! C'est dire que le sujet devait gêner.

Voilà que nous avons récemment eu confirmation de cette mise à disposition des moyens puisque les locaux de la Métropole de Lyon situés à Paris ont été utilisés comme base de campagne avant l'ouverture de la permanence électorale du candidat, puis pour l'organisation de rendez-vous entre le candidat Emmanuel Macron et des soutiens politiques.

Il y a quelques mois, notre collègue Christophe Geourjon s'interrogeait sur l'utilisation de ces locaux au regard de leur coût. Nous comprenons mieux la difficulté qu'il y avait eu à transmettre les plannings d'occupation de ces bureaux.

En tout cas, ces éléments d'information peuvent se transformer en bonne nouvelle pour la Métropole car, si ces moyens mis à disposition ont été valorisés dans les comptes de campagne du candidat, on pouvait peut-être espérer un petit remboursement qui ne pourrait que ravir notre collègue chargé des finances.

D'ailleurs, peut-être peut-il nous communiquer les factures qu'il n'a sûrement pas manqué d'adresser au mandataire financier de cette campagne. En fait, non, car cette utilisation des moyens publics d'une collectivité est illégale.

Aussi, monsieur le Président, nous vous demandons de nous fournir tous les documents de nature à expliquer l'usage des moyens de la Métropole.

À défaut, nous nous réservons le droit de saisir le Procureur de la République pour qu'il recherche lui-même ces éléments.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, je regarderai cela avec la plus grande précision, vous vous en doutez bien, et je ferai aussi un jour une explication sur l'utilisation des locaux tels que je les utilise à Paris mais ce n'est pas le moment. Je le ferai avec beaucoup de plaisir lors d'une prochaine séance ou lors d'une commission.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je mets ces procès-verbaux aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2018-2594 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 15 janvier 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 15 janvier 2018 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n°2018-2594.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, comme à chaque séance, le groupe GRAM refusera aujourd'hui de prendre acte des décisions prises par la Commission permanente à laquelle nous ne reconnaissons pas légitimité à délibérer.

Je souhaite aujourd'hui revenir sur mon intervention en séance publique du 22 janvier dernier au sujet des décisions de la Commission permanente.

J'étais intervenue sur la décision n° CP-2017-2097 concernant le désamiantage et la démolition partielle des ex-bâtiments industriels du *Progrès* à Chassieu et je demandais un récapitulatif des votes et décisions prises sur ce dossier afin que nous arrivions à avoir une idée du coût total de cette opération.

J'attirais aussi l'attention du Conseil sur la décision n° CP-2017-2044 qui prévoit la transmission des images de vidéosurveillance de la Métropole de Lyon vers les services du Ministère de l'Intérieur. Nous soulignons alors que cette décision aurait dû faire l'objet d'une présentation, d'un débat et d'un vote en séance plénière car il est question ici de liberté fondamentale. Je vous demandais, monsieur le Président, de nous préciser le cadre juridique et éthique de cette transmission d'images de la Métropole vers le Ministère de l'Intérieur, un point sur le nombre de caméras concernées, d'images transmises, etc.

Je ne vais pas reprendre toute mon intervention faite en séance publique mais, lors de cette même séance publique, vous m'aviez répondu, monsieur le Président, que vous nous enverriez les réponses à mes questions sur ces deux sujets. Deux mois plus tard, nous n'avons toujours rien reçu. Or, comme les élus ont un droit à l'information, nous vous repons ces mêmes questions.

D'autre part, toujours en séance publique du 22 janvier, vous nous avez proposé, cette fois par délibération, un accord-cadre pour mettre en œuvre un système de vidéo et télésurveillance des bâtiments et immeubles vides de la Métropole de Lyon. Nous vous avions alors demandé l'état de la vacance du patrimoine métropolitain, avec le nombre de sites concernés, leur localisation, l'origine de la vacance et sa durée. Vous nous aviez promis alors réponse, monsieur le Président. Là encore, nous attendons toujours et nous vous repons donc cette question.

Nous avons formulé également une proposition, celle qu'au lieu de télé et vidéo-surveiller des locaux publics vacants pour un montant de 1,8 M€, nous mettions ces locaux en attente de projet à disposition d'associations, de collectifs, d'artistes qui ont besoin de locaux soit pour héberger des personnes et familles sans abri, soit pour travailler.

Cette question de l'hébergement est cruciale à la veille de la fin du plan froid. Connaissant vos capacités d'anticipation, j'imagine, monsieur le Président, que vous savez au 16 mars ce que notre Métropole et l'Etat feront au 31 mars, fin du plan froid. Il serait bien que vous nous donniez des éléments d'information précis à ce sujet. D'ailleurs, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain a posé une question orale en ce sens, que nous avons tous reçu en amont de la séance et que notre groupe soutient pleinement ; une question qui relaie l'inquiétude des associations, des professionnels de l'urgence mais aussi des citoyens, une inquiétude relayée par un collectif devant nos locaux cet après-midi.

En parlant d'hébergement, je voudrais revenir sur l'épisode du foyer de Collonges au Mont d'Or. Des jeunes de 14 à 17 ans y ont été conduits le 5 février, certains d'entre eux étaient déjà placés par le Juge pour enfants sous notre protection et relevaient du dispositif de l'aide sociale à l'enfance. Pourtant, le 5 février, pas de commission de sécurité, un éducateur seulement pour plus de vingt jeunes, de l'eau trouble qui sort des robinets, sur les portes encore les noms des anciens patients et patientes accueillis quand le lieu était un établissement de soins, des lits non faits et des draps que l'on cherche partout dans les placards, pas de machine à laver ni de lessive pour laver le linge et des jeunes qui finiront par laver leurs affaires avec leur shampoing.

Est-ce une manière digne pour notre Métropole d'accueillir et prendre soin ? "C'est mieux que rien" m'a répondu une personne de vos services, monsieur le Président. Comment peut-on en arriver à ce point de pensée vis-à-vis de mineurs placés sous notre protection et qui sont, avant d'être des migrants, des enfants ?

Des enfants qui ont vécu, qui plus est, des traumatismes importants au cours de leur parcours. Un jeune que j'ai accompagné récemment à sa demande chez un médecin –et dont je tairai le nom bien sûr– a expliqué en larmes, devant nous, les sévices qu'il a subis : emprisonnement en Lybie, coups répétés portés à l'aide de chicotte, coups de poing sur le visage, tortures pieds et mains attachés à la chaise électrique, obligation pour six jeunes d'avoir des rapports sexuels entre eux devant leurs geôliers ; devant leur refus, un jeune s'est vu tirer une balle dans le pied devant les autres ; ils ont eu ces rapports sexuels entre eux à trois reprises. Le médecin a constaté l'état psychique du jeune homme mais aussi les nombreuses cicatrices sur son corps attestant des sévices à la chicotte, à l'arme blanche et les décharges électriques répétées. Il a fait un rapport de ce constat. Ce sont ces jeunes que nous malmenons aujourd'hui, leur envoyant même la police quand ils osent se déplacer dans nos locaux métropolitains pour expliquer que ce énième déplacement dans un foyer, après la rue ou l'hôtel, ne correspondait pas à ce que les travailleurs sociaux leur avaient annoncé en les y conduisant.

Je voudrais, mes chers collègues, vous parler aussi d'Ibrahim : arrivé à Lyon fin juillet, estimé mineur par la MEOMIE (Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers) d'abord puis par le Juge pour enfants, Ibrahim est à l'hôtel depuis fin juillet. Il a été scolarisé grâce aux habitants du quatrième arrondissement qui se sont mobilisés pour l'inscrire aux tests d'orientation du CIO et, grâce aux services de l'Education nationale, qui l'ont inscrit ensuite en seconde professionnelle dans un lycée du premier arrondissement. Je vous ai parlé de ce jeune, monsieur le Président, quand vous êtes venu aux vœux de la Mairie du premier. À de très nombreuses reprises, des habitants mais aussi la Principale adjointe du lycée ont écrit à la MEOMIE pour qu'Ibrahim puisse avoir des fournitures scolaires, une blouse, etc. Ni Ibrahim, ni les habitants, ni la Principale n'ont reçu une seule réponse.

En janvier, la Provisoire a pris sur elle de faire acheter les fournitures par le lycée, même si c'était légalement à la Métropole de le faire. Ibrahim vit à l'hôtel, il ne peut y manger ; il va donc tous les soirs au restaurant de Charpenne où il a peur et parfois il préfère ne pas y aller et ne pas manger. Ibrahim se plaint car il ne comprend pas et il a peur, peur notamment, avec ce rythme, de rater ses études dans lesquelles il a mis tant d'espoir. Il a écrit une lettre à la MEOMIE, demandant pourquoi depuis juillet et malgré le jugement le plaçant dans le dispositif de l'ASE (aide sociale à l'enfance), il n'avait toujours pas d'éducateur ou d'éducatrice, pourquoi il était toujours à l'hôtel et pas dans un foyer. La Principale a posé les mêmes questions, toujours pas de réponse... –j'ai bientôt fini–.

Ibrahim continue malgré tout. Il a 15/20 de moyenne générale en seconde alors qu'il n'est arrivé en France qu'en juillet et n'a pu commencer sa scolarité qu'après les vacances de la Toussaint, devant tout rattraper. Son comportement au lycée est jugé exemplaire. Ibrahim est épuisé. Il s'est rendu cette semaine à la MEOMIE. Il n'avait pas de rendez-vous et a attendu trois heures. Il n'a pas voulu partir quand on le lui a demandé car il voulait avoir une réponse à sa question : pourquoi est-il seul à l'hôtel, pourquoi sans accompagnement ? Il a été reconduit par le service de sécurité mais il a crié sa colère dans les locaux, sans faire de dégradation évidemment. Il a alors été reçu par le directeur du service qui lui a expliqué qu'un courrier serait fait au Juge pour enfants pour qu'il soit transféré dans un autre département en punition ; c'est en tout cas ce qu'Ibrahim, abasourdi, a cru comprendre.

Monsieur le Président, qui est coupable ? Pas Ibrahim. Et je demande que cette menace ne soit pas mise à exécution et que tous les Ibrahim placés par la Justice sous notre responsabilité légale puissent enfin être accompagnés dignement par nos services plutôt que de subir de nouvelles violences.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, les rapports de la Commission permanente sont intéressants à plus d'un titre, même si pour cela il faut savoir fouiller dans les ordres du jour.

Pour Villeurbanne, la décision prise au titre du rapport de la Commission permanente 2018-2150 tend à donner un éclairage important sur le devenir de la Commune en termes de transports en commun : une parcelle est préemptée rue Spéafico. Quoi de plus habituel, vous me direz. Sauf qu'à y regarder de plus près, cette préemption recèle une information majeure sur la future ligne de tramway T6 nord. Il y est dit –je cite– : "Ce remaillage est susceptible, en outre, de jouer un rôle facilitateur dans l'arrivée jusqu'au Campus du tramway T6 aujourd'hui à l'étude par le SYTRAL".

Sans remettre en cause cette préemption, bien au contraire car elle va permettre de faire avancer un projet utile pour tous les Villeurbannais, permettez-nous, monsieur le Président, de vous faire quelques remarques de forme.

Tout d'abord, il est fort dommageable que cette Commission permanente ne soit pas ouverte à tous les groupes mais soit réservée à la seule majorité. À votre arrivée à la tête de l'Assemblée, notre Président de groupe, Philippe Cochet, vous avait tendu la main pour changer cet état de fait, vous l'avez refusé.

Ensuite, le projet du tramway T6 nord a été présenté en commission générale du SYTRAL le 9 février 2018 pour informer de l'avancée des études confirmant les grandes lignes connues à ce jour, à savoir un passage

place Grandclément, aux Gratte-Ciel et une arrivée à La Doua. Cependant, et cela ne peut être que regrettable, ce dossier majeur pour l'avenir de la deuxième Ville de notre Métropole n'a pas été débattu au sein du Conseil municipal villeurbannais. Vous me direz, fort justement, que ce n'est pas votre affaire mais il me semblait utile que tous ici en soient informés.

Nous avons pourtant toute latitude de le faire ces derniers mois lors, par exemple, de la présentation de l'arrêt du projet du plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). C'est d'ailleurs un autre élément qui ne peut que nous interpellier. Alors que les trajets alternatifs ont été écartés, pourquoi aucune réserve foncière n'a été portée au PLU-H pour la réalisation de cette ligne T6 nord, en utilisant par exemple les périmètres de droit de préemption urbain renforcé ? Doit-on comprendre que le projet ne sera réellement lancé ni dans ce mandat ni dans le suivant. L'entreprise Auto Châssis International a-t-elle déjà fait part de sa volonté de fermer et vendre son terrain ?

Pour résumer, que d'occasions manquées pour travailler de concert à faire avancer les projets utiles à nos concitoyens !

Vous comprendrez sans problème, monsieur le Président, que nous attendons plus de transparence au sein de votre gouvernance.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Martin. Tendre la main, oui, ne pas se faire tordre le bras, c'est dans ces conditions-là que j'avais abordé les discussions au mois de juillet avec votre groupe.

Quant à madame Perrin-Gilbert, je vais essayer de vous répondre le plus calmement possible en vous disant que vos propos sont d'abord une insulte aux élus en charge de ces dossiers, aux services, au personnel de la Métropole et, en même temps, aux associations qui, au quotidien, travaillent sur ces sujets.

La caricature que vous avez faite de notre action, de l'action sur le foyer Notre-Dame de Collonges d'Habitat et humanisme ne mérite pas, je crois, une réponse très détaillée. Faire le parallèle, comme vous l'avez fait, entre les véritables sévices subis en Lybie ou ailleurs par un certain nombre de mineurs non accompagnés et les conditions d'accueil à Lyon, moi j'appelle cela de l'instrumentalisation de la misère ; c'est votre habitude mais ce n'est pas ma manière de fonctionner.

Je mets ce dossier aux voix pour attester sa communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2018-2595 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017, n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 et n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 - Période du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2595.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2018-2596 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du Conseil du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2596.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, en parcourant le compte-rendu de vos décisions et celles de votre prédécesseur prises en matière d'actions en justice intentées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, nous n'avons pas été étonnés d'y trouver des requêtes concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Toutefois, l'importance du nombre de contentieux nous laisse perplexes eu égard à la vacuité de votre argumentation en défense.

Sur les 352 actions qui concernent le Tribunal administratif, 91, soit plus du quart, sont relatives à la TEOM, 21 contentieux se sont avérés défavorables pour la Métropole et 70 étaient en cours au 31 décembre. Quand on connaît l'engorgement de nos juridictions administratives, on ne peut que regretter que la Métropole y contribue de façon si importante par sa gestion si peu transparente de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Deux questions assez simples, monsieur le Président : premièrement, où en sommes-nous aujourd'hui du contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon ? Plus précisément, quel est le stock de dossiers encore en cours à ce jour ? Deuxièmement –et c'est un peu le corollaire de la première question–, jusqu'à quand l'État va-t-il accepter de payer les demandes de dégrèvement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères décidées par la justice ?

Enfin, voilà de nombreuses fois que nous vous interpellons à ce sujet pour obtenir tous les éléments qui amènent à votre calcul de dépenses. Lors de la préparation du budget 2018, monsieur Brumm, Vice-Président aux finances, avait fait un effort de transparence en nous indiquant déjà quelques investissements qu'il considérait comme devant relever d'un financement par la TEOM. Un effort balayé malheureusement très rapidement par le Vice-Président Philip qui a refusé de nous transmettre les documents utiles à une telle analyse. Nous avons le sentiment d'être baladés comme nos concitoyens qui demandent massivement le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères récoltée illégalement.

Nous réitérons donc, monsieur le Président, notre demande d'avoir un accès total et transparent sur les éléments financiers concernant ce prélèvement.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Moroge, quelques éléments, d'abord sur ce sujet que vous venez d'évoquer, nous sommes en appel donc celui-ci jugera du fond. Deuxièmement, je crois que Thierry Philip et Richard Brumm ont eu l'occasion, lors du débat budgétaire, d'évoquer longuement ce dossier et de vous amener un certain nombre d'explications. Aujourd'hui, pour faire le lien avec le budget, le budget est en contrôle de légalité, l'annexe TEOM est examinée, donc nous serons à même de nous exprimer à l'issue de ce contrôle de légalité.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2018-2629 - développement solidaire et action sociale - Vénissieux - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Actions favorisant l'inclusion des gens du voyage des aires d'accueil ou sédentarisés sur le territoire de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions à l'Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) et au Réseau intermed - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2629. Madame Cardona, vous avez la parole. Madame Cardona n'est pas là ? Il va être difficile pour elle de présenter le dossier.

Ce dossier porte notamment sur les attributions de subventions à l'association ARTAG –je rappelle que c'est l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis gadgés– et au réseau Intermed.

La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de cette délibération que nous voterons sans aucune hésitation parce que, pour nous, cette action est d'une certaine manière exemplaire en termes de reconnaissance des différences pour aller vers le vivre ensemble, en termes de solidarité et de fraternité, d'accès aux droits et à la citoyenneté pour tous et cette délibération montre que "quand il y a une volonté, il y a un chemin" ; comme vous avez longtemps été socialiste, je ne désespère pas qu'il vous reste un peu de culture marxiste et que vous connaissiez cette phrase de Lénine.

Et nous avons envie de dire que ce qui a été possible pour les gens du voyage –parce que l'essentiel, c'est tout de même les gens du voyage– doit l'être pour d'autres populations qui sont aujourd'hui stigmatisées et cela parce qu'elles sont condamnées à un mode de vie indigne.

Nous savons le chemin qu'il reste à parcourir sur cette question des gens du voyage. Nous savons par exemple qu'il manque des aires d'accueil, nous voyons qu'elles sont souvent placées dans des lieux quelque peu relégués. Nous savons les difficultés sur la scolarisation des enfants, et notamment sur la scolarisation des filles quand elles arrivent à l'adolescence. Mais cette délibération affirme une volonté que nous partageons.

Nous sommes fiers à Vénissieux d'avoir pu réhabiliter, reconstruire complètement le quartier traditionnel des gitans, leur quartier historique : le quartier de la Glunière ; nous l'avons fait avec la Métropole, avec le bailleur Est Métropole Habitat, nous l'avons fait avec l'ARTAG. Nous sommes très fiers de ce que nous avons fait ensemble, les habitants de ce quartier sont fiers et les habitants de Vénissieux peuvent être fiers d'avoir ce quartier dans leur ville. C'est donc une action qui est bonne pour tout le monde.

Et, quand nous regardons sur le site de l'ARTAG ces belles photos de joie prises à la Glunière lorsque les habitants investissent leurs logements, logements conçus pour eux et avec eux dans le respect de leur mode de vie, cela fait d'autant plus chaud au cœur qu'il faut se rappeler d'où nous venons, en France, sur cette question des gens du voyage ; parce que nous venons tout de même du génocide envers les Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale, un des génocides les moins connus, nous venons de la réputation de voleurs de poules et d'enfants, nous venons d'une tolérance méfiante et nous venons des récriminations des habitants –que nous avons tous connues dans nos Communes–, récriminations des habitants qui n'étaient d'ailleurs pas toujours injustifiées quand des gitans s'installaient sur un terrain communal.

Cette délibération affirme la volonté de résoudre ces questions et de le faire de bonne manière en n'exigeant pas des populations concernées le renoncement à leur différence et à leur mode de vie pour accéder à une vie digne et à la citoyenneté pleine et entière tout en travaillant à ce que l'identité, l'historique de chacun, la différence n'enferment pas dans un ghetto mais conduisent au contraire à se tourner vers les autres et à ce que les autres se tournent vers vous.

Alors, monsieur le Président, cette expérience conduite avec l'ARTAG mériterait aujourd'hui d'être mieux connue. Elle mérite d'être développée et je pense qu'il y a des enseignements à en tirer pour les questions auxquelles nous sommes confrontés et sur lesquelles nous allons vous interroger de nouveau en fin de séance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Burricand. "Quand il y a une volonté, il y a un chemin" ; je ne sais pas si c'est de Marx, c'est peut-être de Boileau, Clemenceau, Talleyrand, en tout cas c'est une phrase qui rassemble comme votre propos.

Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère LECLERC : Monsieur le Président, mes chers collègues, au moment de débattre de la subvention octroyée à ARTAG et au réseau Intermed, permettez-moi d'abord de témoigner de mon profond respect pour la communauté des gens du voyage que ma Commune –mais aussi de nombreuses autres Communes– accueille au sein d'une aire aménagée et très bien gérée par nos partenaires de l'Hacienda. Nous rencontrons fréquemment des membres de cette communauté sur notre Commune qui sont souvent bien intégrés. Certains se sédentarisent et s'impliquent dans la vie de nos villes avec succès. Soyons clairs, cette intervention ne les vise en aucune façon.

Je me permets d'insister là-dessus car il est arrivé à plusieurs reprises, au sein de toutes les Communes de la Métropole, que des campements illicites s'installent sur des terrains publics ou privés. C'est arrivé notamment il y a trois ans à Rillieux la Pape, où le Préfet de l'époque avait su procéder à une évacuation de plus de 200 caravanes grâce à des gendarmes mobiles aidés de policiers nationaux et municipaux.

Or, le transfert des compétences en termes d'accueil des gens du voyage à la Métropole a changé les choses puisque l'an dernier, le 16 avril 2017, 35 caravanes se sont installées pendant deux semaines sur un terrain de rugby à Rillieux la Pape, après avoir sectionné le cadenas et forcé la grille d'accès. Sûrs de notre droit, nous avions donc demandé un recours à la force publique à la Préfecture, qui a été refusé au motif que la Métropole de Lyon ne disposant pas suffisamment de places en aires de grand passage, les gens du voyage pouvaient s'installer où bon leur semblait. Permettez-nous, dans un premier temps, de vous interroger sur ce sujet et de nous rassurer sur ce point : une telle situation pourrait-elle se reproduire aujourd'hui ? La Cour administrative

d'appel a fort heureusement donné raison à la Préfecture et à la Commune presque une année plus tard, pour des raisons de forme, alors que les gens du voyage étaient partis depuis longtemps.

Quand le droit n'est pas suffisant, il reste la solution de la médiation et nous comptons à l'époque sur l'ARTAG pour jouer les médiateurs. Au vu du tableau présenté, il semble que l'ARTAG ait effectué 217 médiations, ce qui paraît impressionnant ; sauf que nous aurions aimé une liste détaillée et notamment les résultats de ces médiations. Sur Rillieux la Pape, le résultat fut l'occupation jusqu'en mai d'un terrain municipal, assortie de dégradations dont je ne vais pas faire le détail à cette honorable assemblée.

Toujours est-il que les chiffres alignés sur le tableau que vous nous avez fourni masquent des réalités qui –permettez-moi de vous le dire– me font douter de l'efficacité du travail de médiation de l'ARTAG. Je pense, au passage, que beaucoup de mes collègues Maires se posent la même question. Dans la quasi-totalité des cas d'occupations illicites, il est démontré que des aires de grand passage ou des places en aires d'accueil classiques sont disponibles. Il est curieux que l'ARTAG obtienne si peu de résultats lors de ses médiations alors qu'il suffirait parfois de déplacer le campement de 20 kilomètres pour qu'il soit installé de manière licite.

En conséquence, en l'absence d'une vraie évaluation qualitative du travail de l'ARTAG et malgré toute l'estime et le respect que nous témoignons envers les gens du voyage, notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Cardona, vous arrivez juste... nous avons été trop rapides. Madame Runel voulait dire deux mots, je lui passe la parole et, si vous souhaitez ensuite dire quelques mots, je vous passe la parole à l'issue de son intervention.

Mme la Conseillère RUNEL : Oui, juste quelques mots qui laisseront le temps à madame Cardona de s'installer et de prendre la teneur des propos qui viennent d'être tenus.

Tout d'abord –et ce travail a été rappelé en commission–, la Métropole de Lyon, comme l'avait fait le Conseil général précédemment, est satisfaite du travail que mène l'ARTAG auprès de cette population, avec toute la difficulté que cette association, les travailleurs sociaux, les professionnels peuvent rencontrer, puisqu'il s'agit en fait, quand on parle d'une population, de plusieurs populations avec des spécificités et donc on ne peut pas parler d'une personne en règle générale. Avec une évolution ces dernières années aussi sur la sédentarisation de ces familles, là encore, la Métropole a joué un grand rôle en soutenant par du financement et de l'accompagnement pour que ces familles puissent effectivement s'installer et se sédentariser sur les territoires.

Quant aux difficultés qu'ont pu rencontrer certains Maires de la Métropole, elles ont effectivement été remontées et les élus en charge de ces dossiers comme les services de la Métropole ont fait un travail assez extraordinaire et très rapide pour prendre la mesure du problème, qui devrait effectivement ne pas se reproduire dans les années à venir. Mais, encore une fois, on ne peut pas prévoir le comportement de certains ; c'est comme sur toute politique publique et sur toute population, malgré les meilleures intentions, on ne peut pas agir contre des comportements qui peuvent effectivement parfois poser de grands problèmes.

Si madame Cardona veut rajouter un mot là-dessus.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA : Je voulais simplement vous dire que j'ai signé hier une invitation à la réunion de bilan de tout ce qui tourne autour de l'ARTAG, la réunion de bilan des aires d'accueil et que, bien sûr, il est important que vous soyez présents et qu'on parle ensemble, à cette occasion, de tous les soucis que vous rencontrez tant avec l'ARTAG que sur la gestion des aires d'accueil. J'invite toutes les Communes, et notamment celles qui ont des aires d'accueil sur leur territoire, à être présentes pour qu'on aborde ce sujet. Bien sûr, l'ARTAG sera là. Il y a d'autres sujets à évoquer, dont on a déjà commencé à parler lors de la commission développement solidaire et action sociale et c'est important qu'on continue à évoquer ce sujet tous ensemble. C'est le 3 mai 2018 à 14 heures, si vous pouvez être présents. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Cardona et merci à madame Runel. Je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Uhlrich qui a voté contre) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés ; M. Uhlrich (Union des démocrates et indépendants –UDI– et apparentés) ; MM. Boudot, Casola (non-inscrits)

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° 2018-2682 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Garanties d'emprunts - Possibilité d'octroi de garantie de prêts haut de bilan aux entreprises sociales de l'habitat (ESH), coopératives d'HLM et sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2682. Monsieur Longueval vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce projet de délibération sur des garanties de prêts haut de bilan aux entreprises sociales de l'habitat (ESH), coopératives d'HLM et sociétés d'économie mixte (SEM). Je vous rappelle simplement que cela donne suite à une délibération du 22 mai 2017 où vous nous avez donné autorisation pour nos trois offices publics de l'habitat et que cette garantie pour la Métropole est sollicitée à hauteur de 85 %.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Longueval. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Temps de parole de monsieur Gachet annulé.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COHEN : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération sur la garantie d'emprunts est une occasion d'évoquer la répartition des logements sociaux et les obligations de la loi SRU. Il ne s'agit pas de discourir sur l'opportunité ou non d'avoir des logements sociaux dans nos Communes. Notre Métropole manque de logements de manière générale et donc de logements sociaux. Il faut en construire et cela de manière équitable sur le territoire.

Mais le premier écueil de la loi est de raisonner en limites administratives communales et non pas en bassins de vie. Si on doit toujours s'interroger sur leur répartition géographique et donc sur l'effort de chacune des Communes, il semblerait logique de pouvoir penser le besoin en fonction des bassins de vie et des infrastructures.

Le deuxième écueil est que la loi prend peu en compte la situation urbanistique de la Commune. Ainsi, le fait que ma Commune n'ait pas de terrains municipaux à mettre à disposition pour construire, le fait qu'il existe des contraintes naturelles comme les zones PENAP, le maintien des zones agricoles ou des infrastructures de centralité qui bloquent le développement urbain, tout cela n'intéresse pas la loi.

De même, chacun sait que le prix du foncier détermine l'équilibre financier d'une opération immobilière et peut donc détourner l'intérêt des bailleurs. Ainsi, à Mions, aucun bailleur de la Métropole n'a déposé de projet pour développer l'offre de logements sociaux.

Malgré ces obstacles, nous sommes nombreux à vouloir construire du logement et donc du logement social dans nos Communes.

Pour ma part, j'ai d'abord cherché l'appui de l'Etat pour trouver une solution mais cela n'a pas été simple. J'ai eu un rendez-vous programmé avec le Préfet Delpuech le 24 février 2017 ; hélas, il a été promu à Paris trois jours plus tôt. J'ai voulu avoir un rendez-vous avec le Préfet Comet ; hélas, il a été muté avant notre entrevue. J'ai pu rencontrer le Préfet délégué à l'égalité des chances, monsieur Inglebert, le 4 mai 2017 lors de la commission départementale SRU. Hélas, le compte-rendu ne nous a été transmis que le 11 décembre 2017 et le Préfet avait changé. Enfin, nous voilà au quatrième Préfet et, sans avoir eu le plaisir de l'avoir reçue, il sanctionne la Commune de Mions.

Dans le même temps, j'ai cherché l'appui de la Métropole. J'ai voulu avoir un rendez-vous avec le Président de la Métropole. Hélas, il a été nommé Ministre. Décidément, le Ministère de l'Intérieur ne me porte pas chance ! (*Rires dans la salle*). Plus sérieusement, concernant la Métropole, je ne peux exprimer que ma déception : face à des Communes en difficulté, nous attendons de la Métropole un soutien. Force est de constater que vous n'êtes pas là.

N'est-ce pas la Métropole qui est au capital des bailleurs sociaux et qui assure la garantie des emprunts pour les projets immobiliers ? Ce sont, à mon sens, des leviers suffisants pour inciter l'orientation des projets d'investissements dans les Communes qui ont besoin d'implantations. Vous ne l'avez pas fait !

N'est-ce pas la Métropole qui est membre du SYTRAL et qui assure la garantie publique des investissements de transports en commun sur nos Communes ? Car chacun sait ici que les bailleurs sociaux regardent attentivement que l'offre de transports soit adaptée aux futurs habitants des logements sociaux qui sont construits. Vous ne l'avez pas fait.

Enfin, monsieur le Président, cette situation est aussi due à votre choix de retarder la PPI dans les Communes dont les représentants ne sont pas de votre majorité. Dois-je rappeler ici qu'une Commune dont un tiers du territoire n'est pas équipé du tout-à-l'égout est réhibitoire pour un bailleur social ? Or, pourquoi la ville de Mions

est encore dans cette situation ? Parce qu'aucune des promesses de la Métropole sur la PPI n'a, pour l'instant, été tenue sur le territoire communal.

Monsieur le Président, prenez bien la mesure de vos choix politiques, guidés contre des opposants politiques car, en fait, vous agissez au détriment des populations, au détriment du quotidien des familles en difficultés et à l'encontre du bien commun.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cohen. J'aurai tout à l'heure l'occasion de revenir sur la PPI à travers d'autres délibérations avec Michel Le Faou. J'entends surtout, avec le sourire, que si on veut rester en place, il vaut mieux ne pas avoir rendez-vous avec vous parce que sinon, cela porte malheur. Au-delà de cela, on aura l'occasion de revenir sur l'ensemble sur ces sujets à travers un certain nombre de délibérations.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, MM. Boudot, Casola (non-inscrits) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-2683 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Financement de la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du protocole de préfiguration - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2683. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'un rapport ayant trait au nouveau plan de renouvellement urbain et aux modalités de reconstitution de l'offre démolie. Comme vous le savez tous, notre territoire s'est engagé dans ce nouveau plan de renouvellement urbain qui concerne 14 quartiers à l'échelle de notre Métropole (8 quartiers en priorité nationale, 6 en priorité régionale). Au titre de cette délibération, il s'agit de formaliser une partie de la reconstitution de l'offre démolie sur la période triennale en cours. Un avis favorable de la commission urbanisme a été donné sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, cette délibération permet le financement par la Métropole de la reconstruction de 285 logements démolis dans le cadre du protocole de préfiguration du nouveau programme de rénovation urbaine. Nous ne pouvons que voter ce financement tout en alertant sur la nécessité de prendre en compte le nouveau paysage du logement social créé par la politique des aides au logement du Gouvernement mise en place par le budget 2018 et son impact sur les capacités de financement des bailleurs sociaux et le projet de loi logement dit "ELAM", en cours de discussion, dont on peut dire qu'il constitue un bouleversement radical du modèle français du logement social.

Mais il suffit de partir de ce que nous constatons concrètement depuis que les premières opérations de démolition ont été actées en ce qui concerne le relogement comme pour la reconstitution.

Le relogement est une démarche bien connue des acteurs lyonnais du logement et un énorme travail se fait. Mais il est beaucoup plus difficile que dans les opérations précédentes. Certains bailleurs connaissent déjà des difficultés et le rythme de relogement actuel ne permettra pas d'atteindre le délai espéré de l'été 2018.

La première raison est la tension toujours plus forte entre l'offre et la demande sur la Métropole, avec une vacance et un taux de rotation en baisse constante.

La deuxième raison est l'attachement des deux tiers des demandeurs à leur quartier et leur ville alors même que la vacance et les taux de rotation sont parmi les plus bas, ce qui fait le lien avec la reconstitution. Par exemple, Grand Lyon Habitat doit reloger sans avoir rien construit à Vénissieux depuis des années et sans projet planifié, ce qui est bien sûr beaucoup plus difficile. Rappelons que les premières annonces de l'ANRU 2 évoquaient une reconstitution préalable, abandonnée finalement alors qu'elle était tout à fait nécessaire dans ce contexte.

Alors que la loi, avec les conseils citoyens, fait de l'expression des habitants un enjeu clé, quand ils expriment le souhait de relogement, il faudrait leur expliquer que cela ne correspond pas aux objectifs de la rénovation urbaine. Il y a des élus qui assument clairement cette position et veulent changer de population. Nous les laissons à leurs illusions, surtout quand ils défendent un modèle économique qui organise la paupérisation, les bas salaires et la précarité qui font que leurs demandeurs de logement sont nettement plus pauvres que les locataires existants. Autrement dit, dans un cadre où l'offre reste insuffisante, on ne peut qu'aggraver la tension sociale dans le logement.

Vous parlez d'un modèle de mixité alors que le Gouvernement que vous soutenez met en cause le modèle d'un logement social généralisé, ouvert à tous les salariés, financé hors du marché de l'immobilier par le 1 %, le livret A et les loyers.

C'est pourquoi nous défendons une interprétation pragmatique des règles de reconstitution évoquées dans cette délibération et dans le règlement de l'ANRU. Si nous partageons l'objectif que la rénovation urbaine contribue au rééquilibrage du logement social dans l'agglomération, elle ne peut conduire à interdire la reconstitution et doit, au contraire, prendre en compte le projet urbain et social de la Commune concernée.

Oui, il faut construire du logement en accession dans les quartiers prioritaires, diversifier les formes et les typologies et renouveler le parc social pour ne pas aggraver la fracture naissante entre le parc ancien à très faible loyer mais dégradé malgré les efforts de réhabilitation et un neuf qui ne serait que privé. C'est d'autant plus important que chacun a bien compris que le choc de l'offre annoncé par le Gouvernement dans sa politique logement s'est traduit, pour l'instant, par un énorme coup de frein sur les opérations avec une forte baisse des mises en chantier fin 2017 alors que la tendance était encore à la hausse avant les annonces sur le logement du Gouvernement.

Monsieur le Vice-Président, le débat ouvert sur la prochaine convention habitat devra prendre en compte les difficultés du relogement urbain en cours et les évolutions récentes du logement social impulsées par le Gouvernement qui fragilisent fortement les bailleurs sociaux et les projets des villes. Elle devra permettre la transformation des quartiers prioritaires dans leur diversité avec du logement neuf qui devra avoir une part de logement social.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Le Faou, vous voulez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, quelques mots très rapidement, monsieur le Président, pour réaffirmer ici un certain nombre de grands principes.

Premièrement, l'objectif de la politique de la ville c'est, je pense, produire de la ville et faire en sorte que les quartiers sur lesquels nous intervenons puissent, à terme, sortir de la politique de la ville. L'objectif n'est pas d'entretenir un système, l'objectif c'est de le réformer. C'est de faire en sorte que, dans nos quartiers populaires, on puisse rencontrer demain des populations de toutes conditions, qu'elles soient de conditions modestes mais aussi avec des conditions de revenus un peu plus importantes. C'est l'objectif que nous poursuivons dans le cadre de ce nouveau plan de renouvellement urbain qui est conséquent, avec un protocole de préfiguration qui permet d'ores et déjà la démolition de quasiment 1 600 logements au titre de l'urgence ou du démarrage anticipé et avec un nombre de réhabilitations conséquent sur notre territoire.

Nous sommes mobilisés sur ces questions en lien avec les Communes –un certain nombre de vos collègues pourront le confirmer–, quelles que soient les étiquettes politiques des Communes en question et nous faisons en sorte que ce sujet progresse sur notre territoire.

Nous sommes souvent cités en exemple en la matière en France. Conservons cette exemplarité et poursuivons la ligne que nous avons toujours tenue sur ce sujet.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2684 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Urban innovative actions (UIA) - Candidature de la Métropole de Lyon pour le projet L'Autre Soie - Demande de subvention auprès de l'Union européenne - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2684. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, *bis repetita placent* : il s'agit, avec cette délibération, d'autoriser pour la deuxième fois la candidature de la Métropole, de la Ville de Villeurbanne, du centre culturel œcuménique de Villeurbanne (CCO), Est Métropole habitat et Alynea pour le projet L'Autre Soie. La Commission européenne a décidé d'une initiative en décembre 2017 qui s'appelle Urban innovative actions pour les projets pilotes innovants et expérimentaux dans le domaine du logement.

Le projet L'Autre Soie a précisément pour objectif de mêler habitat, économie sociale et solidaire et culture pour permettre au public le plus vulnérable non seulement d'avoir un habitat mais aussi d'avoir un parcours résidentiel. C'est une manière finalement d'accueillir et de loger autrement –cela tombe bien puisque, entre autres, il y a une intervention du groupe La Métropole autrement–. L'avis de la commission est favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, L'Autre Soie, présenté dans le cadre de l'appel à projets européen sur le thème de l'innovation urbaine, est un projet très innovant en effet, à la fois dans son programme, son ambition et les acteurs qui le portent.

Ce sera un nouveau quartier de ville, mêlant des fonctions urbaines diverses, avec une forte dimension sociale, culturelle, environnementale, portant sur la requalification de bâtiments d'intérêt patrimonial, des constructions neuves et une part importante d'espaces publics et de rencontres.

Une forte dimension sociale pour l'accueil de personnes vulnérables –mais pas seulement–, avec de l'hébergement, du logement social, du logement étudiant, du logement d'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des activités autour de la solidarité pour créer des dynamiques d'inclusion sociale. Précisons que la vocation sociale est d'ores et déjà présente sur le lieu puisque, depuis plus d'un an, l'ancien IUFM est un centre d'accueil et d'orientation pour des personnes issues du camp démantelé de Calais.

Une dimension culturelle avec la relocalisation du CCO, un lieu emblématique de Villeurbanne autour de la culture et de la citoyenneté et avec la transformation d'un bâtiment industriel des années 20 qu'il faudra à la fois adapter à ses nouveaux usages de logement social et préserver dans ses qualités architecturales et de bâti.

La dimension environnementale est fortement présente sur au moins deux aspects :

- d'abord, une exemplarité en termes de démolition, tri, reconstruction, réemploi des matières et matériaux des bâtiments et logements,
- ensuite, un accompagnement des habitants actuels et futurs à des démarches de réparation, réutilisation à travers des chantiers participatifs.

Le projet est porté par un partenariat lui aussi innovant : des bailleurs sociaux, des acteurs de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, l'acteur culturel, la Ville de Villeurbanne, et la Métropole. La volonté est de faire émerger une implication citoyenne forte avec les habitants actuels du quartier puis les futurs résidents qui devront être complètement parties prenantes des lieux et du "vivre et faire ensemble", comme l'indique joliment le projet.

C'est donc un projet de grande qualité, que nous soutenons –vous l'aurez compris–, avec des engagements en matière d'accueil de personnes fragiles, d'économie circulaire, de zéro gaspillage tout autant que de développement de l'économie sociale et solidaire. Ce type d'engagements pourrait être aussi poussé dans d'autres projets urbains de notre territoire, dans différentes ZAC ou, par exemple, dans le projet du Vallon des Hôpitaux.

Mais nous souhaitons aussi vivement que la Métropole s'implique dans d'autres projets partenariaux innovants en direction d'autres publics vulnérables, en particulier les migrants, qu'ils soient majeurs, mineurs, seuls ou en famille. Aujourd'hui, sur notre territoire, bon nombre d'entre eux ont une situation qui n'est pas acceptable et des initiatives citoyennes pallient, comme elles peuvent, à la défaillance institutionnelle de l'accueil.

L'Etat, qui a en charge la politique migratoire, l'accueil, l'hébergement, le traitement des demandes d'asile, doit renforcer les moyens actuels. Mais, même si le nombre de places a augmenté, cela n'est pas encore suffisant. Mais l'Etat ne pourra agir seul. Dans toutes les agglomérations qui font face à ces situations, celles qui parviennent à bien les gérer –notamment à éradiquer les squats, les campements et offrir des solutions d'accueil à toutes les personnes concernées– sont celles où un partenariat large entre tous les acteurs a permis de construire des réponses appropriées.

Nous souhaitons donc que, sous l'impulsion du Préfet, par une grande mobilisation de tous, Etat, Métropole, Communes, associations, collectifs citoyens travaillent ensemble pour élaborer des projets innovants et que chacun prenne sa part, sa juste part, dans un plan d'actions pour l'accueil et l'inclusion sociale des demandeurs d'asile, des réfugiés et des nouveaux arrivants issus de l'immigration.

La sortie du plan froid fin mars le nécessite mais c'est sur l'année et sur la durée qu'il nous faut agir tous ensemble. Soyons innovants, soyons volontaires, comme pour L'Autre Soie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'objet de la délibération –monsieur Richard Llung, en tant que rapporteur, l'a rappelé– c'est de solliciter une subvention auprès de l'Union européenne pour le projet baptisé "L'Autre Soie" mais c'est surtout l'occasion pour moi, à mon tour, de souligner l'aspect extrêmement novateur de ce projet, à la fois sur le plan urbain, sur le plan social et aussi sur le plan culturel.

Il s'agit en effet d'un projet singulier très ambitieux sur la philosophie de fond, innovant sur la forme et le partenariat qu'il engage et qui nous engage, un partenariat –cela a été rappelé, je le redis rapidement– mais qui met en cause, au bon sens du terme, la Ville de Villeurbanne, la Métropole bien sûr puisque c'est elle qui dépose cette candidature, des bailleurs sociaux, au premier rang Est Métropole habitat qui a été largement à l'initiative de ce projet mais aussi Alynéa, Aralis, la fondation Abbé Pierre, le centre Rhône-Saône habitat, donc différentes structures qui interviennent dans ce qu'on appelle le parcours résidentiel, le centre culturel oecuménique sur le plan culturel, des acteurs de l'économie sociale et solidaire –je pense notamment à VRAC qui vient de se voir récemment distinguer au niveau national–.

Ce projet est né à la fois d'un constat, d'une volonté, d'une opportunité ; je voudrais les rappeler très brièvement.

Le constat est partagé par toutes les métropoles attractives comme la nôtre, où le coût des loyers pousse les ménages les plus modestes et les personnes en difficultés aux marges de la ville quand ce n'est pas en dehors de ses frontières. Si les villes sont des lieux de diversité, elles peuvent être aussi des lieux d'isolement et d'exclusion pour les plus pauvres.

La volonté ou l'enjeu, ce n'est pas tant de construire une ville intelligente, les fameuses smart cities très à la mode, mais plutôt ici de bâtir une ville qui inclue plutôt qu'elle n'exclue et qui donne autrement à chacun sa place et sa chance et qui ne considère pas les plus pauvres comme un problème à cacher mais qui innove des réponses humaines et sociales à apporter.

Pour l'opportunité, c'est un projet qui résulte de la conjonction du besoin et de l'envie du groupe d'intérêt économique d'Est Métropole Habitat et du CCO –nous l'avons dit–, le premier cherchant un lieu où développer un projet urbain innovant, le second un nouveau lieu pour ses activités.

En résumé, ce projet est fondé sur l'ambition de penser nos politiques publiques du logement, de l'action sociale, de la culture et de l'insertion économique autrement, non pas distinctement, l'une à côté de l'autre ou l'une après l'autre comme c'est quelquefois le cas, mais ensemble pour proposer des réponses globales aux publics qui en ont besoin.

Je veux dire aussi que ce projet prend corps sur un des secteurs les plus prometteurs de l'agglomération, qui connaît des transformations urbaines importantes, avec notamment à Villeurbanne la ZAC Villeurbanne La Soie, mais également à Vaulx en Velin et aussi même au-delà de ces limites puisqu'un certain nombre d'opérations se déroulent au-delà des limites *sensu stricto* du Carré de Soie.

Je veux souligner la forte dimension participative, de la conception à la gestion des temps de démarrage du chantier. Nous ne voulons pas "penser à la place de" mais faire avec celles et ceux qui en seront demain les bénéficiaires directs, qui vivront ici, qui travailleront ici, les habitants, des migrants et des structures partenaires.

Enfin –et je terminerai sur ce point–, c'est aussi l'occasion pour moi de souligner que les bailleurs sociaux ne sont pas si archaïques dans leur gestion ou seulement occupés à faire fructifier leur supposé butin, comme pourraient le laisser sous-entendre quelquefois les propos gouvernementaux, et même ceux du Président de la République, notamment dans le cadre de la loi sur le logement social ; au contraire, des projets comme celui de L'Autre Soie –comme il peut d'ailleurs s'en développer ailleurs en France– montrent combien les bailleurs sociaux font partie de ceux qui portent l'innovation sociale et urbaine dans notre pays.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bret. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2018-2685 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Limonest - Ilot de la Plancha - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le projet d'aménagement de l'ilot de la Plancha - Participation de la Commune au déficit de l'opération d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2685. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit ici d'approuver un rapport concernant la Ville de Limonest et, en l'occurrence, un très beau projet qui est l'aménagement de l'îlot de la Plancha, un projet qui va mettre en valeur un hectare de foncier appartenant principalement à la Ville de Limonest mais aussi, pour partie, à la Métropole de Lyon.

C'est un projet important et emblématique de notre politique d'urbanisme qui souhaite favoriser un développement équilibré de son territoire et avec un développement de l'habitat qui va permettre d'accueillir sur le centre-ville de Limonest de nouveaux habitants et de réaliser une opération de réaménagement de ce centre-ville qui sera très qualitative.

Je tiens ici à souligner la qualité du travail qui a été mené ensemble avec la Commune de Limonest sur ce sujet et en lien avec notre collègue Max Vincent. Avis favorable de la commission urbanisme sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Je serai bref mais je vais reprendre ce que vient de dire Michel Le Faou.

Je voudrais simplement dire que cette convention de maîtrise d'ouvrage est la parfaite illustration d'une synergie entre la Commune et les services centraux de la Métropole, dans la cadre d'une politique dynamique d'aménagement urbain.

Cette convention permet de mettre en place en centre-ville un programme de logements, dont 30 % en logement social, avec un pôle médical regroupant des professionnels de santé et un renforcement de l'offre commerciale. Cette opération de restructuration urbaine permet aussi une relocalisation d'une partie des équipements du site (bibliothèque, école de musique).

Tout cela est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années entre les services de la Métropole, sous la houlette de Michel Le Faou que je tiens à remercier et l'équipe municipale de Limonest. Cette opération inscrite à la PPI, n'a pu voir le jour que grâce à une parfaite coopération entre les représentants de la Commune et ceux de l'institution métropolitaine, d'où ma conclusion qu'il est impératif que chaque Commune soit représentée par son Maire ou son délégué lors des prochaines élections de 2020. (*Applaudissements*).

Sans ce lien nécessaire entre le Maire délégué élu à la Métropole et les différents services, nous aurions eu beaucoup de difficultés à aboutir dans les temps. C'est un bel exemple de coopération, indispensable entre le Maire, Conseiller métropolitain et l'exécutif de notre Métropole. (*Brouhaha*).

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'on peut écouter monsieur Max Vincent ? Merci de votre attention.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Cela devrait être un argument fort pour l'avenir des Communes, Communes fortes pour une Métropole forte. Et je suis sûr, monsieur le Président, que vous aurez à cœur de considérer que le Maire d'une Commune de la Métropole doit impérativement faire partie, pour l'avenir, du Conseil métropolitain.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. LE PRÉSIDENT : Une intervention intense comme une cuisson à la plancha ! (*Rires*).

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2690 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Site Saint Vincent de Paul - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et des espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2690. Monsieur Le Faou vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Mes chers collègues, un autre projet en lien avec notre politique de développement urbain : il s'agit, pour cette opération, d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme afin de réaliser des aménagements de voirie, en lien avec le développement du site Saint Vincent de Paul situé sur le huitième arrondissement de Lyon et qui a fait l'objet d'une convention de projet urbain partenarial.

C'est un beau projet qui va participer au développement du quartier du Grand Trou sur le huitième arrondissement et qui va permettre de développer un peu plus de 600 logements, de réaliser un certain nombre d'aménagements –et notamment de voiries qui font l'objet de cette délibération– et qui va aussi concourir à la diversification de l'offre d'habitat sur ce quartier du huitième arrondissement, en lien avec l'arrivée du tramway T6 qui sera livré pour la fin de l'année 2019.

La commission urbanisme a donné un avis favorable à cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'avais prévu de retirer mon intervention mais vu ce qui vient d'être dit, je vais tout de même prendre la parole quelques secondes.

On a vu sur le dossier de L'Autre Soie ou de Limonest tout l'attachement que les élus de cette assemblée avaient pour la juste répartition du logement social. Cette juste répartition du logement social passe aussi, pour Max Vincent, par une juste répartition des élus. Je l'invite juste à tirer la conséquence de ce qu'il vient de dire et à présenter immédiatement sa démission, ce qui, à mon avis, sera la meilleure chose pour faire avancer le "schmilblick" !

La deuxième chose –et je reviens à ce que j'ai dit–, c'est la juste répartition des logements sociaux. Sur ce point, vous me permettrez d'avoir deux remarques, monsieur le Président.

La première sur la réponse que vous avez faite sous forme de pirouette tout à l'heure à notre collègue Claude Cohen. À un moment, il va falloir, dans cette assemblée, que tous les Maires soient ou ne soient pas représentés.

Nous nous posons la vraie question de savoir comment nous répartissons les logements sociaux dans notre Métropole et aujourd'hui, il s'avère que cette répartition n'est pas juste, monsieur le Président –et vous le savez–, elle n'est pas juste.

Alors, si j'ai pris un temps de parole sur le PUP Saint Vincent de Paul, qu'on peut lier –monsieur Le Faou le sait– à son voisin PUP Pathé qui représente à peu près le même nombre de logements (600 également), c'est qu'hier soir, j'étais à l'assemblée générale du site du Grand Trou et Moulin à Vent, Petite Guille, directement concerné par ces logements du PUP Saint Vincent de Paul et du PUP Pathé. Et que s'est-il passé hier ? Il s'est passé une chose très simple, c'est que les populations aujourd'hui ne comprennent pas votre répartition des logements sociaux et l'ont exprimé relativement violemment. Peu d'élus du huitième arrondissement étaient présents mais le Député Rudigoz ici présent était là et a pu entendre la détresse des habitants. Et je pense qu'à un moment, ce que j'ai pu dire sur le PUP Saint Vincent de Paul comme sur le PUP Pathé il y a quelques temps, dans cette assemblée comme en Conseil municipal de Lyon, sur le fait que la répartition des logements sociaux n'était pas juste, monsieur le Président, cela a été exprimé par les habitants du huitième arrondissement et de façon relativement ferme, pour ne pas dire violente.

Et je pense qu'il faut qu'à un moment, vous en preniez compte, que votre assemblée en prenne compte et réagisse sur les logements sociaux et sur leur répartition autrement que par la pirouette que vous avez faite tout à l'heure pour répondre à notre collègue Claude Cohen.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Guiland. Je n'ai pas l'impression d'avoir fait une pirouette, j'ai simplement dit que nous avons l'occasion et nous aurons l'occasion de discuter de ces sujets extrêmement sérieux. Je ne suis pas obligé de répondre à toutes les sollicitations à tout moment, toutes les secondes et toutes les minutes, vous m'en donnerez l'autorisation. Je vous remercie. Je vais passer la parole à Michel Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Quelques mots pour réaffirmer tout de même un certain nombre de principes.

Nous allons délibérer tout à l'heure pour la deuxième fois sur notre arrêté de projet du PLU-H qui formalise, au travers de ce document et notamment de son volet habitat, la façon dont nous allons demain répartir ces logements. Et je n'aime pas le mot "logements sociaux" parce que, quelque part, cela galvaude ces logements. Ces logements sont des logements conventionnés, ils bénéficient d'une convention avec l'Etat qui formalise leur mode de fonctionnement. Mais ce sont des logements comme les autres, monsieur Guiland et, quand vous affirmez que, notamment sur le huitième arrondissement, le nombre de logements conventionnés est important, c'est parce qu'aujourd'hui, nous opérons un rééquilibrage, avec notamment l'arrivée de logements étudiants. Etes-vous contre le logement étudiant pour les étudiants ayant moins de moyens ? Etes-vous contre le financement des EPAHD en logements conventionnés pour permettre à ceux de nos seniors qui ont des difficultés de pouvoir se loger et d'être hébergés ?

Et je vous rappelle juste une chose, sur le volet habitat concernant la Commune de Lyon, sur les deux arrondissements pour lesquels le taux de logements conventionnés est supérieur à 25 %, en l'occurrence le

huitième et le neuvième arrondissements, nous n'avons pas remonté les exigences en la matière. A contrario, sur les autres arrondissements, là où l'écart avec cette règle des 25 % est important, nous l'avons remontée à 30 % et nous avons aussi renforcé les exigences en la matière sur ces arrondissements avec les seuils de déclenchement dans les opérations qui permettront justement de mieux répartir ces logements conventionnés à l'échelle de notre territoire.

Oui, nous avons une vision en la matière. Oui, nous avons une ligne et nous l'appliquerons.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, M Boudot (non-inscrit) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2679 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Arrêt de projet n° 2 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2679. Monsieur Le Faou, vous évoquiez ce sujet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, en lien avec l'intervention précédente mais qui est quelque part son prolongement, nous avons donc à délibérer pour la seconde fois sur l'arrêt de projet du PLU-H. Le rapport concerne cette révision générale du PLU qui tient lieu de PLH et la délibération qui est soumise au Conseil vise à arrêter de nouveau le projet de PLU-H et tel qu'il a été arrêté lors du Conseil du 11 septembre 2017.

Alors, une question, pourquoi faut-il de nouveau arrêter le projet de PLU-H ?

L'objectif est de sécuriser en droit l'ensemble de la procédure de révision afin d'être en conformité avec les exigences des textes. En effet, à l'issue du vote du Conseil du 11 septembre 2017, lors duquel le Conseil de la Métropole a tiré le bilan de quatre années et demi de concertation et arrêté le projet, l'ensemble du dossier a été transmis pour avis aux 59 Communes de notre Métropole ainsi qu'aux personnes publiques associées.

À l'issue de la période de consultation, qui a duré trois mois comme le veut la réglementation, l'ensemble des Communes se sont exprimées, l'ensemble des avis des Communes sont favorables. La Commune de Sathonay Village s'est abstenue, ce qui en droit équivaut à un avis favorable.

L'ensemble des avis des Communes et des personnes publiques associées représente aujourd'hui plus de 1 800 observations ; elles seront portées à la connaissance du public lors de l'enquête publique du PLU-H. En complément du dossier d'arrêt de projet, la commission d'enquête aura à se prononcer sur ces observations et donnera un avis, comme l'exige la loi.

L'Etat et plusieurs personnes publiques associées ont reconnu la qualité du dossier. Même s'il reste encore un travail important à accomplir, je souhaite partager ce retour avec vous car il témoigne de l'investissement de chaque Commune dans ce projet et également de l'esprit de collaboration et de consensus qui nous anime dans la construction de ce document d'importance pour le devenir de nos territoires.

Certains avis de Communes sont assortis d'observations voire de réserves qui portent sur des orientations d'aménagement ou de programmation ou sur des dispositions réglementaires. Il convient donc, par cette délibération de se prémunir d'un risque d'annulation dans l'hypothèse où un avis favorable d'une Commune serait requalifié en avis défavorable à l'issue de la révision, à l'occasion de recours contre le document approuvé ; situation que nous ne pouvons pas préjuger, bien évidemment, mais que nous devons anticiper et, en responsabilité, gérer.

En effet, la jurisprudence n'est pas encore formée sur ce point de droit de l'urbanisme assez récent et résultant de la loi Alur. Il convient donc d'être vigilant sans être alarmiste. La prudence est mère de sûreté. Pour cela, nous nous appliquons à répondre aux exigences de l'article L 153-15 du code de l'urbanisme qui prévoit une nouvelle délibération de l'arrêt de projet par le Conseil de la Métropole dans le cas d'un avis défavorable d'une Commune, même si ce n'est pas le cas aujourd'hui, et c'est ce qui permettra d'éteindre tout moyen de droit en cas de requalification d'un avis favorable assorti de réserves.

Le dossier d'arrêt de projet du PLU-H déjà arrêté le 11 septembre dernier n'est donc pas modifié à ce stade de la procédure. Les Communes et les personnes publiques associées n'auront pas à émettre à nouveau un avis.

Comme je vous l'ai indiqué, la commission d'enquête se prononcera sur le dossier d'arrêt de projet ainsi que sur les avis des Communes, des personnes publiques associées et des particuliers, comme le prévoient les textes. Le dossier pourra alors et alors seulement être modifié après le rendu du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pour prendre en compte les observations des Communes, les observations des personnes publiques associées et les observations émises par nos concitoyens au travers des registres d'enquête.

Telles sont les raisons de ce second Conseil et de ce second vote sur l'arrêt de projet et du rapport qui vous est présenté.

Je souhaite par ailleurs profiter de la présentation de ce rapport pour vous informer de la publication d'un nouveau décret paru au Journal officiel le 1^{er} mars 2018, qui vient d'être publié en application de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier et qui apporte un certain nombre de précisions. Nous sommes en train d'étudier les dispositions proposées. Nous reviendrons vers vous pour vous informer des mesures de mise en œuvre éventuellement exigées.

Suite à l'examen par la commission d'urbanisme de ce projet de second vote sur l'arrêt de projet du PLU-H, un avis favorable a été donné, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, comme effectivement il s'agit du même projet sur lequel nous avons déjà délibéré, nous n'allons pas reprendre l'intervention que nous avons déjà faite mais simplement pointer une inquiétude.

Cette inquiétude est que ce PLU-H est un compromis, c'est un compromis qui pour nous avance dans le sens d'une plus grande soutenabilité du territoire et que nous avons approuvé. Mais nous constatons qu'effectivement, au regard des demandes des Communes, nous avons une possibilité de mitage, c'est-à-dire que chaque Commune voulant sa zone d'activités, voulant grignoter des terrains agricoles pour en faire des zones commerciales, à la fin, on peut se retrouver avec des orientations que nous avons approuvées et une réalité, si on prend en compte toutes les demandes diverses et variées, qui soient contradictoires avec les objectifs qui ont été posés. Nous serons donc attentifs, lors de l'enquête publique, à l'avenir, aux enjeux.

Je voudrais souligner de nouveau la qualité du travail des services pour concilier des intérêts qui sont forcément contradictoires, pour que l'esprit des orientations qui ont été votées soit respecté. Je pense, par exemple, au dossier de la Terre des lièvres à Caluire et Cuire qui est aujourd'hui agricole et que la Commune demande à transformer, à la fin, on peut se retrouver avec des orientations que nous avons approuvées et une réalité, si on prend en compte toutes les demandes diverses et variées, qui soient contradictoires avec les objectifs qui ont été posés. Nous serons donc attentifs, lors de l'enquête publique, à l'avenir, aux enjeux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, très rapidement, simplement saluer le large consensus puisque l'ensemble des 59 Communes se sont manifestées et se sont exprimées. Sans reprendre l'intervention, simplement dire qu'au terme d'une procédure qui a duré plus de cinq ans, nous arrivons aussi à la nécessité de pouvoir aboutir, dans le cadre de ce document, à la fois pour l'intérêt des Communes et des territoires et pour l'intérêt des politiques que l'on porte au niveau métropolitain parce que beaucoup de décisions et d'arbitrages sont en suspens. Donc saluer effectivement ce consensus et bien évidemment voter ce jour pour sécuriser ce qui va pouvoir conduire nos activités pendant plusieurs années.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Nous avons déjà dit ce que nous pensions lors de l'arrêt de projet n° 1, nous n'allons pas nous répéter, donc l'intervention est retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, nous ré-évoquons aujourd'hui un dossier majeur qui suivra l'ensemble de ce mandat : les travaux du plan local d'urbanisme et de l'habitat qui engage notre collectivité, une fois adopté, pour au minimum les dix prochaines années.

Ce travail long, mené avec l'ensemble des acteurs de la Métropole ainsi que ses habitants, permettra de construire une agglomération économiquement dynamique, à la qualité de vie reconnue et avec une prise en compte essentielle de notre environnement. Oui, la ville durable se fabriquera bien ici.

Nous sommes amenés à nous prononcer maintenant sur une délibération technique, venant acter les avis des Communes et des personnes publiques associées, suite à l'arrêt de projet voté le 11 septembre par notre assemblée.

L'occasion pour notre groupe de rappeler que la Métropole est bien un acteur de proximité, qui agit bien avec les Communes et non à leurs dépens. L'ensemble de celles-ci se sont prononcées favorablement, avec une abstention, sur le document présenté, un document co-construit avec elles depuis bientôt quatre ans.

Les personnes publiques associées ont permis d'enrichir l'approche environnementale du document, une démarche que nous saluons et qui montre une nouvelle fois que notre Métropole sait travailler avec tous : associations, syndicats, collectifs d'habitants, pour faire vivre notre modèle urbain en l'enrichissant de l'expérience des usages et pratiques de chacun.

Ce grand travail de prise en compte de l'opinion n'est pas fini. Nous allons entrer ensemble, à partir du 18 avril, dans la phase d'enquête publique où chacun aura ainsi accès à l'ensemble des pièces de ce dossier rassemblant plusieurs années de travail des élus de chaque territoire, des services de notre collectivité et encore de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Cette dernière année permettra d'apporter les différents ajustements nécessaires à ce premier PLU-H de la Métropole de Lyon, qui verra la compétence habitat trouver toute la place qui lui revient au cœur de ce document de planification qui fera la Métropole de demain. Place donc à la parole habitante dans l'ensemble de nos mairies pour, après son vote, rendre le document PLU-H opposable en 2019.

Bien sûr, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame David. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, comme il est écrit dans cette délibération, l'objet de cette dernière est bien de sécuriser l'ensemble de la procédure. En effet, comme l'a rappelé monsieur Le Faou, si les réserves des Communes n'étaient pas suivies à l'issue de l'enquête publique, certaines de ces réserves pourraient être requalifiées en avis défavorable, ce qui nécessiterait de revoter cet arrêt de PLU-H.

En somme, monsieur le Président, vous nous demandez aujourd'hui de revoter comme si les réserves avaient d'ores et déjà reçu un avis défavorable. C'est donc un blanc-seing que vous attendez de nous afin que les Communes qui ne verraient pas leurs réserves aboutir ne bloquent pas la procédure.

Notre groupe votera favorablement pour ce rapport afin de ne pas prolonger une procédure qui, traînant en longueur, pénaliserait autant les acteurs publics que privés. Cependant, au travers de cette intervention, les Communes de notre groupe réaffirment leur volonté de voir les demandes, observations et réserves prises en compte. Ce vote favorable n'est pas un abandon des remarques, le faire aujourd'hui de manière formelle est également une forme de sécurisation permettant, si besoin dans la suite de la procédure, de revenir sur cette interpellation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le message est bien entendu. Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, "lorsque l'une des Communes membre de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés". Les suffrages exprimés correspondent à des votes reflétant une prise de position effective sur l'objet de la délibération. Seuls seront comptabilisés les votes pour ou contre, à l'exclusion des abstentions.

Je mets donc le rapport aux voix. Je vous demanderai de garder la main levée car, comme c'est aux deux tiers, il faut que la direction des Assemblées ait le temps de compter les mains levées et les pouvoirs. Ce n'est peut-être pas très confortable mais cela fait un peu d'exercice ; à cette heure de l'après-midi, ce n'est pas mal.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2610 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'association Open data France - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2610. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil d'administration de l'association Open data France**

(Dossier n° 2018-2610)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Open data France. Je vous propose la candidature de madame Karine DOGNIN-SAUZE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; MM. Boudot, Casola (non-inscrits).

Adoptée.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2018-2611 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2611. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable pour présenter un ou une candidate.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon**

(Dossier n° 2018-2611)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon. Je vous propose la candidature de madame Sarah PEILLON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; MM. Boudot, Casola (non-inscrits).

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2018-2612 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2018 pour les organismes oeuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Lancement d'un appel à projets pour des accompagnements innovants vers l'activité - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2612. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui vous est proposée vise, dans sa première partie, à l'attribution de subventions de fonctionnement pour les organismes accompagnant les bénéficiaires du RSA vers l'activité et, dans sa deuxième partie, au lancement d'un appel à projets pour les accompagnements innovants vers l'activité.

Juste un bref rappel : l'année 2018 poursuit l'évolution du dispositif d'accompagnement afin de permettre un parcours à la fois plus dynamique et offrir un accès plus rapide vers la reprise de l'activité, avec un plan d'actions organisé autour de cinq axes que je rappelle très brièvement :

- la poursuite de l'adaptation de l'accompagnement à travers des itinéraires emploi et des itinéraires activité, les itinéraires emploi s'adressant à un public assez proche –on va dire– de la marche de l'emploi et les itinéraires activité s'adressant à des publics beaucoup plus démobilisés pour lesquels on a besoin de réunir une pluridisciplinarité de thématiques autour d'eux ;
- la structuration de l'appui à la professionnalisation. Je rappelle qu'il y a eu l'an passé des journées professionnelles de l'insertion et de l'emploi qui ont réuni environ 400 personnes. Il y a eu d'autres rencontres qui étaient centrées sur la réglementation du RSA et qui ont réuni environ 700 personnes, des temps d'échanges entre les référents des chefs d'entreprises, des visites d'entreprises, des présentations des métiers et qui s'adressaient à la fois aux professionnels et aux bénéficiaires ;
- le renforcement de l'outillage des référents. Pour ne pas être trop longue, je rappellerai simplement les postes de chargés de liaison entreprise-emploi, nos fameux postes clés dont le déploiement se termine en début d'année, la charte des 1 000 aussi avec des entreprises qui s'impliquent par des moyens très divers et qui accompagnent justement à la fois les postes de chargés de liaison et les référents qui se lancent dans ce rapprochement ;
- des simplifications administratives également qui sont renouvelées pour donner plus de temps à l'accompagnement dans les structures, notamment des simplifications par rapport à la gestion du Fonds social européen ;
- un pilotage renforcé du dispositif par un outil de suivi des parcours qui va être beaucoup plus centré justement sur le suivi et non pas forcément sur le nombre de parcours.

En ce qui concerne le financement, nous avons travaillé sur un budget stable qui offre plus de place à l'accompagnement et qui permet de déployer sur tout le territoire métropolitain un accompagnement spécifique ; entre autres, pour les personnes en souffrance psychique, il y a eu une première expérimentation fin 2016, qui s'est prolongée en 2017 et qui, dans l'année 2018, va s'étendre à l'ensemble du territoire. Au total, ce sont bien 10 546 places d'accompagnement pour un budget d'environ 6 M€.

Enfin, j'en arrive à cet appel à projets qui se trouve dans la continuité de la dynamique d'innovation qui a été initiée l'année dernière, continuité également avec l'expérimentation des bénéficiaires en souffrance psychique. Cet appel à projets propose deux axes : l'un qui rassemble les accompagnements innovants par l'emploi, pour des publics mobilisables, pour lesquels l'emploi est un élément d'activation prépondérant du parcours, au-delà

des freins que ces personnes pourraient ressentir pour arriver à cet emploi. Le deuxième axe de cet appel à projets porte sur des accompagnements innovants et intensifs de remobilisation pour des publics démobilisés, en échec et ne parvenant plus à s'investir dans leur parcours.

Six projets maximum seront retenus, il y aura la réunion d'un comité de sélection avant l'été. Je rappelle simplement que 70 % des dépenses sont éligibles, donc chaque structure devra aussi trouver le complément. Cela fera l'objet d'un vote au Conseil métropolitain de septembre pour un déploiement de ces actions de novembre 2018 à décembre 2019.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Glatard. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Monsieur le Président, chers collègues, en 2015, nous avons voté pour mettre en place ce programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e), un projet ambitieux pour tirer le meilleur parti de nos compétences nouvellement héritées du département du Rhône. Certes, le Grand Lyon n'avait pas attendu la création de notre Métropole pour mettre en place des politiques ambitieuses dans ces domaines mais, avec cette nouvelle structure, nous nous devons de voir plus loin.

Aujourd'hui, ce PMI'e fondamentalement transversal –comme beaucoup de nos actions d'ailleurs– dépeint clairement l'ambition de la Métropole en matière de politiques sociale et économique. C'est cette transversalité qui fait la force de notre Métropole et qui lui permet de mettre en place des actions cohérentes et adaptées à son territoire. D'ailleurs, si les personnes concernées par ce programme sont souvent les bénéficiaires du RSA, elles sont loin d'être les seules puisque le cadre du PMI'e se veut plus large et inclut également les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ou les travailleurs handicapés, par exemple. À noter également les accompagnements spécifiques en faveur de migrants ayant obtenu le statut de réfugiés, avec des référents travaillant pour Forum réfugiés ou l'Entraide Pierre Valdo.

Ce programme est d'autant plus important lorsqu'on le replace dans le contexte actuel, celui d'un taux de chômage que nous nous efforçons de réduire –bien que, dans notre bassin d'emploi, il soit inférieur à la moyenne nationale– et dans un contexte de contraintes budgétaires importantes pour les collectivités territoriales. En accompagnant vers l'emploi des personnes qui s'en étaient éloignées, tels que les bénéficiaires du RSA, nous contribuons au développement de l'activité économique et à l'attractivité du territoire mais également nous contribuons à créer, sur le long terme, des économies en matière de dépenses sociales pour notre collectivité ; il est, en effet, important d'éviter l'inscription du bénéficiaire dans la durée.

Le but est ici de poursuivre et renforcer la dynamique déjà mise en place depuis deux ans, en ce qui concerne l'accompagnement adapté à chacun, l'amélioration des outils à la disposition des référents ou encore la simplification des démarches. Pour cela –et ces différents rapports le montrent bien–, le travail de collaboration avec les acteurs du domaine de l'insertion et de l'emploi est essentiel, que ce soit en termes de financement avec l'Etat et le FSE ou, de manière plus concrète, avec les structures œuvrant dans le domaine de l'insertion et avec les entreprises. En effet, ces dernières sont des acteurs primordiaux pour cette politique car ce sont elles qui vont accompagner et apporter les différentes solutions. Je tiens à souligner que nous avons réussi à gagner la confiance de nombreuses entreprises qui se sont rendu compte des enjeux et des bénéfices de cette politique de l'insertion ; d'ailleurs, à mi-parcours du programme, plus de 500 entreprises sur les 1 000 espérées se sont déjà engagées dans ce domaine.

Il y a encore beaucoup à faire au cours des deux prochaines années. Notre groupe reste cependant confiant quant aux réalisations à venir car nous savons votre engagement, monsieur le Président, en ce qui concerne les ces politiques de développement économique et aussi d'insertion.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Rudigoz. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, notre intervention du groupe LMGS porte sur le dossier numéro 2018-2612 mais aussi sur les dossiers numéros 2018-2613, 2018-2614 et 2018-2615.

Ces délibérations portent toutes sur le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi et sont réellement –comme vient de le dire Thomas Rudigoz– le cœur de la raison d'être de notre Métropole qui a marié les missions du Grand Lyon et du Département, afin notamment d'offrir une meilleure corrélation entre insertion, formation et social et de répondre aux trois ambitions du PMI'e : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service dédiée aux bénéficiaires du RSA et faire en sorte que le projet soit commun sur tout le territoire métropolitain.

Nous voyons clairement dans ces délibérations la distinction entre l'accompagnement social avec les itinéraires d'activité et l'accompagnement socio-professionnel avec les itinéraires d'emploi par et au sein de chaque structure.

En parallèle, le développement des projets personnalisés d'accès à l'emploi nous semble tout à fait pertinent car ils instituent le lien essentiel entre le social, l'emploi et la santé. Chacun sait, en effet, que les obstacles au retour à l'emploi peuvent être nombreux et trouver des racines profondes dans des problématiques de santé ou d'éviction sociale. L'intérêt de l'ensemble des politiques métropolitaines en matière d'insertion et d'emploi est ainsi démontré.

Nous sommes aussi satisfaits de voir clairement se dessiner l'envie d'aller plus loin. Citons, par exemple, l'appel à projets pour des itinéraires innovants destiné à susciter des pratiques novatrices d'accompagnement et de travail en transversal entre les services chargés de l'emploi et de l'insertion ou également l'accompagnement renforcé et adapté à chaque situation, si justifié puisque chaque personne au RSA a un profil et un passé spécifiques et le retour à l'emploi après une longue période de chômage n'est jamais chose simple.

Le soutien affirmé aux structures de l'insertion par l'activité économique mérite aussi d'être souligné :

- d'une part, elles promeuvent des solutions plus souples et plus progressives de retour à l'emploi, étape qui permet de reprendre pied dans la vie active, de se replonger dans les codes professionnels plus en douceur et de proposer des temps d'apprentissage théorique ;

- d'autre part, elles incluent des démarches de remobilisation personnelle, de restauration de l'estime de soi, sans pour autant tomber dans l'accusation systématique des structures d'accueil en cas de difficultés. Il n'est jamais simple de reprendre une activité après une longue interruption, en restant dans le même domaine que précédemment ou en changeant de secteur. Aider les bénéficiaires du RSA à remettre le pied à l'étrier doit donc aussi inclure une aide aux structures d'accueil pour permettre un travail collectif et individuel sur la confiance en soi et dans le collectif, avec des partenaires qualifiés.

Nous avons déjà fait part de notre inquiétude sur la suppression des contrats aidés de type contrats uniques d'insertion, pourtant censés favoriser l'insertion en aidant les structures d'accueil. Nous espérons que la mobilisation des contrats emploi compétences et des contrats d'insertion emploi permettra, à la fois, de résoudre les travers décriés dans le processus des contrats uniques d'insertion, à savoir augmenter la proportion de réel retour à l'emploi pérenne à l'issue des contrats et de répondre aussi à la demande forte dans ce domaine.

Nous souhaiterions, par ailleurs, avoir plus d'informations sur la politique qui va être menée à propos des contrats jeunes dits "d'avenir" et nous espérons que la Métropole va continuer à permettre de belles expériences, en associatif en particulier.

L'effort porté sur l'inclusion numérique nous semble tout à fait essentiel et porteur d'avenir.

Sur la question des moyens afférents, nous notons avec satisfaction leur maintien, ce qui est important car même si la pression semble moins forte à l'instant T sur le RSA, nous avons déjà souligné que l'évolution pourrait reprendre à la hausse avec la mise en place des points d'accueil uniques CCAS-Maisons des Métropole.

Toutes ces démarches sont porteuses d'une amélioration de l'emploi et de l'insertion sur notre territoire. Il convient maintenant de se pencher sur les résultats effectifs de toutes les démarches concourant à la réduction du chômage et à l'amélioration du bien-être au travail.

La nécessité est donc encore plus urgente de s'atteler à la mise en place de l'observation et de l'évaluation promise du PMI'e. En cela, l'outil de suivi des parcours et de leur dynamisme sera très intéressant à exploiter. Mais il ne peut être le seul.

Nous voterons ces délibérations, en restant vigilants sur l'aspect évaluation.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, quatre délibérations relatives au programme métropolitain d'insertion pour l'emploi nous sont aujourd'hui présentées. Depuis trois ans maintenant, la Métropole exerce, en vertu d'une obligation légale, la gestion du RSA mais aussi et surtout l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires.

Nous nous disions satisfaits, au moment de l'adoption de ce PMI'e en 2015, des méthodes et des réponses apportées par la Métropole dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. Satisfaits, nous le sommes toujours en constatant que nous continuons à mobiliser d'importants moyens au profit de l'accompagnement vers l'activité. À mi-chemin de ce programme quadriennal, nous ne pouvons que vous encourager à maintenir ce cap.

Les évolutions complémentaires qui nous sont proposées par cette délibération sont de nature à lutter efficacement contre l'exclusion car elles contiennent des mesures à destination de tous les acteurs de ce secteur.

En effet, elles permettent tout d'abord de garantir une adaptabilité plus importante encore de la prise en charge et de l'accompagnement des publics concernés. Ce déploiement progressif de solutions adaptées à tous les profils, y compris et surtout aux personnes les plus éloignées de l'emploi, à l'image des bénéficiaires en souffrance psychique ou de ceux ne maîtrisant pas encore la langue française, nous semble aller dans le bon sens.

Par ailleurs, nous savons tous à quel point il est vital pour la Métropole de donner à ceux qui œuvrent pour l'insertion ou la réinsertion les moyens de mener à bien leur mission. Les acteurs de l'accompagnement à l'emploi, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, qu'ils viennent du public, du privé ou du monde associatif, doivent être mis dans les meilleures dispositions possibles pour accomplir avec succès leur travail si essentiel.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de la construction du plan de professionnalisation pour 2018. Le développement de la collaboration au sein de la communauté des intervenants dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA créera –nous l'espérons– une synergie et un dynamisme permettant de répondre de manière plus précise et ciblée aux besoins diversifiés des publics concernés.

Dans la même logique, l'appel à projets itinéraires innovants est une initiative à saluer. Même si nous continuons à nous interroger sur la méthode du financement sur appel à projets, l'ajout d'un dispositif supplémentaire pour moderniser l'accompagnement des bénéficiaires est un point positif.

Les mesures qui nous sont proposées aujourd'hui permettent, en outre, d'accroître l'implication des bénéficiaires du RSA eux-mêmes. Le recours à leur expertise d'usage, c'est-à-dire la prise en compte de la parole de l'utilisateur, est de nature à rendre notre action plus efficace : qui de mieux placé que les personnes en insertion pour nous conseiller et nous guider dans notre politique d'accompagnement à l'insertion ? La mise en place de ces groupes ressource prévue par le PMle nous semble là encore aller dans le bon sens.

Toutefois, la question de la lutte contre l'exclusion et contre la pauvreté ne s'épuise pas dans les évolutions du PMle qui nous sont proposées aujourd'hui. Si les principes invoqués (accompagnement diversifié, simplifié, plus adapté) sont évidemment les bons, la question des moyens pourrait être posée à l'avenir. A l'heure où notre Métropole est en bonne santé économique et financière, en matière d'insertion sociale et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et, de manière plus générale, en matière de lutte contre l'exclusion, nous vous encourageons à une redistribution plus importante encore de nos richesses vers ceux d'entre nous qui en ont le plus besoin.

Le groupe Parti radical de gauche votera favorablement cette délibération et les trois suivantes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Michonneau. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Merci, monsieur le Président. Notre intervention est de caractère général et porte sur la mise en place de notre politique d'insertion dans notre Métropole, qui est un territoire dynamique puisque le nombre d'emplois est de plus de 650 000 ; si on rapporte au nombre d'habitants, on peut dire que c'est pratiquement le plein emploi. Mais la concentration de populations fragiles et le risque d'exclusion et de fracture sociale existent dans de nombreux quartiers de notre Métropole. La Métropole a la compétence de la politique d'insertion et de mise en œuvre du RSA sur le territoire dans le cadre des compétences transférées du Département.

Notre objectif, largement partagé, est d'allier performances économiques et sociales et favoriser un développement équilibré de notre territoire. Pour cela, la Métropole s'est dotée du PMle (programme métropolitain pour l'insertion et l'emploi) sur la période 2016 à 2020, voté le 10 décembre 2015. Elle dispose également d'un programme de développement économique qui porte sur les années 2016 à 2021.

Le PMle se traduit par des engagements complets en faveur des bénéficiaires du RSA : trois orientations prioritaires et ambitieuses, quatorze objectifs. Je ne vous rappellerai pas les objectifs mais je tiens à insister sur les axes principaux puisque c'est l'ossature de notre dispositif :

- l'axe 1 : développer l'offre d'insertion par l'entreprise ;
- l'axe 2 : construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA ;
- l'axe 3 : porter un projet commun pour un territoire exemplaire.

Il est vrai que c'est facile à décliner oralement mais la mise en place est beaucoup plus difficile. Ce plan n'a pas vocation à être exhaustif. Il doit être souple et pouvoir s'adapter aux particularités des territoires, il doit répondre à la demande qui est bien l'insertion par l'emploi de tous les publics.

Ces quatre délibérations concernent cependant uniquement l'accompagnement du public RSA. Nous avons tout de même quelques inquiétudes pour le public hors RSA. Rappelons que la problématique de l'insertion, évidemment, ne concerne pas que les bénéficiaires du RSA. Il faut penser aux politiques liées à l'emploi et à

l'insertion de façon à inclure tous les publics, y compris ceux très éloignés de l'emploi ; ils ne peuvent être oubliés par la politique métropolitaine. Les villes ont besoin de soutien sur ces actions.

Je voudrais évoquer à cette occasion –c'est une question d'actualité pour moi– la mise en place d'une mission d'information sur la réinsertion des mineurs enfermés parce qu'il y a des mineurs en centre de détention et il y en a d'autres dans la pénitencière et, à partir du moment où ils sont sur notre territoire, ils sont, en tant qu'habitants de notre territoire, placés sous notre responsabilité. Cette politique métropolitaine, toutes les Communes doivent se l'approprier et y être associées. La mise en place d'un groupement d'intérêt public probablement –puisque c'est ce qui semble avoir été retenu ; les communications de notre Président vont dans ce sens– nous inquiète quant au système de gouvernance parce que nous souhaitons évidemment que les Communes soient représentées. Pour cela, nous attendons quelques éclaircissements.

Bien entendu, nous voterons favorablement ce rapport en souhaitant que cette politique qui va se mettre en place ne voie pas une nouvelle fracture entre les Communes et la Métropole. Il y a des inquiétudes pour l'instant, faisons que ces inquiétudes se transforment en mauvais souvenir !

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Forissier. Madame Glatard, vous voulez dire un petit mot ?

Mme la Conseillère déléguée GLATARD : Juste quelques petits mots, déjà pour remercier l'ensemble des élus puisque, finalement, ces délibérations font l'objet apparemment d'un large consensus. Je vous en remercie et je remercie aussi beaucoup les services qui travaillent d'arrache-pied sur ces questions.

Un mot sur l'évaluation –effectivement, je n'en avais pas parlé au début, j'ai fait juste une allusion– : on va s'attacher à travailler aussi l'évaluation qualitative des parcours – c'est aussi une innovation– et non pas simplement regarder la quantité, même si on a besoin aussi de ces critères et de ces éléments. Cette année, un outil va être construit justement pour pouvoir effectuer cette évaluation qualitative.

En ce qui concerne les contrats aidés ou comptes d'engagement citoyen, aujourd'hui, la Métropole a conventionné avec l'Etat pour que l'on ait quasiment le même nombre de contrats qui puissent être suivis par la Métropole. Evidemment, on sera sur le secteur non marchand ; on perd effectivement les contrats aidés dans le secteur marchand, vous le savez tous.

Un mot aussi pour rassurer mon collègue Michel Forissier : finalement, je me rends compte que, sur ces questions, les Maires demandent à être concertés ; cela rejoint notre préoccupation –mais c'était juste un clin d'œil–. Bien entendu, ce travail se fait en lien étroit avec les Villes qui ne nous ont pas attendus pour déployer une politique d'insertion sur leur propre territoire et il y aura une continuité par rapport à ces publics les plus éloignés qui bénéficient pour cela de fonds européens.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Glatard. Quelques mots très rapides pour rebondir sur les différentes interventions et en particulier celle de Michel Forissier ; merci pour cette intervention.

D'abord pour dire que le travail se fait depuis un bon moment en étroite collaboration avec les Maires. Il y a eu, je crois, depuis maintenant quelques mois, des rencontres régulières des services mais aussi un certain nombre de nos élus, dont Fouziya Bouzerda, Valérie Glatard et Gilles Pillon, sur ces sujets avec les Maires. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer à deux reprises, le 13 novembre et le 2 février ; nous aurons l'occasion encore de nous retrouver le 29 mars, je crois, pour évoquer ces sujets.

Je voudrais vous remercier parce que je crois que les réunions que nous avons tenues sont empreintes de pragmatisme et d'ouverture. On partage les uns après les autres votre souci –et vous l'aviez écrit–, votre préoccupation des publics RSA mais aussi non RSA. Je crois avoir répondu sur ces questions et nous travaillons dans ce sens et, bien évidemment, surtout sur le rôle que doivent continuer à jouer les Communes sur les territoires. C'est dans cette direction que nous avons travaillé, c'est dans cette direction que nous allons faire un certain nombre de propositions, y compris en matière de gouvernance de ces structures métropolitaines. Nous aurons l'occasion d'en reparler dès le 29 mars.

Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC et M. Christophe GIRARD, à leur demande, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-2616 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme d'investissements d'avenir Territoire d'innovation de grande ambition - Candidature à l'appel à projets et perception du financement de la Caisse des dépôts et consignations - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2616. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, le 4 janvier dernier, le Premier Ministre a annoncé la liste des 24 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêts de l'action Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA). Parmi ces 24 lauréats figurait la Métropole de Lyon, preuve de l'intérêt du Gouvernement pour le projet de notre Métropole. Cette sélection nous permet de bénéficier d'un accompagnement et d'un appui financier pouvant aller jusqu'à 400 000 € afin de développer notre projet de territoire et de préparer notre réponse à l'appel à projets qui sera lancé cette année.

L'action TIGA est dotée de 450 M€ sur dix ans, dont 150 M€ de subventions et 300 M€ de fonds propres. L'objectif de cette action est d'accompagner un nombre limité de territoires dans leur projet de transformation afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'augmenter la durabilité desdits territoires. L'enjeu n'est donc pas des moindres.

Notre ambition est de redéfinir les relations entre le tissu industriel de la Métropole, son territoire et ses habitants. Le projet présenté par notre Métropole s'inscrit parfaitement dans la continuité de nos politiques, prenant en compte les spécificités du territoire tout en plaçant l'humain au cœur de la démarche. De même, il correspond aux objectifs du programme de développement économique et constitue une opportunité d'accélérer la transformation industrielle du territoire. En ces temps de restrictions budgétaires, un projet de cette ampleur mériterait de bénéficier d'un financement plus large que celui que nous pourrions lui apporter seuls.

De plus, en cas de réussite, un projet construit avec le soutien de l'Etat renforcerait le rayonnement national, voire international, de notre territoire métropolitain et confirmerait sa position prépondérante dans le domaine de l'industrie.

Cet appel à projets est, selon nous, une opportunité à saisir et la réponse que notre Métropole lui a apportée nous semble des plus cohérentes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui vient de nous être présentée propose de valider la candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projets intitulé TIGA (Territoire d'innovation de grande ambition).

Le projet de la Métropole porte sur "l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants, contribuant ainsi –je cite la délibération– à améliorer la qualité de vie des habitants et la durabilité du territoire". Cet objectif ambitieux nous apparaît porteur d'innovation et d'avenir environnemental et social.

Deux réflexions : l'une sur la qualité du projet, l'autre sur les limites de la démarche gouvernementale.

Vouloir reconnecter l'industrie aux territoires et aux habitants est une nécessité impérieuse qui s'impose. Le projet TIGA, entre autres, concrétise cette nécessité que la délibération résume de très bonne manière en trois axes :

- premier axe : l'industrie intégrée aux territoires avec les synergies activités urbaines/périurbaines et la proposition, par exemple, d'un campus de l'industrie du futur à Vénissieux incarne bien cette démarche ;

- deuxième axe : des réseaux industriels intelligents pour une transversalité des activités connectées pour tous les territoires, d'où l'importance du câblage en fibre de toutes les communes pour lesquelles œuvre entre autres l'EPARI (établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information) dans notre département,

- troisième axe : l'individu au cœur du système industriel afin de renforcer les liens entre population et l'industrie, avec la diffusion d'une véritable culture industrielle incluant les évolutions technologiques des savoirs et savoir-faire et les pratiques sociales.

Mais plus de trente ans de déclin industriel et de fractures sociales et spatiales ont provoqué de lourds dégâts matériels, technologiques et humains dans notre pays. Ainsi, de 1980 à nos jours, la part industrielle dans le PIB de notre pays est passée de 24 % à 10 % en supprimant 2 millions d'emplois de ce secteur. C'est l'ère du tout tertiaire, illustrée par la Défense en région parisienne et la Part-Dieu à Lyon.

Depuis la fin des années 2000, une prise de conscience s'est effectuée en considérant que la Part-Dieu devrait être un quartier à vivre et que l'industrie constituait la base, le socle économique indispensable à toute activité,

comme l'avait souligné le livre blanc de la CCI –d'une manière étonnante d'ailleurs– dans sa version 2013. Nous nous félicitons de cette prise de conscience, même si –soyons lucides– celle-ci se heurte aux exigences de rentabilité purement financière ; je pense à Ford à Bordeaux qui, malgré des résultats excédentaires et 120 M€ d'aide publique, se retire avec ses 900 emplois menacés.

J'en viens aux financements dédiés au projet TIGA pour souligner les limites et les contradictions de la politique gouvernementale en la matière.

D'abord pour dire que les 24 projets retenus pour concourir à la deuxième phase de sélection sont des projets de qualité innovante et concernent des territoires très variés ; j'en cite deux, par exemple : celui de Lorient agglomération avec un projet intitulé "Handicap innovation territoire" ou celui de l'agglomération de Mulhouse avec le projet "Champs du possible, ville du futur".

Ensuite, après avoir souligné ces aspects intéressants des projets, quel dommage pour les territoires non retenus par les deux sélections ! Car, au final, ce seront 107 projets de 107 territoires qui seront "sur le carreau". Certes, tout n'est pas possible tout de suite et en même temps –et on l'entend bien– et le programme d'investissement d'avenir lancé en 2010 est doté, dans sa phase 3, de 10 milliards d'euros mais ce n'est que pour dix projets.

Mais question : où est passé le grand plan d'investissement (GPI) 2018-2022 ? Car il n'est pas la phase 4 du programme d'investissement d'avenir, selon Jean Pisani Ferry, rapporteur du GPI. La dernière Loi de finances aurait inscrit 46 milliards d'actions nouvelles dans les budgets ministériels mais –je lis le texte– "ces dispositions ne sont pas juridiquement contraignantes". Les bras m'en tombent bien évidemment car nous avons grand besoin de l'investissement de ces 46 milliards dans nos actions, dans nos territoires pour reconnecter avec nos populations, le développement industriel. Ne faut-il donc pas sauver le grand plan d'investissement comme en appelait *Le Nouvel Economiste* en novembre dernier ?

Dernières remarques et propositions.

D'abord, pour attirer votre attention en termes de gouvernance de notre projet : le consortium avec qui nous passerons un accord devra confirmer notre position de chef de file.

Ensuite, il nous faudra proposer que les règles de répartition des produits des propriétés intellectuelles prévoient que notre collectivité en soit aussi bénéficiaire. D'ailleurs, il y a deux ans, j'avais proposé que cette règle soit applicable aux répartitions issues des pôles de compétitivité. Je le propose à nouveau dans le cadre de cette délibération. Plus généralement, la loi sur la propriété intellectuelle qui vient d'être adoptée s'est beaucoup penchée sur la propriété intellectuelle individuelle et peu, ou pas, sur la propriété intellectuelle des collectivités ; or, les deux sont importantes. Au moment où s'élaborent les décrets d'application de cette loi, soyons vigilants pour développer les dispositions en faveur de la propriété des collectivités.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, cher-e-s collègues, les travaux et réflexions sur l'économie de proximité sont de plus en plus partagés. Pour rappel, il est question de la captation et de la circulation des richesses sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants de ce même territoire. La valeur captée créant ainsi la richesse peut tout autant être un savoir-faire par exemple (donc immatérielle) que le soleil, l'eau et les sols (matérielle). Dans un territoire densément peuplé tel que le nôtre, accueillant beaucoup de touristes, on pourrait penser que peu de place est faite aux activités de production et de transformation mais ce n'est pas le cas.

L'économie de proximité propose de regarder et d'analyser deux choses : les flux organisés et pas seulement les stocks stricts de création d'emplois par exemple ou encore de gains stricts pour tel ou tel projet entrepreneurial mais aussi les fondements et les bases de notre économie locale dite "résidentielle et productive".

Ce regard sur les flux créés par des dynamiques nécessairement collectives amène à donner de la valeur à la coopération –valeur importante pour les écologistes– qu'on pourrait qualifier de productive et d'inclusive, par exemple :

- la coopération entre chercheurs et entrepreneurs, à laquelle nous sommes habitués ici en assemblée,
- la coopération entre porteurs d'idées innovantes techniques mais aussi organisationnelles, qu'on peut retrouver derrière le vocable "*makers*",
- la coopération entre habitants/résidents et acteurs économiques et institutionnels pour porter des réponses aux besoins émergent ; là on entre dans les questions d'innovations dites "sociales".

Aujourd'hui, avec la suite de cette réponse à cet appel à projets, la Métropole, si elle va au bout du processus, peut rapidement mettre en œuvre des objectifs de ces politiques publiques de développement économique.

Du point de vue des écologistes et au regard des connaissances actuelles sur la dépendance de notre économie locale à l'égard des ressources extérieures de notre territoire, cela peut accompagner d'autres modèles de production, d'autres offres de consommation pour baisser notre dépendance à des ressources dont l'approvisionnement à moyen terme n'est pas assuré, et ce en garantissant une qualité de vie pour tous.

Ces nouveaux modèles d'affaires qui privilégient les usages et l'immatériel sont pérennes par l'hybridation des ressources mobilisées pour faire jaillir la coopération entre acteurs d'un même territoire. Dans ces modèles, la Métropole, en tant qu'institution, est une ressource pour révéler des potentiels d'actions, faciliter les projets, donner à voir les réalisations et –comme l'indiquait Rolland Jacquet– partager aussi la valorisation financière liée à la propriété intellectuelle. C'est le cas pour le Carré de Soie à Villeurbanne, pour la démarche de la Vallée de la chimie ou encore pour le futur campus industriel de Vénissieux.

Pour les écologistes, reste en suspens la question de l'échelle et des autres leviers à mobiliser, à savoir :

1° - pour l'échelle : acceptons et mettons-nous en mouvement pour que d'autres projets coopératifs naissent dans nos cœurs de communes et quartiers : par exemple, articuler des fab labs et des cités des artisans pour répondre à la demande de l'allongement de la durée de vie de nos biens du quotidien ;

2° - pour les leviers : dotons-nous, en complément de ressources financières que nous allons chercher comme celles de cet appel à projets, des outils incontournables pour soutenir ces modèles d'affaires, à savoir :

- une commande publique avec analyse du cycle de vie à coût complet ;
- une articulation avec la monnaie locale complémentaire, la Gonette ;
- ou encore la création d'un outil de mesure de l'inclusion et de la coopération comme grille d'analyse des projets entrepreneuriaux soumis aux analyses de nos agents et aussi à nos votes : mettons en quelque sorte en test une coopération, conditionnalité des accompagnements de la Métropole.

Vous l'aurez compris, nous soutenons cette démarche et invitons l'institution Métropole mais aussi les Communes à travailler encore plus cette question de la coopération qui guidera ces nouveaux modèles d'affaires pérennes.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Baume. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur Kimelfeld, par cette délibération, nous voulons être un "territoire d'innovation de grande ambition" –Ah, la créativité des Ministres !– pour des projets en lien avec notre stratégie sur "l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et ses habitants" –Ah, la beauté des formules métropolitaines !–.

L'industrie et l'emploi sont au cœur des préoccupations des Français. Depuis le raté de Lionel Jospin avouant qu'il n'y pouvait rien, tous les Gouvernements parlent de l'industrie. Sarkozy, Hollande, Montebourg, Macron ont mis en place des plans pour l'industrie, avec toujours un principe : la baisse "du coût du travail" pour des entreprises plus concurrentielles. Ils coûtent des milliards à l'Etat, donc aux Français, et quels sont leurs résultats ?

Selon le cabinet Trendeo :

- bilan Sarkozy : 329 sites industriels nets perdus et 350 000 emplois industriels,
- bilan Hollande : 278 sites industriels nets perdus et 100 000 emplois industriels.

Alors, cher Président, vous allez me dire : "Oui, mais il y a la reprise !". Permettez-moi de citer Michel Sapin qui s'en amusait dans les médias : "La croissance a été de 0,6 % au dernier trimestre après 0,5 % au troisième –ce serait l'effet Macron– mais elle était de 0,6 % au deuxième trimestre après 0,5 % au premier" –c'était l'effet Hollande–. Autrement dit, l'effet Macron est égal à l'effet Hollande. Ça promet !

D'ailleurs, le *speed dating* –médiatiquement réussi– du Président avec les grands patrons du monde a accouché d'une souris. 3 milliards d'euros à comparer aux 250 milliards d'investissements annuels des entreprises françaises, qui sont pourtant insuffisants, sachant que ces annonces sont presque toutes des projets déjà lancés !

Et je ne peux résister au plaisir de vous citer cette déclaration du Ministre Mounir Mahjoubi qui montre qu'en terme de formules, la concurrence est vive –je cite– : "La French Tech est un programme où l'on a fait des innovations très neuves mais qui pourraient être encore plus neuves en 2018".

Permettez-nous d'être méfiants de cette dimension marketing des discours économiques de vos amis de Droite et de Droite –cela est ma formule et je pense que c'est plus clair finalement que de dire de Gauche et de Droite– et donc de nous concentrer sur le concret.

Prenons le cas de l'annonce que vous avez faite d'un campus industriel sur le site Bosch Vénissieux. Vous imaginez combien nous sommes partie prenante de cette ambition d'affirmer le rôle d'innovation industrielle de notre ville, fière d'être reconnue dans la stratégie économique de la Métropole. Mais, enfin, si nous voulons faire de l'industrie 4.0 sur ce site, il faudra des industriels et des investissements. BoostHEAT est révélateur des besoins de financement pour passer de la R&D à la production sur un projet dont l'ambition est de moins de 100 emplois. Il y en avait 1 000 sur le site, il en faudrait donc 10 de cette taille ; or, c'est le site du groupe leader européen de l'industrie 4.0. Comment imaginer que Bosch continue de se retirer du site ? Le groupe a annoncé qu'il vendait le foncier de la partie Bosch Diesel et l'essentiel de la production Rexroth a été délocalisée. Tous ceux qui connaissent le site voient qu'en tendance, Bosch se retire.

Une pétition adressée au Président du groupe Bosch est lancée à Vénissieux pour lui demander un investissement majeur sur ce site, dans le cadre de l'ambition d'en faire un site de référence de l'usine du futur. Monsieur le Président, nous vous demandons de la soutenir.

Mais, pour conclure, permettez-moi de vous dire ce qui vous manque pour réussir votre ambition industrielle.

Il y a, dans la Métropole, une grande créativité économique et technologique, des passionnés de l'industrie et de l'innovation. Mais vous leur imposez cette concurrence libre et non faussée qui pousse à la spécialisation compétitive, la destruction créatrice –toutes formules destinées à faire accepter que ce qui décide, en fin de compte, c'est le profit de quelques-uns–. Or, vous pouvez toujours chercher à maîtriser le gros chat capitaliste pour des objectifs d'intérêt général –son vrai visage, chers collègues, c'est celui de Trump, de Draghi ou de Prokhorov, si vous préférez– mais c'est lui qui nous dit la vérité du capitalisme, sa cupidité, son indifférence à la culture autre que ce qui s'achète et se vend, sa violence et sa vulgarité.

C'est pourquoi vos objectifs d'une industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants ne sont qu'un vœu pieux face au marché. Ce ne sont pas les idées des chercheurs, ingénieurs, entrepreneurs, industriels qui sont mauvaises, c'est le cadre dans lequel les actions seront conduites, avec le profit comme seul moteur, pour que les 0,1 % des plus riches continuent d'accaparer la plus grosse part possible du gâteau.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je vais vous dire ce qui vous manque. Ce qui vous manque, c'est de travailler sous la direction d'un grand parti Communiste (*rires dans l'assemblée*), un parti qui mette l'Etat réellement au service de l'intérêt général, un parti qui combatte tous les Trump du marché pour imposer le respect des biens publics, un parti...

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, on écoute monsieur Millet jusqu'au bout, merci.

M. le Conseiller MILLET : ...un parti qui domestique le chat capitaliste. Certes, en France, ce n'est pas pour demain...

M. le Conseiller COCHET : Ni en Russie d'ailleurs !

M. le Conseiller MILLET : En Russie, peut-être pour après-demain ...Mais si le Front National s'est refondé sur ses racines fascistes, à la surprise des commentateurs médiatiques qui ne comprennent rien à l'histoire, vous pourriez être surpris du prochain Congrès du parti Communiste.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Je vais passer la parole à madame Bouzerda. Vous m'avez indiqué le chemin vers le parti Communiste mais, pour une fois, il n'y aura pas la volonté, je ne vais pas vous en décevoir. Je vous passe la parole madame Bouzerda, je reprendrai la parole après, je vous remercie.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, simplement, en revenant plus particulièrement au dossier TIGA, vous l'avez vu, il y a une forte ambition de la Métropole pour ces territoires industriels, une forte ambition de pouvoir faire participer, faire vivre tous ces sites pour nous essentiels et stratégiques et ne pas construire seuls, construire ensemble. Quand on construit ce campus sur Vénissieux, on le construit avec la Ville de Vénissieux, avec madame le Maire et ses élus.

La volonté c'est aussi de pouvoir se saisir de ces opportunités, c'est de ne pas toujours regarder sur le passé mais de se déterminer à se saisir de ces dossiers fondamentaux pour nous. On a des sites industriels majeurs sur notre Métropole, on a des ambitions très fortes qui sont portées et assumées. On a aussi une vraie dynamique sur ce secteur industriel notamment, en évolution également parce que là, du coup, on ne parlait plus de tertiaire mais on parle aussi d'aménagement.

Vous avez la démonstration, avec cet appel à projets, d'abord d'une construction très forte, d'une mobilisation de l'ensemble des services dans un cadre partenarial, de l'adhésion de tout un écosystème entrepreneurial et de la

construction avec les Communes. C'est aussi comme cela que l'on construit des projets, c'est aussi comme cela que l'on porte ses ambitions.

Dans le cadre de TIGA, on peut désespérer que sur les 117 lauréats on soit 24 aujourd'hui. Nous, on s'en réjouit pour notre part, au titre de la Métropole. On espère bien faire partie des dix suivants parce que nos ambitions sont fortes. Cela permet bien sûr un levier financier qui sera accompagné par la Métropole. Cela permet surtout une dynamique qui nous met en place au niveau métropolitain puis au niveau national. Et j'indique aussi que nous sommes le seul projet industriel, ce qui montre effectivement, pour nous et pour la Métropole, l'ambition que l'on a.

On vous demande donc de bien vouloir nous autoriser à signer l'accord de consortium et signer avec l'ensemble des partenaires à Paris, prochainement, cette phase d'étape suivante et de poursuivre et de mettre en oeuvre nos ambitions qui sont absolument réalistes et fortement portées par le Président de la Métropole, chaque fois, effectivement, qu'il évoque les ambitions de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Quelques mots, simplement pour dire pourquoi la Métropole et pourquoi nous nous sommes mobilisés sur cette affaire TIGA et, par extension, sur les industries du futur. Parce que, monsieur Millet, ce n'est pas l'industrie 4.0 : industrie 4.0, c'est une vision de l'entreprise et de l'industrie qui seraient désincarnées des salariés ; industrie du futur, c'est une entreprise avec des salariés qui grandissent en compétences, ce n'est pas tout à fait la même chose et l'on voit que vous n'avez pas tout à fait ce vocabulaire, ce qui laisse entendre vos pensées, vos arrière-pensées sur l'industrie.

Simplement, pourquoi nous nous sommes mobilisés sur l'industrie du futur ? Parce que tout simplement l'industrie aujourd'hui est un socle extrêmement fort pour notre Métropole, vous le savez ; c'est 20 % de nos emplois sur cette Métropole. Et si nous ne sommes pas à la pointe pour accompagner nos industries à ces mutations absolument nécessaires, il en va de la question de l'emploi et c'est tout simplement cette mobilisation qui nous a motivés.

Puis, derrière, il y a bien sûr un certain nombre de dispositifs. Il y a ce qu'on appelle la French fab qui est une labellisation proposée par le ministère de l'Economie et nous pensons que nous méritons cette labellisation qui va nous amener des financements. TIGA est une des réponses aussi en matière de financements à travers cet appel à projets et nous pensons qu'il faut évidemment se mobiliser ; il en va de l'avenir de notre industrie. Je pense que French fab aujourd'hui, industrie du futur, c'est de la même importance que la naissance des pôles de compétitivité dans notre pays et il ne s'agissait pas de passer à côté.

Après, je suis un peu déçu car je pensais que faire de cette French fab, faire de cette industrie du futur, faire de Vénissieux une vitrine tournée vers l'international autour de l'industrie du futur, cela pouvait intéresser la Commune de Vénissieux. C'est d'ailleurs ce que j'avais compris en invitant madame le Maire de Vénissieux, qui était présente à la conférence de presse avec l'ensemble des partenaires et qui n'a pas boudé son plaisir d'être avec nous ce jour-là pour accompagner ce mouvement.

Je pense que nous restons en tout cas mobilisés, mobilisés parce qu'il en va de l'avenir de notre emploi dans notre Métropole, il en va de l'avenir de nos entreprises dans notre Métropole, il en va de l'avenir de notre industrie dans notre Métropole. Et quand on constate que l'activité que nous avons en matière d'immobilier tertiaire sur notre Métropole est étroitement liée à cette activité industrielle, il s'agit de ne pas mollir et de continuer à aller de l'avant.

Je dirai à monsieur Jacquet : attention, avant que l'on ne distribue en quelque sorte les gains de cette aventure, il nous faudra gagner cet appel à projets et je souhaite bien évidemment que l'ensemble de la Métropole et de ses élus soient mobilisés autour de ce territoire d'innovation de grande ambition.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2018-2619 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Clusters d'entreprises - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Cluster Lumière, Digital league, EDEN et Ingera 2 pour leurs programmes d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2619. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère IEHL : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, cher-e-s collègues, les élus écologistes regrettent que ces quatre clusters soient mis sur un pied d'égalité dans cette délibération et nous aurions apprécié qu'ils fassent l'objet de rapports spécifiques.

En effet, pour deux d'entre eux, le Cluster Lumière et le Cluster Ingera 2, nous trouvons que les présentations sont claires et détaillées et permettent de valoriser les qualités de notre territoire en matière de recherche, d'enseignement et d'industrie.

Concernant le Cluster Digital league, nous aurions apprécié que ses activités dans le domaine de l'intelligence artificielle soient plus détaillées, notamment sur les questions liées aux concepts d'industrie du futur et de ville intelligente. En l'état, ce rapport ne nous permet pas d'apprécier en quoi la mise en oeuvre de ces concepts contribuent au bien être des Grand Lyonnais. Il faut effectivement avoir à l'esprit que ces technologies dites "du futur" sont aussi des moyens puissants de contrôle et de surveillance, dans une philosophie de *Meilleur des mondes* et donc de Big Brother.

Mais là où nous restons tout de même interrogatifs, c'est sur le financement du Cluster EDEN. Ce rapport reste flou, pour ne pas dire opaque, sur ses orientations concrètes. Ses activités relèvent principalement de la défense et de la sûreté nationale et nous ne voyons pas en quoi cela met en valeur notre seul territoire, si ce n'est que ce cluster a été créé à partir de huit entreprises de la région lyonnaise, les autres entreprises ayant un rayonnement international.

Pour les écologistes, les choix de notre politique économique métropolitaine doivent être dictés par les valeurs que notre collègue Émeline Baume vient d'exposer tout à l'heure sur le dossier TIGA. La question que nous devons nous poser est de savoir si cela peut être utile pour le bien-être social des habitants et des habitantes de la Métropole et si cela contribue à un développement durable de notre territoire. Dans le cas d'EDEN, celui-ci devrait pouvoir être financé essentiellement par l'Etat ou par toutes les Régions où les entreprises en question sont citées.

Aussi, monsieur le Président, les élus écologistes s'abstiendront, tout en espérant qu'à l'avenir, nous puissions examiner et apprécier dans les détails les fonctionnements spécifiques de ces clusters.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur Artigny. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2018-2620 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôles de compétitivité - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2620. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, à plusieurs reprises dans ce Conseil, la question d'une évaluation de l'impact des pôles de compétitivité sur l'emploi et l'activité a été évoquée sans résultat et la présente délibération ne nous dit rien de plus à ce sujet. Je ne doute pas que notre collègue Rolland Jacquet, qui était intervenu dans le mandat précédent à plusieurs reprises sur ce sujet et qui a rejoint l'exécutif, va nous apporter cette fois des réponses.

La délibération nous parle de pôles de compétitivité qui deviennent des "usines à produits d'avenir" –encore une formule–.

Permettez-moi de prendre un exemple qui associe Lyonbiopôle et le Cancéropôle : il y a quelque temps, le groupe Sanofi, membre important de Lyonbiopôle, a abandonné la production de l'Immucyst, un médicament traitant le cancer de la vessie, maladie socialement importante avec 12 à 13 000 cas déclarés par an.

Théoriquement, la loi oblige l'industrie pharmaceutique à produire les médicaments essentiels mais l'Agence nationale de la santé s'est retrouvée impuissante car la production avait été délocalisée au Canada dans le cadre de la stratégie de mondialisation de Sanofi sur le marché nord-américain.

"Manque de bol", les ratés et aléas technologiques s'accumulent –c'est une autre question– et, depuis 2014, le traitement manque. Les malades fortunés vont se faire soigner en Suisse et l'Agence nationale de la santé met en place des restrictions aux cas les plus graves. Le professeur Colombel des HCL (Hospices civils de Lyon) constate que cela a augmenté les récurrences et une hausse des ablations de la vessie, très coûteuses pour la Sécurité sociale. Et finalement, l'an dernier, Sanofi annonce l'arrêt de la production pour insuffisance de rentabilité. L'urologue estime le surcoût pour la Sécurité sociale à 10 M€ par an, sachant que le groupe Sanofi a bénéficié de 140 M€ par an de crédit impôt recherche et a racheté pour 3 M€ de ses actions afin de soutenir le cours.

Voilà une approche concrète de la réalité des comportements de ceux que nous soutenons par ces politiques publiques. Ce n'est bien sûr qu'un exemple et il n'annule pas les dizaines de projets, utiles et réussis, que tous les acteurs de ces pôles de compétitivité font vivre. Mais il nous interroge sur le cadre des politiques publiques d'aide au développement économique. Nous considérons qu'il n'est pas sérieux de se faire plaisir en valorisant des activités de R&D si les décideurs principaux n'ont comme seul critère de décision de leurs investissements la rentabilité au service des oligarchies économiques.

Nous vous demandons, monsieur le Président, d'intervenir auprès de Sanofi pour obtenir un réinvestissement local pour la production de ce médicament, en mobilisant justement le pôle de compétitivité et le Cancéropôle dans cet objectif.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Quelques mots simplement sur l'évaluation des pôles de compétitivité. Vous le savez, le Gouvernement a souhaité, à travers le Conseil national de l'industrie, ré-interroger à l'échelle nationale la pertinence des pôles de compétitivité sur l'ensemble des territoires. Nous serons amenés, avec nos partenaires économiques sur l'ensemble des filières et donc l'ensemble des pôles, à répondre dans les prochains mois à un certain nombre de questions, sous la forme sans doute d'un appel à projets qui viendra évaluer en quelque sorte les pôles de compétitivité avec, par voie de conséquence bien évidemment, des moyens qui pourraient être bien différents en fonction de la pertinence de nos réponses.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2018-2626 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2626. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2018-2597 - déplacements et voirie - Assemblée générale de l'association AFILOG - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2597. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CALVEL, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'association AFILOG a pour objectif de permettre une insertion cohérente et permanente de la logistique dans nos territoires. Elle est composée de nombreux membres, de nombreux partenaires publics et privés. C'est une véritable banque de données très intéressante pour nous sur des sujets comme le transport des marchandises dans les centres-villes mais aussi toutes les déclinaisons de la logistique dans la perspective du plan Oxygène.

AFILOG a proposé à la Métropole de Lyon, qui adhère à cette association depuis avril 2013, d'être un terrain d'expérimentation, en particulier sur le thème de la voirie à temps partagé.

Il nous est proposé ce soir de procéder à la désignation d'un représentant au sein de cette structure.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Calvel.

**Désignation d'un représentant au sein de
l'assemblée générale de l'association AFILOG**

(Dossier n° 2018-2597)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association AFILOG. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Pierre CALVEL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; MM. Boudot, Casola (non-inscrits).

Adoptée.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CALVEL.

N° 2018-2598 - déplacements et voirie - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Irigny - Requalification A6-A7 - Horizon 2020 entre Limonest et Pierre Bénite - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Quelques mots. Les deux délibérations 2018-2598 et 2018-2599 sont un enjeu majeur pour notre Métropole mais aussi pour notre Région Auvergne-Rhône-Alpes. La question étant la mobilité, quand on parle mobilité, on parle bien sûr d'attractivité et on parle aussi de santé publique.

La première délibération—et je passerai bien sûr la parole à Jean-Luc Da Passano— lance les modalités de concertation de la requalification de l'A6/A7, avec un scénario à écrire ensemble et qui doit nous questionner, y compris sur le bon planning de tous les projets d'infrastructures à venir.

La seconde porte sur la future loi d'orientation des mobilités qui —vous l'aurez constaté— indique clairement notre ambition pour une politique de mobilité très forte, qui demande que cette politique de mobilité soit appuyée par des dispositions législatives, par des dispositions réglementaires pour faire finalement de cette ambition une réalité, avec le souci —cela nous ramène aussi à la concertation— d'une gouvernance qui associe tous les acteurs.

Je passe la parole à monsieur Da Passano pour le premier dossier numéro 2018-2598.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, tout le monde dans notre assemblée connaît cet important dossier de la requalification A6/A7, ce dossier qui doit nous permettre de rectifier une erreur historique : la traversée du cœur de notre agglomération par une autoroute

supportant un très important trafic de transit national et international, avec bien sûr comme conséquence un mélange très néfaste de ce trafic de transit avec le trafic local.

Je rappelle également que, suite à notre demande, un décret a été pris fin 2016 pour déclasser ces sections d'autoroutes. Par délibération de janvier 2017, nous les avons intégrées à notre réseau de voiries à grande circulation et, depuis le 1^{er} novembre 2017, nous en assurons la gestion. Le 15 décembre dernier, notre assemblée a approuvé le programme et le planning prévisionnel de ce projet à l'horizon 2020 ainsi que son financement.

J'en rappelle très sommairement les objectifs : parvenir à un changement de comportements, des usages en développant les transports en commun, notamment par la mise en place de bus express, développant également les modes actifs en créant des parcs-relais, en incitant au covoiturage, à l'autopartage, et ce sans modification des capacités de l'infrastructure.

Il convient aujourd'hui, en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, d'ouvrir une concertation préalable sur ce projet. C'est l'objet du présent rapport, avec avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais revenir quelques instants sur les enjeux de ce déclassement et du phasage.

Pour les enjeux, je crois qu'il est important de bien renvoyer aux objectifs du plan de déplacements urbains que nous avons voté dernièrement. Il s'agit bien de diminuer le nombre de déplacements mais, en particulier, le nombre de déplacements où on est seul dans sa voiture personnelle, c'est-à-dire réduire l'autosolisme. Il ne s'agit pas d'interdire de se déplacer, d'être mobile mais, bien au contraire, d'optimiser la mobilité de tous. La voiture devient et doit devenir un service, un service partagé et non plus –ou alors de moins en moins– une propriété personnelle individuelle utilisée tout seul dans son coin.

En ce sens, le projet de déclassement de l'A6/A7 participe de cet objectif du PDU puisqu'il développe une voie réservée au covoiturage et aménage la bande d'arrêt d'urgence en voie réservée pour faire une voie de bus express.

Sur la partie nord manquent tout de même –on a vu, c'est compliqué– des aménagements cyclables, en tout cas sur la première phase et je crois qu'il faut de nouveau bien dire qu'on compte sur les Communes limitrophes pour aider la Métropole à accélérer les aménagements cyclables qui sont sur leur Commune et je sais qu'on peut compter sur beaucoup d'entre elles.

Sur le même sujet, je voudrais dire que deux challenges s'associent à ce déclassement de l'A6/A7 à notre avis.

Le premier challenge –cela a été dit mais je crois qu'il est important de toujours le dire–, c'est de ne pas reporter à l'est la part du trafic qui sera "retirée" et cela implique de travailler également à favoriser l'écomobilité dans l'est de la Métropole. C'est bien l'objet des études que va mener le SYTRAL pour au mieux développer justement les transports en commun dans ce cadran est. C'est bien le sens de l'expérimentation de covoiturage dynamique que la Métropole, le SYTRAL et d'autres soutiennent dans ce secteur.

Le deuxième challenge que permettent ces premiers travaux et grâce au phasage –qui est peut-être un peu moins consensuel mais je pense qu'on y arrivera–, c'est celui qui veut qu'on puisse se passer de l'Anneau des sciences ; et c'est, je crois, puissamment démontré parce qu'en 2025, nous devrions être passés de 115 000 véhicules par jour à 80 000. L'objectif est d'arriver à 50 000 véhicules par jour en 2030, cela veut dire réduire encore de 30 000 véhicules par jour. Pensez-vous qu'on va dépenser 2 ou 3 milliards d'euros pour faire circuler ailleurs –ou ne pas faire circuler du tout– 30 000 voitures soit 100 000 € par voiture pour un projet dont on attend toujours le bilan carbone. Voilà qui devrait interroger plus d'un Conseiller.

Alors, nous vous proposons d'être ambitieux, encore plus ambitieux peut-être et d'aller dans le sens de ce que nous promovons, dans ce que nous allons discuter dans le dossier d'après, dans le sens de la loi d'orientation des mobilités.

Je crois qu'il ne faut pas se refuser les études complémentaires nécessaires, pour réfléchir –pourquoi pas– à un péage urbain différencié selon les heures de la journée et/ou d'ailleurs selon le nombre de passagers à l'intérieur des véhicules.

Envisageons aussi en quels endroits serait pertinent le transport par câble.

Recherchons des solutions originales –elles ont été citées, on y travaille–, que ce soit bien évidemment l'autopartage, le covoiturage dynamique –j'en ai parlé–, ce peut être encore tout ce qui est coworking, le télétravail, etc. Mettons plus en avant encore notre expertise autour des plans de mobilité, des tiers lieux, des espaces de coworking qui favorisent bien le télétravail.

Et je crois qu'il faut, dans les années qui viennent –c'est peut-être le plus difficile à faire mais il faut négocier avec la SNCF–, qu'en quelque sorte on "sytralise" ces lignes, c'est-à-dire que, sur les lignes qui circulent à l'intérieur de la Métropole, les citoyens de la Métropole puissent, avec un ticket TCL ou leur abonnement TCL, prendre les lignes SNCF ; pourquoi, pour aller à Charbonnières, payer 4 € de train alors qu'on est dans la Métropole ? Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas tout faire ? Nous pensons que c'est vraiment un travail qu'il faut développer.

Enfin –et je terminerai–, ne soyons pas donc la dernière Métropole en Europe, voire dans le monde, à croire qu'on règle les problèmes de congestion de voiries en augmentant les voiries. Nous avons les moyens, l'intelligence partagée de faire autrement et de faire beaucoup mieux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est pour nous une source de satisfaction car effectivement, en quelques mois, vous avez relancé ce dossier. Nous approuvons bien évidemment le lancement de cette concertation préalable à la requalification de l'axe A6/A7 et nous souhaitons qu'il y ait une forte participation citoyenne.

Très rapidement, car nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre lors du Conseil de la Métropole du 15 décembre, plusieurs remarques.

Pour les élus UDI, cette phase 1 – horizon 2020 aurait dû être plus ambitieuse, même si cela nécessitait une révision en profondeur de la PPI 2014-2020.

Nous sommes favorables à la mise en place d'un site propre bus mais nous sommes étonnés du choix du terminus au niveau de la gare de Vaise : l'accès à la station de métro Gorge de Loup nous paraissait effectivement plus rapide et plus cohérent.

La création d'un seul parc-relais sur le site de La Garde est insuffisante pour répondre aux besoins des usagers de la ligne de bus express, des covoitureurs et des cyclistes, d'autant plus insuffisante que ce parc-relais ne comporte que 150 places ; il est donc très largement sous-dimensionné.

Nous sommes très favorables, et depuis fort longtemps, à la mise en place d'une voie réservée au covoiturage.

Nous vous redemandons que le traitement paysager et les aménagements soient de grande qualité sur l'ensemble de la portion de l'axe A6/A7 qui sera requalifiée du nord au sud de la Métropole, en passant par la ville centre bien évidemment.

Pour finir sur ces remarques préliminaires, nous souhaitons que des études précises soient effectuées en termes de report de trafic, afin que les bouchons constatés aujourd'hui en amont de Fourvière ne soient pas purement et simplement déplacés sur la partie nord de l'actuelle autoroute, au niveau de l'échangeur du Valvert, après la réalisation de l'Anneau des sciences.

À l'occasion de ce dossier, je souhaite redire que, pour les élus UDI, le déclassement de cette portion de l'axe A6/A7 est un enjeu métropolitain. Il ne convient pas d'opposer le centre au reste de la Métropole ou l'ouest à l'est et inversement. Les élus UDI sont convaincus que ce projet doit et peut être bénéfique pour tous.

Monsieur le Président, le 8 février, vous avez participé à une réunion publique co-organisée par la fédération Fracture à Solaize.

En premier lieu, je tenais à vous remercier pour cet exercice démocratique et à souligner votre disponibilité au dialogue. En effet, il n'était a priori pas évident de participer à une telle réunion qui a rassemblé plus de 500 personnes et où le débat, parfois passionné mais malgré tout toujours respectueux, a porté essentiellement sur la juste répartition des flux au sein de l'agglomération.

Une des conclusions du collectif Fracture était qu'au-delà des infrastructures routières, qui sont aujourd'hui majoritairement concentrées dans l'est de l'agglomération –c'est une réalité–, il y avait une forte demande de mesures compensatoires en termes d'infrastructures lourdes de transports en commun. Pour les élus UDI, le renforcement à l'est du maillage des lignes fortes doit être une priorité. Cette nouvelle liaison de transport en commun permettrait d'accompagner le fort développement de ce territoire, de constituer une porte d'entrée pour l'est de notre Métropole jusqu'au nord Isère, tout en réduisant le trafic pendulaire sur les autoroutes A43 et A42.

Dans le même esprit, les élus UDI demandent que les solutions qui vont être expérimentées sur l'axe A6/A7 soient rapidement déployées sur l'est de l'agglomération ; je pense en particulier à la politique incitative en faveur du covoiturage mais aussi aux lignes de bus express.

Améliorer la desserte en transports en commun de la Métropole, développer une approche partenariale et multi-collectivités, notamment avec la Région autorité en charge du TER, sont des enjeux clefs pour notre territoire ; ils dépassent le simple SYTRAL mais sont pleinement du ressort du Conseil de la Métropole.

Monsieur le Président, les élus UDI vous demandent de faire évoluer le groupe de travail grandes infrastructures, afin qu'il traite des mobilités au sens large, y compris le développement des offres de transports en commun.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie, monsieur Geourjon. Huit minutes pour le groupe Centriste et indépendants – Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, on va le faire à deux voix.

Sur ce dossier, chers collègues, que tout le monde s'attèle à dire qu'effectivement, il est stratégique pour notre agglomération, nous sommes aujourd'hui à une nouvelle étape importante. Ce vote nous permet d'ouvrir la concertation préalable réglementaire sur les objectifs et orientations du projet de requalification de cet axe A6/A7 que nous avons adopté maintenant il y a quatre mois.

Afin de bien mesurer ce qui est en jeu, rappelons-nous le chemin parcouru en si peu de temps : le déclassement a été officialisé fin 2016 et la Métropole n'assure la gestion de ces voies que depuis le 1^{er} novembre 2017. Moins d'un an plus tard, notre assemblée a entériné un programme d'actions d'un montant de près de 30 M€ à l'horizon 2020, permettant de concrétiser ce déclassement par des aménagements qui vont profondément améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et renforcer l'attractivité de notre agglomération.

Le SYTRAL –qui a été plusieurs fois cité– jouera pleinement son rôle en se mobilisant aux côtés de la Métropole pour transformer cette portion autoroutière en un boulevard apaisé urbain multimodal. Il le fait bien évidemment en prévoyant des solutions de transports en commun performantes, avec la mise en service d'une ligne de bus express sur une voie dédiée –en reconvertissant la bande d'arrêt d'urgence– reliant La Garde à la gare de Vaise sur la section nord et une ligne expresse reliant la halte d'Yvours jusqu'à la place Bellecour sur la section sud.

C'est ainsi, c'est-à-dire de manière pragmatique et réaliste, sur la base d'un programme d'actions concret et réalisable à court terme, que nous avançons efficacement pour relever tout de même l'un des plus grands défis pour notre Métropole. C'est avec le même pragmatisme que nous serons en mesure d'accompagner l'évolution des usages et des besoins en adaptant l'offre de service sur cet axe requalifié. En ce sens, les premières mesures proposées ne sont pas un aboutissement mais bien un commencement.

Gardons également à l'esprit que la Métropole porte une ambition plus large de réorganiser progressivement d'ici 2030 l'ensemble du système de grandes voiries structurantes de notre agglomération. La requalification de l'A6/A7 est, à ce titre, un élément important mais un élément parmi d'autres d'un projet global et cohérent mené avec l'ensemble des acteurs de la mobilité pour répondre aux enjeux de déplacements sur notre territoire.

C'est bien sûr aussi l'Etat qui a un rôle important à jouer pour réaliser le grand contournement à l'est, afin d'écartier le trafic de transit du cœur de notre agglomération et pour traiter correctement le trafic de transit venant de l'ouest notamment et la question du débouché de la future A45.

C'est aussi un investissement important attendu de la Région sur le volet ferroviaire, avec le développement des trans-trains en provenance des quatre points cardinaux de notre agglomération.

C'est enfin un développement massif des transports en commun mené par le SYTRAL depuis de nombreuses années et qui se poursuit grâce aux projets structurants inscrits dans le plan de mandat : je rappelle bien sûr l'aménagement du corridor C3, dont les travaux d'infrastructure seront terminés à la fin de l'été avec la finalisation de la végétalisation et du mobilier urbain au début du mois de décembre prochain. Je rappelle également le prolongement du métro B jusqu'aux hôpitaux avec la réalisation d'un parc-relais de 900 places, la création du tramway T6 jusqu'aux hôpitaux est et bien sûr aussi tous les projets à approfondir suite à l'approbation du plan de déplacements urbains, le 8 décembre dernier, par le Comité syndical du SYTRAL.

Afin d'accompagner l'ensemble de ces dynamiques urbaines de l'agglomération telles que décrites également dans le SCOT et le PDU à l'horizon 2030, il convient également de s'interroger sur l'ensemble du développement et le SYTRAL se verra proposer, au prochain comité, le lancement d'études prospectives sur la desserte structurante en transports collectifs sur l'ensemble de nos territoires, avec une vraie préoccupation d'accessibilité intermodale au regard de cette attractivité. Le Grand Est de l'agglomération lyonnaise, qui est un territoire particulièrement stratégique, sera le premier cadran étudié et il sera suivi du cadran ouest.

En prenant cette initiative, la Métropole aujourd'hui crée un véritable effet d'entraînement en envoyant un signal fort pour que soient tenus les engagements et les délais sur les opérations relevant aussi de la responsabilité de nos partenaires. Nous voyons dès à présent les effets positifs de la dynamique que la Métropole a lancée, avec l'accélération de la présentation des scénarii et de la définition des calendriers.

La Métropole devra continuer à peser de tout son poids pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. C'est la condition de la réussite de notre projet de boulevard urbain sur l'A6/A7 et de son acceptation par les populations des territoires métropolitains.

Nos concitoyens auront l'occasion de s'exprimer dans le cadre de la concertation qui va s'ouvrir. Au regard des enjeux en matière de mobilité et de cadre de vie, je ne doute pas qu'ils seront nombreux à s'approprier ce grand projet métropolitain.

Je vous remercie et je cède la parole à Pierre Diamantidis.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Si nous pouvions transférer les 900 places de parking de l'hôpital sud au nord, à La Garde, ce serait parfait.

En effet, dans ma courte intervention, je voudrais simplement faire une alerte : au nord, il a été prévu la mise en place d'un parc-relais, le parc de La Garde, de 150 places avec une liaison par autobus vers la gare de Vaise, dont la ligne D du métro –on le sait– est quasiment en permanence saturée. Au sud, la halte d'Yvours : 350 places. Dans le même temps, on a fermé le parc-relais de 120 places à la Sauvegarde pour y construire un immeuble de bureaux.

Depuis trois ans, nous avons demandé que soit aménagé et sécurisé le parking Balmont-Sakharov dans le neuvième arrondissement. Le Président Gérard Collomb avait donné son accord, le Président Kimelfeld l'a confirmé et l'a réitéré. Rien n'est fait, on ne bouge pas et, en fait, le problème qui va se poser très rapidement pour canaliser 20 à 30 000 voitures, ce sont les parcs-relais.

Ces réflexions et ces actions en silos manquent visiblement de cohérence et ne laissent rien présager de bon pour nos communes qui sont impactées directement par ces voies A6 et D306, c'est-à-dire l'ancienne Nationale 6 ; je pense à Lissieu, je pense à Limonest, je pense à Champagne au Mont d'Or, bien entendu et nous sommes directement en première ligne. Et encore, nous n'avons pas mesuré l'impact que l'A89 aura sur nos communes.

Pour nous, c'est déjà les embouteillages chaque jour, trois heures le matin, trois heures le soir et la réduction de la circulation sous le tunnel nous laisse toujours des embouteillages ; je pense que mes amis de Limonest et mes amis de Lissieu sont là aussi pour confirmer cette situation.

Enfin, la concertation annoncée devrait se traduire par deux réunions publiques –si j'ai bien compris–, une au sud et une au nord. Espérons surtout que ces réunions d'information soient réellement une concertation car, en général, lors d'une réunion d'information, on expose, personne ne parle, personne ne contredit et les faits sont admis.

Bien entendu, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Monsieur le Président, nous avons déjà voté, à plusieurs occasions, le déclassement de l'axe A6/A7 en émettant quelques remarques et quelques inquiétudes qui ne sont toujours pas levées et je veux en renouveler juste quelques-unes.

Tout d'abord, nous pensons que pour réussir et pour être utiles, ces aménagements doivent s'inscrire dans une transformation plus globale des circulations générales dans l'agglomération. Nous pensons d'ailleurs qu'il est toujours urgent de relancer réellement un plan de déplacements urbains encore plus ambitieux, à la hauteur de l'événement ; un plan qui devra fixer les objectifs sur les flux automobiles de transit, sur les flux vers l'agglomération comme sur les flux internes et en tirer les conséquences dans une vision de l'agglomération à long terme.

Nous pensons également que ces opérations ne peuvent se faire ni au détriment de l'accès à l'agglomération depuis l'ouest ni bien entendu au détriment des habitants de l'est lyonnais qui cumulent déjà largement de nombreuses difficultés liées au développement de l'agglomération. Je reprendrai juste quelques éléments qui nous sont versés par un responsable du CRURE (collectif des riverains et usagers de la rocade est) qui, en disant qu'ils ne sont pas opposés au déclassement A6/A7, notent tout de même que la rocade est, qui était déjà saturée avant même ce déclassement avec 90 000 véhicules par jour, aujourd'hui –puisque cela n'a pas été prévu suffisamment en amont, avant la décision de déclassement– envoie tous les poids lourds sur la rocade est, et ce sont environ 15 à 20 000 véhicules supplémentaires qui sont ainsi annoncés. Sans parler des conséquences de ce trafic surchargé sur la pollution dans ce secteur.

Enfin, nous posons encore une fois la question du financement des aménagements indispensables à la réussite de ce déclassement, par exemple la requalification de Bonneveay –mais pas seulement. Nous notons que la non-

programmation de ces investissements et l'importance des sommes qui seront nécessaires et notamment le fait que nous n'ayons pas de visibilité sur le coût global de ces opérations nous inquiètent. Nous souhaitons effectivement avoir quelques éléments de réponse.

Avec toutes ces remarques, nous continuerons bien évidemment à voter favorablement sur un tel dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Genin. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de la dernière intervention de notre groupe sur ce sujet, nous avons fait part de notre soutien vigilant à la manière dont le déclassement est mené. Nous avons noté un certain nombre d'avancées, notamment celle d'une attention à mieux protéger les communes du trafic de transit et à préserver le périphérique ou la rocade est. La position de notre groupe demeure cohérente. Si nous soutenons le principe du déclassement, nous restons vigilants à ce que les bénéfices attendus soient bien partagés par l'ensemble des habitants de la Métropole.

Aujourd'hui, alors que s'ouvre une première étape réglementaire de la concertation, la vigilance s'est muée en doute car, depuis, plusieurs signaux inquiétants sont apparus.

Le premier concerne le rapport du Comité d'orientation des infrastructures qui propose de renvoyer aux calendes grecques tout projet de contournement de Lyon. En effet, ce rapport préconise de renvoyer à 2038 la réalisation de toute infrastructure de contournement de l'agglomération. Cette préconisation est d'autant plus surprenante que l'Etat et la Métropole travaillent ensemble à des études sur le prolongement de l'A432 par exemple. Si cette proposition était suivie par le Gouvernement, je crains qu'elle ne consacre l'échec du déclassement de A6/A7 dont le contournement de Lyon était un des prérequis.

Le second signal est l'annonce de l'abandon du contournement de Lyon par l'ouest évoquée récemment par le Ministre de l'Intérieur, et ce alors que le rapport du Comité d'orientation des infrastructures préconise de poursuivre les études et d'ouvrir un grand débat public en 2019. Bref, il apparaît périlleux et difficile de lancer une concertation sur un sujet dont l'une des conditions de réussite principales est sujette à tant d'interrogations et de flou.

De plus, nous nous interrogeons sur le périmètre de la concertation. Il est clair que les conséquences du déclassement ne vont pas se limiter aux Villes citées dans la délibération. Les effets du déclassement vont toucher de nombreuses Villes ; je pense à Villeurbanne, à Bron, à Vaulx en Velin, à Décines, à Meyzieu, à Saint Priest... Il aurait été pertinent que ces habitants puissent aussi bénéficier d'une concertation en bonne et due forme.

Monsieur le Président, je ne doute pas de votre capacité d'écoute et de votre volonté de dialogue pour avancer ensemble sur ce dossier majeur pour l'avenir de notre agglomération et c'est pourquoi notre groupe votera en faveur de cette délibération qui permet de lancer la concertation.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Devinaz. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, on ne peut qu'être d'accord avec cette délibération qui a pour objet d'approuver les objectifs et orientations d'aménagement ainsi que les modalités de la concertation préalable pour le projet de requalification A6/A7.

Au nom du groupe Synergies, je voudrais vous faire part de quelques réflexions et propositions.

Je rappelle que nous avons inauguré il y a quelques semaines la liaison A89/A6, inauguration présidée par monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb et j'ai rappelé que je m'étais toujours opposé à ce projet puisque aujourd'hui c'est une pénétrante dans la Métropole, à douze kilomètres de la place Bellecour. Mon souci et ma crainte c'est que j'espère que cette pénétrante n'augmentera pas les flux de circulation s'engageant en direction du tunnel de Fourvière. De plus, la requalification A6/A7 a pour objet de diminuer ces flux de véhicules, on aura tout de même quelques difficultés à fluidifier cette circulation.

Bien sûr, on ne peut qu'approuver le développement des transports en commun, les modes doux et expérimenter le covoiturage mais faudra-t-il encore créer –et tout le monde l'a dit– des parkings-relais suffisants. Et là, je dis attention car nous risquons de créer, plus au nord, des bouchons qui impacteront les communes voisines, en particulier Limonest, Lissieu et d'autres. Or, je crains que le parking-relais sur le site de La Garde ne soit rapidement saturé. De plus, l'Anneau des sciences ne devrait voir le jour qu'en 2030. Il y aura donc un problème de temporalité. Tout le monde a parlé de projet global. Moi, aujourd'hui, je dis urgence ! Ayons des parkings-relais supplémentaires que nous réclamons avec ma collègue de Dardilly depuis plus de vingt ans ! Là aussi, je crois que les Maires ont une vision à moyen et long termes et il faudrait de temps en temps les écouter.

Autre problème –et là j'interpelle madame la Présidente du SYTRAL qui est bien sûr tout à fait engagée pour nous aider–, c'est celui de la ligne ferrée Saint Paul/Lozanne. Là encore, on devait inscrire au contrat de plan le réaménagement de cette ligne. Or, ce projet est passé aux oubliettes et je crains fort qu'il ne soit pas remis dans

le contrat de plan à la mi-mandat. Là aussi j'insiste et je demande à madame la Présidente du SYTRAL de voir directement avec le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour qu'il prenne ses responsabilités à ce niveau-là.

Je voudrais aussi faire des propositions. On va faire de la concertation, oui, on va faire des réunions publiques, oui. J'avais demandé –je le dis et je le réitère– que les Maires concernés plus particulièrement par ce secteur se réunissent avec les services qui ont déjà construit. On a des propositions concrètes à faire et, pour le moment, je ne les ai pas vues prises en compte. J'aimerais bien, monsieur le Président, qu'on puisse se réunir rapidement à ce sujet pour être le plus efficace possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Monsieur le Président, chers collègues, nous votons aujourd'hui le lancement de la concertation préalable à la requalification des autoroutes A6/A7.

Il s'agit d'une nouvelle délibération sur le sujet dont la mission est de donner la parole à nos concitoyens sur ce projet qui nous concerne tous et aura un impact important sur l'amélioration de nos conditions de vie. Je ne reviendrai pas en détail sur les différents aménagements présentés et dont il a déjà été question lors de précédents Conseils, que ce soit le renforcement du maillage des transports en commun, le travail attentif à la promotion de l'autopartage et de l'intermodalité ainsi que le développement des mobilités actives, ou encore le renforcement de la présence végétale sur l'ensemble du tracé, ces points ont déjà été abordés et le seront à nouveau au fur et à mesure des différentes étapes de la réalisation du projet.

Je voudrais pour ma part insister –comme d'autres orateurs précédents– sur la période de concertation qui s'ouvrira suite à l'adoption de cette délibération. On la sous-évalue souvent hors de cette enceinte, mais la concertation citoyenne est une étape importante de la réalisation d'un projet car elle permet de capter les attentes, les craintes et les besoins des premiers concernés par celui-ci : ses habitants et usagers. Elle permet parfois d'identifier des difficultés potentielles et de s'en prémunir et, dans certains cas, des opportunités et de les saisir.

La concertation sur ce projet sera accessible dans l'ensemble des mairies concernées directement par le tracé ainsi que dans les locaux et sur le site Internet de notre Métropole. De même –cela a été dit–, deux réunions publiques seront organisées, une sur la section nord et une sur la section sud, pour pouvoir accueillir, informer et échanger avec les habitants qui le souhaitent. Enfin –et c'est une réponse aux interrogations de certains qui se posaient la question de savoir si l'ensemble des habitants du territoire pourraient participer à cette concertation–, une boîte mail sera spécialement ouverte pour recueillir les remarques et avis de l'ensemble des habitants de notre agglomération souhaitant s'exprimer. Ce sera ainsi l'occasion que tous les points de vue s'expriment et d'enrichir le projet ; c'est une très bonne nouvelle.

Comme pour l'ensemble des projets que nous votons en ces lieux, une restitution de cette concertation nous sera présentée lors d'une prochaine délibération dans laquelle seront présentées les conclusions et améliorations apportées au projet.

Notre groupe invite l'ensemble des habitants qui se sentent concernés par ce projet et qui souhaitent s'exprimer à le faire dans le cadre de cette concertation qui est, de loin, le meilleur moyen de participer à la réalisation de ce dernier ainsi qu'à son amendement dans de bonnes conditions.

Nous voulons enfin rappeler à ceux qui pensent que ce déclassement est une menace pour nos territoires et s'opposent à ce projet que cette transformation urbaine à l'œuvre doit être appréhendée comme une formidable opportunité pour notre territoire, pour la Ville centre qu'est Lyon, c'est vrai, mais pas seulement.

Après tant d'années d'immobilisme sur cette saignée qui traumatise notre territoire, pouvoir par cette transformation trouver les clés d'un éloignement du trafic de transit, c'est bon pour l'ensemble de la Métropole et les communes riveraines de la descente de Sermenaz, du nœud des îles et de la rocade est car ce sont elles qui subissent aujourd'hui le plus de trafic de transit, en particulier les poids lourds.

C'est aussi une opportunité pour trouver les clés du bouclage du périphérique lyonnais annoncé depuis les années 1990. Ce sera alors un vecteur important du développement des transports en commun, des nouvelles mobilités et des mobilités actives.

C'est bien avec cette approche large et globale qu'il convient d'aborder ce dossier et pas uniquement par le petit bout de la lorgnette.

Nous avons une responsabilité collective : celle de travailler à ce que cette concertation qui va s'ouvrir soit apaisée, sereine et surtout constructive. Il en va de l'intérêt de l'ensemble des habitants de notre belle Métropole.

Alors participons et invitons à participer pour que cette concertation soit une réussite et que ce déclassement permette une amélioration de nos conditions de vie à tous.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera bien entendu cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Peillon. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, mes chers collègues, j'interviens évidemment au nom du groupe Les Républicains et apparentés et je voudrais rappeler, en ce début de propos, que c'est la quatrième fois que la Métropole délibère sur le projet de déclassement de l'autoroute A6/A7 entre Limonest et Pierre Bénite.

Nous avons plusieurs observations.

D'abord, notre groupe a toujours été favorable au principe du déclassement, bien évidemment, mais il a toujours émis des réserves quant au phasage avec les autres projets d'infrastructures routières sur notre agglomération, voire un peu plus largement.

Pour s'en convaincre, j'invite chacune et chacun d'entre vous à relire avec attention les débats qui ont eu lieu au moment du débat public sur l'Anneau des sciences. Il était inscrit dans le marbre de ce projet que le déclassement de l'autoroute A6/A7 ne pourrait intervenir dans de bonnes conditions qu'après la réalisation du contournement de Lyon et de l'Anneau des sciences. Cette règle avait été conçue comme étant le socle de tous les projets d'aménagement et, singulièrement, de ce déclassement.

Il faut donc rappeler que cette voirie, nonobstant les aménagements projetés, restera une route à grande circulation et ne permettra donc pas de diminuer la circulation et d'interdire aux camions notamment d'y circuler tant que le contournement de Lyon ne sera pas réalisé.

Ainsi, les objectifs poursuivis d'apaiser la circulation par le développement des modes doux et de requalification urbaine seront finalement assez relatifs dans un premier temps, d'autant qu'ils ont –pour partie, pouvons-nous dire– oublié pour l'instant les communes de Tassin la Demi Lune, de Champagne au Mont d'Or et d'Ecully.

Sur les quatre objectifs et orientations d'aménagement du projet, seul le covoiturage est aujourd'hui planifié ; pour les trois principaux, ces Communes n'ont pas fait l'objet de projet particulier, à savoir :

- sur le développement des transports en commun, la ligne expresse qui devait avoir un arrêt au Perollier n'aura plus aucun arrêt entre le départ de la ligne à Vaise et son arrivée à Dardilly. Il convient de rappeler que, dans un premier temps, il devait y avoir cet arrêt à la Sauvegarde exactement, un parc-relais et au moins un arrêt de bus sur Ecully. Les deux ont été supprimés ;

- sur le développement des modes doux, il n'est rien prévu non plus pour ces Communes du nord de Lyon, ni Tassin la Demi Lune, ni Ecully, ni Champagne au Mont d'Or, ni d'ailleurs les autres ;

- enfin, sur l'engagement de la requalification urbaine, force est de constater qu'à ce stade, la requalification des voiries –ce que l'on appelle plus communément "les mesures dites d'accompagnement" d'un grand projet– ne concernent à ce stade encore que la Ville centre, dont son neuvième arrondissement.

C'est la raison pour laquelle, à ce stade, nous souhaitons faire ces observations.

Mais mon propos pourrait s'arrêter là si nous n'avions pas assisté ces dernières semaines à des informations contradictoires quant à l'aménagement de notre territoire en termes d'infrastructures routières.

À l'occasion de l'inauguration du barreau routier entre l'A89 et l'A6 le 2 mars dernier, Gérard Collomb, ès qualité de Ministre de l'Intérieur et de Ministre d'État, a annoncé clairement l'abandon du contournement ouest de Lyon et a annoncé également la réalisation d'un contournement à l'est utilisant les emprises de la ligne TGV. Lors de la réunion publique que vous avez co-organisée, monsieur le Président et la Métropole, avec l'association Fracture à Solaize le 8 février dernier, notre collègue Vice-Président Jean-Luc Da Passano n'envisageait à ce stade –en tous les cas publiquement– aucune de ces deux hypothèses ; peut-être ni l'un ni l'autre n'aviez l'information de la part du Gouvernement.

Les déclarations du Ministre, en ce qui concerne notre groupe, nous donnent entièrement satisfaction car nous sommes depuis longtemps, sous ce mandat comme sous les mandats précédents, favorables à un contournement est de l'agglomération utilisant les emprises de la ligne TGV, seul projet en capacité de pouvoir protéger les territoires de l'est lyonnais et assurer également le transit nord-sud et international de notre Métropole. Le prolongement de l'A432 au sud en utilisant cette emprise est la solution et il est urgent maintenant de travailler à celle-ci et de ne pas chercher, semble-t-il –en tous les cas, c'est ce qui a été présenté–, à présenter des projets alternatifs tels que nous avons pu les voir le 8 février dernier.

Ces annonces qui ont été faites par le n Ministre de l'Intérieur, Ministre d'État, engage donc le Gouvernement. Si ces arbitrages ont été rendus au plus haut niveau et rendus publics récemment, il y a besoin, monsieur le Président, que vous réunissiez en urgence une commission générale ou tout groupe de travail sur ces infrastructures car la donne est changée désormais ; les propos tenus il y a quelques semaines ne sont plus d'actualité aujourd'hui.

Et nous avons besoin, pour avancer, d'y voir beaucoup plus clair et donc d'entériner ce choix à tout le moins sur ce projet-là, sans parler des autres naturellement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buffet. Monsieur Da Passano, quelques mots ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Quelques mots, si vous le voulez, monsieur le Président, d'abord pour dire que ce débat est très riche mais il déborde largement du thème de cette délibération et, finalement, à travers cette délibération, c'est souvent la suivante qui est abordée par les différents orateurs, ce qui est tout à fait normal puisqu'il s'agit d'un projet global.

Je rappelle que si on ouvre une concertation, c'est justement pour peut-être améliorer ce projet. On ne prétend pas qu'il est complètement définitif, complètement figé, on a bien conscience que 150 places à La Garde, cela risque de s'avérer insuffisant –je parle sous le contrôle de ma collègue, madame Bouzerda, qui est à côté de moi– et déjà on envisage qu'au-delà de 2020 probablement, il faudra augmenter la capacité de ce parc-relais.

En ce qui concerne les arrêts –j'essaie de reprendre un peu tout ce qui a été dit–, il en est de même ; ce sont des données qui peuvent évoluer dans le temps. L'intervention de monsieur Hémon, je la partage dans sa première partie, pas dans sa deuxième bien sûr, sur l'Anneau des sciences –et il le sait bien– mais, dans sa première partie sur l'autosolisme, c'est un vrai problème. Savez-vous que la dernière enquête ménages déplacements indique que, pour les déplacements domicile-travail, les voitures sont utilisées avec 1,03 passager à bord ? C'est effroyable quand on pense qu'on pourrait, grâce à ce projet d'utilisation d'une voie spécifique pour le covoiturage, peut-être monter à deux ou trois par véhicule et bien sûr les aires de co-voiturage : il y aura un site de covoiturage aux deux extrémités, à Dardilly comme à Yvours et également dans les différentes communes –où je sais qu'il en existe déjà beaucoup–, des sites de covoiturations où les gens pourront se retrouver ; donc il n'y a pas que Dardilly et Yvours pour le covoiturage et les modes doux.

On a abordé, monsieur Buffet, le contournement est. Bien sûr, ce n'est pas l'objet de cette délibération mais rien n'empêche, dans un deuxième temps, d'imaginer –à je ne sais quel horizon, probablement un horizon où nous ne serons plus là, beaucoup d'entre nous, vous et moi, notamment– que peut-être un jour il y aura un projet plus large. Aujourd'hui les propositions de la Métropole, celles que nous allons présenter dans quelques instants à travers la loi d'orientation des mobilités (LOM), c'est le contournement que vous connaissez mais rien n'empêche d'avoir une vision encore plus prospective.

Monsieur Genin parlait de la rocade est. Je rappelle que le but du déclassement A6/A7 et de l'incitation à passer par l'A432 vise justement à soulager la rocade est qu'il ne faut pas confondre avec l'A46 sud. Aujourd'hui, la rocade est a tout à gagner des projets que nous portons.

Voilà quelques réponses à quelques interrogations que j'ai entendues à travers ce débat très riche. De toute façon, il est vrai que la concertation vise à enrichir notre réflexion et vise à améliorer encore ce projet qui, je crois, est un projet très positif pour notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots très rapides pour vous dire, monsieur Buffet, que bien évidemment nous aurons l'occasion, dans les prochains mois, de reparler de ces sujets.

Je rappelle que, depuis le mois de juillet, nous avons dû tenir –et j'ai dû tenir, en l'occurrence, parce que je crois être présent à chaque fois– une dizaine de réunions sur ces sujets des grandes infrastructures, du déclassement de l'A6/A7, dans les Communes, avec des associations, la dernière étant une commission générale au Département il y a encore quelques jours pour présenter ces différents projets.

Nous aurons la phase des réunions publiques autour de l'A6/A7 et nous souhaiterions que d'ici fin juin, mi-juillet, nous puissions tenir un groupe technique infrastructures pour reboucler aussi l'ensemble de ces sujets.

Nous aurons aussi, dans l'avenir, à nous questionner. Vous le savez parce que cela concerne aussi la Commune d'Oullins, la Commune de La Mulatière, on a mesuré –nous étions quelques-uns au MIPIM il y a quelques jours, au salon où sont réunis les professionnels de l'immobilier– l'intérêt du déclassement de l'A6/A7 et tout ce qui va se passer autour : je pense à La Saulaie, je pense au Technicentre en remontant jusqu'à Limonest ; on voit bien aussi que cela doit nous questionner collectivement sur le devenir de ces territoires, de manière extrêmement positive.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2599 - déplacements et voirie - Future loi d'orientation des mobilités (LOM) suite aux Assises nationales de la mobilité - Contribution de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2599. J'en ai dit quelques mots tout à l'heure. Une présentation un peu particulière puisque ces travaux ont été menés aux Assises nationales de la mobilité au travers d'ateliers. Étaient représentés ou présents un certain nombre d'élus de la Métropole. J'avais souhaité qu'ils soient là pour animer. Chacun dans sa spécialité, en quelque sorte, va nous dire un mot : Monsieur Da Passano, monsieur Hémon, monsieur Veron, madame Dognin-Sauze, madame Peillon et madame Vullien.

On va commencer par monsieur Da Passano, avec un Powerpoint, qui va se dérouler, merci beaucoup.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 1 page 105).

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, le Gouvernement est en train de préparer une loi d'orientation des mobilités dite "loi LOM", cette loi devant être proposée d'ici quelques mois.

Faisant le constat qu'il y avait beaucoup de projets partout en France mais qu'il convenait d'en apprécier l'urgence et d'en étudier le financement dans un contexte budgétaire assez contraint, madame Elisabeth Borne, Ministre de la transition écologique et solidaire chargée des transports, a souhaité dresser un état des lieux avec tous les acteurs concernés avant de proposer un programme d'actions.

C'est ainsi qu'ont été lancées les Assises nationales de la mobilité, qui se sont déroulées de septembre à décembre 2017, pour permettre à chacun de s'exprimer : élus, associations professionnelles et syndicales, Organisations non gouvernementales (ONG), entreprises, grand public. De multiples participants et –cela est très important– les réunions décentralisées dans un certain nombre de Villes de France pour coller au plus près des préoccupations locales et les intégrer dans cette réflexion nationale.

C'est ainsi qu'un atelier territorial s'est tenu à Lyon le 16 novembre dernier ainsi qu'un atelier de l'innovation le 27 novembre. L'atelier du 16 novembre, qui s'est déroulé à la Préfecture, a été organisé conjointement par les services de l'Etat et de la Métropole avec la participation du SYTRAL.

Suite à cet atelier, monsieur le Président a écrit à madame la Ministre des transports pour relayer nos propositions. Ce sont ces propositions qui sont l'objet du présent rapport.

Nous étions six, comme vient de le dire notre Président, à participer aux différentes tables rondes dans le cadre de cette atelier. Et je vous propose que nous présentions ce rapport à six voix, chacun d'entre nous, vous résumant en quelques minutes, la tenue des débats auxquels il a participé. Nous avons quelques slides pour présenter ces différents ateliers et donc c'est maintenant, monsieur Pierre Hémon qui va nous parler des mobilités plus propres.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Merci, monsieur le Président, merci, monsieur le Vice-Président. Des mobilités plus propres, c'est évidemment très dur de résumer en un slide tout ce qui s'est dit et c'est très dur, même en quelques slides, je crois, de résumer les dix pages de la contribution que je vous invite vraiment à lire, si vous n'avez pas encore eu le temps de le faire, parce que c'est extrêmement détaillé, je trouve que c'est même pointu, précis, argumenté. Et je suis très content d'avoir participé à cela. Pour l'essentiel, je dirai.

Dans le groupe pour les mobilités plus propres, on rapporte 7 propositions :

- les deux premières sont liées à la mise en place de zones à faible émission (ZFE). Je n'en dirai pas grand-chose puisqu'on débute la concertation mais vous savez que nous avons demandé surtout qu'il y ait un soutien de l'Etat fort sur des aides ciblées à la conversion. Il y a déjà des aides. Le Ministre Nicolas Hulot a fait un certain nombre de propositions ; on voudrait qu'elles soient renforcées et que l'on ait vraiment cette conversion qui est une des clés importantes.

Pour les zones à faible émission, si l'on veut pouvoir faire respecter la réglementation, il faut pouvoir avoir aujourd'hui une réglementation qui évolue pour faciliter le contrôle automatique. En quelque sorte, il faudrait pouvoir développer et avoir les autorisations de mettre en place une lecture automatique des plaques des voitures ; aujourd'hui, les technologies le permettent, c'est facile à faire mais il faut encore que la législation évolue ;

- le développement des motorisations électriques et gaz naturel pour les véhicules mais, pour cela, il faut encore un cadre incitatif pour les acteurs et les collectivités, que ce soit le logement et les grands générateurs économiques que sont les grands centres commerciaux, les hôpitaux –et j'en passe– ;

- la question d'apaisement des vitesses –on en a déjà parlé– : le Gouvernement a déjà avancé sur cette question mais il faut continuer, pour nos métropoles, pour développer des nouveaux outils d'aménagement et une réglementation adaptée qui permette ce qu'on appelle une fluidification lente parce qu'il ne faut pas rêver, la seule chose qui puisse permettre une fluidification des flux, c'est d'aller moins vite ;

- une incitation au report vers les modes actifs : vous savez que je pourrais vous en parler des heures mais je veux juste vous maintenir à la ligne, il faut juste pérenniser le dispositif de soutien de l'Etat, la prime pour les vélos à assistance électrique, l'indemnité kilométrique vélo. Je crois qu'il faut que l'Etat, sur cette question, prenne vraiment ses responsabilités et soit peut-être plus ambitieux et plus ambitieux avec nous ;

- avant-dernière proposition, la question de la démobilité et des changements de comportement, du télétravail : on propose de reconnaître aux autorités organisatrices de la mobilité un rôle en matière de management de la mobilité. Sur ce sujet, nous avons une expertise avec les plans de déplacements inter-entreprises mais, pour la mise en oeuvre des plans de mobilité, on peut encore aider, beaucoup aider. Je vous l'avais déjà dit je crois, ce sont plus de 800 entreprises sur notre Métropole qui ont plus de 100 salariés et qui devraient déjà faire ou sont amenées à faire des plans de mobilité dans l'entreprise ; beaucoup s'y sont lancées ;

- dernière proposition, on en parle beaucoup aussi. Là, il y a vraiment besoin de soutenir la recherche, l'évaluation, les impacts pour des solutions innovantes qui trouvent leurs modèles économiques autour de la logistique urbaine, autour de ce que l'on appelle "le dernier kilomètre", qui est une belle formule mais qui est parfois compliquée –vous vous en doutez– à mettre en oeuvre, même si sur ce sujet nous expérimentons dans la Métropole.

Voilà pour l'essentiel, en résumant, pour les sept propositions pour des mobilités plus propres.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Si vous le voulez bien, nous aurons le débat après. Dans notre cœur à plusieurs voix, c'est maintenant Patrick Veron qui va prendre la parole pour nous parler de mobilités plus intermodales.

M. le Conseiller délégué VERON : Merci, monsieur le Vice-Président. Chers collègues, je vous laisserai découvrir le slide devant vous.

Je rajouterai quelques commentaires sur l'intermodalité : c'est la combinaison, sur le même trajet, de plusieurs modes de transport : par exemple, vélo/train, marche à pied/vélo, train/bus. Pour votre information, cela ne représente que 3 % aujourd'hui des déplacements sur notre Métropole. Nous devons et nous pouvons faire mieux.

Il y a quelques freins que nous devons lever –ce qui a été précisé lors des Assises–. Cela s'explique notamment par une faible offre de solutions de tarifications combinées à l'intérieur de la Métropole, à l'intérieur du département du Rhône mais aussi avec nos collègues de l'Ain, nos collègues de l'Isère ; il y a par exemple des parkings-relais qui sont payants, d'autres qui sont gratuits. Nous devons travailler sur une harmonisation de ces offres.

Ensuite, il y a une faible information multimodale. Il y a aussi une difficulté d'assurer l'articulation entre les modes, il y a souvent des ruptures de charge. Il y a une harmonisation des horaires que nous devons mettre en place. Avec tout cela, nous avons commencé à avoir des pistes de réflexion et nous allons continuer à travailler dessus.

Les chefs d'entreprises que nous avons rencontrés sont également en forte demande d'avoir des déplacements multimodaux aussi bien pour les marchandises que pour les personnes. Ils ont du mal à recruter parce que les personnes ont du mal à se déplacer dans la Métropole.

Enfin, le dernier point est très important pour nous puisque c'est un des freins importants de l'intermodalité : il faudrait que les différents gestionnaires puissent s'accorder sur leurs différents modes de transports et acceptent surtout de partager leurs données.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Dans notre équipe, nous avons respecté la parité parfaite (3/3) et c'est Karine Dognin-Sauze qui parle maintenant des modalités plus connectées.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Monsieur le Vice-Président, chers collègues, la mobilité est probablement un des usages contemporains pour lequel la capacité à collecter des informations et à imaginer des innovations de services présente le plus d'impact et de valeur ajoutée pour améliorer la vie en ville et notamment faire face à cette densité urbaine qui est croissante.

Alors pourquoi ? Car ces technologies numériques répondent aujourd'hui aux besoins de géolocalisation, d'analyse des flux. Ces technologies permettent aussi de générer de nouveaux niveaux d'information en temps réel, voire en prédictif et de résoudre des équations d'information qui sont d'une très forte complexité.

Mais, pour cela, il y a un préalable : la gestion de ces données de mobilité et, pour un résultat fiable, il faut des données de mobilité de qualité mais aussi pouvoir opérer des rassemblements de données à partir d'objectifs en phase avec les politiques publiques. C'est ce qui a conduit le groupe de travail à pousser l'idée d'un service public de la donnée de mobilité. La collectivité pourrait être cet acteur qui soit le garant d'une certaine neutralité pour permettre de collecter ces données mais aussi d'en garantir l'exhaustivité ainsi que d'assurer des services qui seraient compatibles avec l'intérêt général, au-delà de l'intérêt particulier en tout cas, tout en répondant à l'intérêt particulier. Ce garant déterminerait également les obligations de l'ensemble des producteurs des données de mobilité pour aboutir à un patrimoine informationnel qui soit cohérent et standardisé.

Enfin, nous avons souligné l'importance de faire converger les différents services de mobilité, qu'ils soient publics ou privés, pour en faciliter l'accès et l'usage mais aussi pour inciter par là les alternatives modales et multimodales. Le projet du Pass urbain, en cours de développement aujourd'hui à la Métropole et dont l'expérimentation débutera en juillet, est une illustration très concrète de cette proposition.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Merci. On passe maintenant la parole à Sarah Peillon pour le thème de mobilités plus solidaires.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Merci, monsieur Da Passano. Cet atelier avait une thématique qui rejoignait un des enjeux majeurs de notre collectivité, l'idée que personne ne soit oublié quels que soient sa place sur le territoire, son activité, son niveau de revenus, son milieu social ou son éventuel handicap.

Parmi les propositions qui ont été exprimées, il est ressorti l'idée de dispositifs publics qui inciteraient les nouveaux opérateurs de mobilité à une couverture territoriale plus élargie, l'idée étant que les nouveaux opérateurs n'arrosent pas forcément là où c'est déjà mouillé, là où le maillage est hyper dense et ne recherchent pas uniquement –on peut rêver– la rentabilité.

La deuxième proposition serait la mise en place d'une nouvelle politique nationale de mobilité qui favorise la "ville des courtes distances" plutôt que le modèle non soutenable d'hypermobilité avec le développement continu des voies rapides routières. Je passerai rapidement sur le sujet puisque cela rejoint les débats que nous venons d'avoir.

Il y a aussi eu l'idée émise d'une attention spécifique aux enjeux de desserte et de désenclavement de certains quartiers prioritaires de la politique de la ville. Là, on est clairement sur le nerf de la guerre en matière de solidarité et d'aménagement du territoire avec l'idée que le transport est ce qui permet tout le reste, notamment bien sûr l'accès à l'emploi. Lorsqu'on habite un territoire pas desservi, mal desservi à certaines heures, forcément, on se sent mis en marge au regard du reste du territoire.

Ensuite a été aussi évoquée l'idée d'un maillage de transports en commun en complément des lignes radiales, y compris dans les zones peu denses. Là, c'est un travail qui est déjà bien entamé par le SYTRAL depuis plusieurs années mais que nous comptons poursuivre à l'échelle de notre Métropole.

Encore une proposition : la création d'un observatoire national des comportements de mobilité pour vérifier l'adaptation du système de mobilité aux aspirations des habitants. Ce sont des choses que nous faisons localement mais que l'on aimerait effectivement pouvoir expérimenter à plus grande échelle. L'idée de faire non pas seulement pour mais aussi avec nos concitoyens.

Enfin, la mobilisation de grands propriétaires fonciers –on cite l'Etat et la SNCF qui sont forcément les deux plus gros– pour pouvoir produire une nouvelle offre de logements plus en proximité avec les zones d'emploi, avec encore l'idée que le déplacement le plus vertueux est celui que l'on ne fait pas et que, forcément, il faut repenser notre mode de vie, notre façon de nous loger, d'aménager nos territoires et de travailler pour ne plus avoir tous ces déplacements pendulaires qui sont le gros des émissions et des déplacements sur nos territoires.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Merci, madame Peillon. C'est maintenant Michèle Vullien qui nous parle des mobilités plus sûres.

Mme la Conseillère VULLIEN : Merci, mon cher Jean-Luc. Effectivement j'ai eu la chance d'intervenir sur cet atelier à la Préfecture et d'assister au rendu final national de cette thématique qui était présidé par Gilles Savary.

Très succinctement, je pense qu'il faut que l'on retienne la nécessité de réguler les nouveaux conflits d'usage dans les espaces urbains et la cohabitation entre les voitures, les transports en commun, les véhicules de livraison, les cyclistes, les piétons et ces nouveaux engins de mobilité urbaine qui n'ont pas véritablement de statut, comme les gyropodes, les trottinettes –et j'en passe–, et on ne sait pas exactement où ils doivent rouler. On a reparlé bien sûr du code de la rue qui serait l'équivalent urbain du code de la route mais je pense qu'il va falloir que l'on s'y attèle.

L'arrivée des véhicules autonomes : on l'a vu, on a l'expérimentation à Lyon mais sur un lieu bien déterminé. Dans un premier temps, on voit bien que les voitures qui sont maintenant en circulation ont des radars, des alertes prédictives pour communiquer entre différents véhicules mais, s'agissant des véhicules 100 % autonomes, on manque encore de recul pour la cohabitation future. J'ai lancé un groupe de travail au Sénat sur le sujet parce que c'est vraiment devant nous et on aura regardé cela très attentivement sur d'autres métropoles.

Le respect du code de la route : c'est un point très important qui peut être générateur justement de grande insécurité. Les additions sont très souvent citées et entrent d'ailleurs dans le cadre du plan qui a été annoncé par le Gouvernement en janvier. Ce plan –je vous le rappelle– ne se résume pas à la seule limitation à 80 kilomètres/heure –d'ailleurs, ce 80 kilomètres/heure fait partie des engagements européens pour le climat– mais comporte aussi dix-huit propositions pour sauver plus de vies sur nos routes, avec un étalement dans le temps de mise en place (milieu d'années 2019 et 2020). L'intensification des contrôles et des verbalisations sera très importante ; on a même évoqué la requalification de délits en crimes lorsqu'un accident de la route avec circonstances aggravantes se produit.

Enfin, se pose la question de la sûreté dans les transports, dans le cadre du plan Vigipirate d'une part mais aussi dans la logique de thématiques, tel le harcèlement qui a fait l'actualité. À ce titre, je voulais saluer le travail du SYTRAL qui a été précurseur, bien avant les événements que nous connaissons ; il a même reçu un prix pour son action pour que les femmes réinvestissent l'espace public en toute sécurité.

Voilà, mes chers collègues, ce que l'on pouvait dire en quelques mots sur les mobilités plus sûres.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Des mobilités plus soutenables, vous voyez nos propositions à l'écran.

Création d'un établissement public national : de quoi s'agit-il ? Il s'agit de dire à l'Etat ce qui se passe dans notre agglomération. Étant donné sa position géographique, sa position géostratégique, sa position de carrefour national et européen, ce n'est pas uniquement un problème local mais c'est un problème national et si nous avons envisagé –ce n'est qu'une proposition éventuelle– la création d'un établissement public national à gouvernance locale, c'est pour impliquer l'État dans le financement de l'ensemble de ces projets qui –je le répète une fois de plus– ne peuvent pas être considérés comme des projets uniquement locaux.

Nous parlons d'écarter les trafics de transit poids-lourds : adapter le cadre réglementaire pour permettre le contrôle sanction automatique ; de même, adapter le cadre législatif pour instituer un péage de transit –je n'aime pas beaucoup le terme, j'y reviendrai si vous voulez-. Tout cela nécessite des adaptations réglementaires et législatives parce qu'il nous faudra, si on veut mettre en place l'ensemble de ce dispositif, avoir des lectures de plaques automatiques permettant de savoir par où passent les véhicules, combien de temps ils mettent pour traverser notre agglomération ; je vous disais que je n'aime pas beaucoup le terme de "péage de transit" parce que péage, cela veut dire en quelque sorte "Je paie pour passer" alors qu'il convient de dire "non, ne passez pas par là, sinon vous aurez une amende très dissuasive" ; c'est pour cela que peut-être ce terme devra être modifié à l'avenir.

Nous avons proposé également le financement des parcs-relais dont on parle tant, à l'aide des recettes de stationnement sur voirie –cela semble une idée intéressante–, le stationnement payant des deux-roues motorisés puis le développement des politiques temporelles, une idée qui est déjà mise en œuvre dans un certain nombre de Villes : je crois que Rennes, Montpellier, par exemple, ont adapté les horaires de leurs universités pour faire en sorte que les étudiants ne se trouvent pas en conflit aux heures de pointe avec les gens qui se rendent à leur travail. Peut-être que quelquefois, en travaillant sur des petits décalages de temps, on peut optimiser l'usage des réseaux, comme cela est indiqué.

Les parkings partagés sont aussi une piste de travail.

Introduire les notions de fiabilité et de régularité des temps de parcours nous semble très important parce qu'aujourd'hui, c'est ce que réclament nos concitoyens et il y a un intérêt bien sûr évident pour chacun d'entre nous mais également pour nos entreprises.

Voilà, mes chers collègues, l'ensemble de nos propositions dont notre Président a fait état dans son courrier à notre Ministre.

Vous voyez qu'il s'agit pour nous de promouvoir une mobilité ambitieuse qui ne s'arrête pas au domaine routier mais aborde également le domaine ferroviaire. Vous savez que nous avons demandé la tenue d'un débat public

dès la fin d'année 2018 sur le nœud ferroviaire lyonnais (NFL) ; pour nous, il y a vraiment là une urgence et nous attendons de l'Etat que cette décision de tenue d'un débat public soit rapidement prise.

Écarter les trafics de transit, on ne fait que répéter ce qu'on a dit à de multiples reprises.

Poursuivre les investissements massifs en matière de transports en commun. Je rappelle que, depuis 2001, c'est un milliard d'euros par mandat que nous consacrons aux transports en commun.

Développer les mobilités actives, les offres innovantes : nous avons parlé tout à l'heure du covoiturage.

Les services partagés : avec Optimod, je crois que nous disposons d'ores et déjà d'un outil excellent pour les services aux usagers et les données mobilité.

Innover en matière de logistique urbaine : voilà encore un chantier qui s'ouvre devant nous.

Nous avons besoin de l'Etat –nous l'avons dit tout au long de cette présentation– parce qu'un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires dépendent de l'Etat, qu'il s'agisse de l'établissement public–qui, je le rappelle, est l'une des pistes de réflexion mais n'est pas la seule– et qu'il s'agisse bien sûr des dispositifs de péage, de contrôle sanction automatique.

Voilà, si vous voulez, l'ensemble de notre contribution à ce grand débat national, dont nous attendons maintenant la concrétisation dans la loi d'orientation des mobilités.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano et merci à celles et ceux qui ont rapporté les travaux.

La Conférence des Président a retenu six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, je reprendrai quelques points de la délibération.

Tout d'abord, je cite un paragraphe, dans les premiers : "Les enjeux de mobilité, d'accessibilité et de qualité du cadre de vie sont essentiels pour la Métropole, dans un contexte de bassin de vie en fort développement et en compétition avec d'autres métropoles au niveau européen et international pour attirer les activités et les emplois".

Non, les enjeux de mobilité, d'accessibilité et de qualité du cadre de vie sont essentiels d'abord pour les habitantes et habitants de la Métropole et ce sont des questions de santé publique dont il s'agit, avant d'être des questions d'attractivité, même si, en effet, une métropole moins polluée est une métropole plus attractive. Mais, dans ce contexte, l'attractivité est une conséquence de nos politiques et non pas une finalité.

Deuxième élément, la délibération se satisfait –je cite encore– "du très fort développement du réseau des transports en commun lyonnais". Elle pourrait, à ce titre, remercier les entreprises, les habitants et usagers. En effet, faut-il rappeler –comme le faisait récemment d'ailleurs l'association Déplacements citoyens– que de 2001 à 2014, le financement du Grand Lyon et du Département du Rhône augmentait de 121 à 148 M€, soit une augmentation de 22,8 % seulement en treize ans. Le versement transports des entreprises et des administrations passait, lui, de 168 M€ à 281 M€, soit + 67,3 %. Quant aux recettes provenant des ménages, des usagers –on parle là des abonnements et des tickets–, ces recettes passaient de 104 M€ à 222 M€, soit + 113 % d'augmentation, ceci pour la période 2001 à 2014.

Depuis 2014, et en contradiction totale avec les grandes déclarations sur l'objectif de report modal de la voiture vers d'autres moyens de transports –cela a déjà été dit–, le financement du SYTRAL par notre Métropole est passé de 148,6 M€ en 2014 à 139,8 M€ en 2017 et les nouveaux statuts du SYTRAL prévoient un nouveau recul, de 139,8 M€ en 2017 à 127,6 M€ en 2020, soit - 9 % en trois ans. Nous ne pensons pas que cette baisse de participation de notre collectivité au financement du SYTRAL soit compatible avec les objectifs de la Métropole dans le cadre de cette future loi LOM.

Troisième élément, la délibération se satisfait également du développement des modes doux, avec notamment mention du Vélo'v et la question –je cite– "d'encadrer les initiatives privées de mobilité en libre-service sans station" ; à ce sujet, notre groupe souhaite connaître le positionnement de l'Exécutif sur le free-floating, notamment suite à la décision de Gobe.e.bike d'abandonner –je crois– le marché lyonnais.

Enfin, malgré le fait que l'Etat ne considère pas ce projet comme prioritaire et ne se soit finalement pas engagé financièrement, la délibération que vous nous présentez continue de mentionner l'intention de la Métropole de réaliser l'Anneau des sciences. A l'heure où les grandes métropoles européennes requalifient leur périphérie routier ou autoroutier en boulevard urbain, malgré l'interrogation quant au positionnement de l'Etat, nous continuons à financer des études d'une infrastructure dont nous ne savons pas si elle pourra se réaliser.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT : Excusez-moi, c'est d'abord le groupe Parti radical de gauche pour cinq minutes, toutes mes excuses.

Mme la Conseillère PIANTONI : J'accepte vos excuses, monsieur le Président. Mes chers collègues, la présente délibération consiste à approuver la contribution de la Métropole à l'élaboration de la future loi d'orientation des mobilités.

Même si nous pouvons raisonnablement penser que cette contribution saura trouver une oreille attentive dans les plus hautes sphères de l'Etat, il ne s'agit pour aujourd'hui que d'une déclaration de principe et d'objectifs dont nous souhaitons la prise en compte par une loi à venir. Cette contribution de la Métropole, détaillée en six axes, défend en effet la cause de mobilités plus intermodales, plus propres, plus solidaires ou encore plus sûres. Nous ne pouvons évidemment que souscrire à ces grands principes ; personne ne saurait décemment soutenir le contraire.

Il s'agit néanmoins d'une bonne occasion pour évoquer ensemble l'avenir des mobilités et des déplacements des Grand Lyonnais. Car, bien que la future loi revête une importance cruciale vis-à-vis de nos politiques métropolitaines, il ne nous est pas nécessaire d'attendre l'Etat et le législateur pour prendre les devants en matière de mobilités. Permettez-nous donc d'évoquer certains des points soulevés par la contribution qu'il nous est demandé d'approuver.

En premier lieu, nous souhaitons encourager les efforts mis en œuvre pour améliorer l'intermodalité de nos déplacements. Ainsi qu'il est rappelé dans la délibération, la part modale de la voiture est en recul et atteint 25 % à l'échelle des habitants de Lyon-Villeurbanne, l'usage des transports collectifs s'est encore renforcé et l'utilisation de modes actifs comme le vélo est en hausse significative ; c'est ce que souligne le rapport relatif au trafic et à l'utilisation du vélo à Lyon, publié au début du mois de février, qui nous indique que ce trafic a augmenté de près de 10 % sur l'année 2017.

La confirmation de ce changement dans les habitudes de transport des Lyonnais, associée au succès de Vélo'v et de ses quelque 60 000 abonnés longue durée, appelle néanmoins plusieurs remarques. D'abord, il convient de se féliciter des implications d'un tel changement en matière de transports : il va de soi que le recours aux modes actifs, en plus d'être bénéfique pour la santé publique, contribue à améliorer la qualité de l'air que respirent les habitants de la Métropole. Ensuite, la très large démocratisation de l'utilisation des modes actifs doit nous inciter à développer plus encore le réseau cyclable de Lyon. L'objectif de 1 000 kilomètres de réseau cyclable d'ici à 2020 va nécessiter –si nous souhaitons vraiment l'atteindre– une augmentation du rythme de construction annuel et accroître les efforts engagés dans ce sens.

En second lieu, nous souhaitons également que l'accent soit mis sur la sécurité des déplacements, particulièrement à l'ère de l'intermodalité qui génère en plus des risques d'accidents, des conflits d'usages sur le domaine public. Aussi pensons-nous nécessaire d'adopter dès à présent des mesures permettant une meilleure cohabitation entre les modes traditionnels et les nouveaux modes de déplacements.

Si les solutions envisagées par la délibération que nous examinons ne relèvent pas forcément de la compétence de la Métropole, à l'instar des règles du code de la route ou des règles destinées à assurer la sûreté dans les transports collectifs, nous pouvons tout de même agir pour améliorer le confort, la sécurité et la sérénité des déplacements quotidiens. Des efforts doivent donc être envisagés en la matière ; ils peuvent, par exemple, passer par l'éducation et la sensibilisation du public aux problématiques nouvelles liées au partage de la voirie.

Cette question de la sensibilisation du public appelle enfin une dernière remarque : il faut encourager et soutenir toujours plus les associations et les organismes qui se donnent pour mission de développer les modes de transports non polluants, de favoriser le covoiturage, le "court-voiturage" et, de manière générale, d'éduquer le public.

En ce sens, nous nous réjouissons de deux des projets de délibération du Conseil qui nous sont proposés aujourd'hui, à savoir l'attribution de subventions aux associations Fédération française des usagers de la bicyclette et Pignon sur rue : la contribution de la Métropole, très concrète sur ces deux délibérations, nous semble tout à fait positive.

En plus de ces deux délibérations spécifiques, les élus du groupe PRG voteront favorablement à la contribution de la Métropole de Lyon pour la future loi d'orientation des mobilités.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Cher-e-s collègues, tout d'abord, je souhaite adresser mes remerciements à nos collègues qui viennent de nous livrer une présentation complète et synthétique sur un dossier ô combien complexe.

Beaucoup de choses importantes ont été précisées et je ne voudrais pas y revenir de manière exhaustive. Mais, comme vous vous en doutez, les élus écologistes sont en phase avec quasiment toutes les propositions qui viennent de nous être présentées, à l'exception de l'une d'entre elles ; je vous laisse deviner laquelle, j'y reviendrai. Nous espérons que la prochaine loi d'orientation des mobilités répondra de manière positive à la plupart des propositions exprimées.

Mais, lors de cette présentation, nous avons bien noté que les deux objectifs que sont la santé publique et l'équité sociale sont au cœur de ces propositions :

- tout d'abord, la santé publique, en faisant en sorte de diminuer non seulement les émissions de polluants mais aussi l'exposition à ces polluants, au travers de la mise en œuvre de la zone à faible émission, et ce de multiples manières comme nous avons pu le constater lors de la présentation des mobilités plus propres ;

- l'équité sociale ensuite, à travers la volonté de couvrir les zones non denses, de renforcer le maillage territorial, le désenclavement, d'élargir le bouquet de services permettant de répondre à la diversité des besoins de nos concitoyens.

À cet égard, nous faisons nôtre la déclaration de la Ministre des transports qui confirmait, en introduction des Assises de la mobilité, ce que nous savons d'ailleurs par expérience, à savoir qu'un quart des emplois proposés à des chômeurs sont refusés en raison de l'absence de solutions adaptées en termes de mobilités. Aussi, nous sommes convaincus que des mobilités plus inclusives, plus solidaires doivent contribuer à résoudre une des équations liées à la privation d'emploi. Nous apprécions que les propositions émises aillent dans ce sens.

Nous avons toutefois quelques regrets.

L'absence totale dans ce rapport de toute référence au transport par câble. Très peu gourmand en emprise au sol, très compétitif au niveau coût, avec des débits horaires performants, il ne manque pas d'avantages. En tant que Lyonnais, nous le savons : pour rappel, dans le cinquième arrondissement, le funiculaire de Fourvière comme celui de Saint Just sont des versions efficaces du transport par câble, même si ce n'est pas aérien.

Bien qu'il soit trop tard pour ajouter ce point dans notre contribution à la loi d'orientation, notre groupe espère que les Conseillers métropolitains qui représentent notre assemblée au sein du Conseil syndical du SYTRAL demanderont que l'hypothèse d'un transport par câble soit inscrite dans les études en cours ou à venir.

Notre deuxième regret, c'est la part trop modeste donnée au vélo à assistance électrique. Permettant de franchir sans effort majeur les pentes des collines, il peut devenir un maillon essentiel de l'intermodalité. C'est sans doute une des clés déterminantes qui fera baisser le taux d'équipement des ménages en véhicules thermiques. C'est un nouvel outil qui permettra, si nous savons en favoriser l'acquisition et faciliter les déplacements, de soulager bien des parkings-relais, fréquemment engorgés par des véhicules qui souvent ont fait moins de cinq kilomètres, voire moins de deux kilomètres, pour venir se garer.

Pour terminer –et non pour conclure–, je voudrais ici dire notre satisfaction de voir l'enterrement de première classe qui est offert à l'Anneau des sciences : trois alinéas et moins de dix lignes lui sont consacrés dans ce document, ce qui est bien peu au vu de la densité et de la qualité des dix pages de cette délibération. Nous en prenons acte avec plaisir.

Bien entendu, nous voterons ce rapport.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Huit minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, les élus UDI approuvent le principe de cette contribution de la Métropole à la future loi d'orientation des mobilités (LOM). En effet, pour nous, cette loi mobilité ne doit pas être le reflet d'une vision parisienne ; au contraire, elle doit se nourrir des expériences locales des territoires. En clair, elle doit permettre d'améliorer concrètement la mobilité du quotidien des Grand Lyonnais. Ce rapport est aussi l'occasion d'avoir au sein de notre Conseil un débat sur les mobilités.

Pour illustrer mes propos, je reprendrai trois éléments décrits dans ce rapport.

Premièrement, nous saluons la volonté de mettre en place des mesures incitatives en faveur du covoiturage. Ce sont des propositions que nous portons régulièrement depuis plus de cinq ans au sein de ce Conseil. Les élus UDI considèrent, en effet, que le covoiturage est un moyen de transport collectif individuel. Nous sommes satisfaits que nos propositions soient enfin reprises.

Deuxièmement, nous soutenons la volonté de favoriser le télétravail. Cependant, sans attendre la loi –et nous avons eu l'occasion d'en parler, monsieur le Président–, la force de l'exemple est le meilleur argument. Aussi, les élus UDI souhaitent que la Métropole mette en œuvre une politique interne volontariste en faveur du télétravail. Par ailleurs, les Communes pourraient aussi s'inscrire dans cette démarche ; je pense notamment, monsieur le Maire de Lyon, aux 8 000 agents de la Ville de Lyon. Il serait intéressant que, dans le prochain bilan social de nos collectivités respectives, le pourcentage d'agents pratiquant le télétravail soit indiqué.

Troisièmement, les élus UDI sont favorables au projet de Pass urbain déjà évoqué à de nombreuses reprises dans cette assemblée. Le porteur de ce Pass pourrait facilement délaissier sa voiture au profit d'un mode de transport plus durable. À l'image de la carte régionale OÙRA!, ce système de billettique permettra de développer une tarification incitative en cohérence avec les politiques de la Métropole. La question non résolue dans le rapport est la structure de portage de ce Pass. Est-ce la Métropole ? Ou est-ce le SYTRAL ?

Depuis plusieurs années, les élus centristes et, plus récemment, les élus UDI demandent que le SYTRAL redevienne ou devienne une direction de la Métropole. Cette scission SYTRAL/Grand Lyon ne posait pas de difficultés au siècle dernier lorsque les déplacements n'étaient pas un enjeu majeur pour chacun d'entre nous et quand les mobilités se résumaient aux voitures particulières d'un côté et aux transports en commun de l'autre. Aujourd'hui, les enjeux de la mobilité sont nombreux, cela a été évoqué par les uns et les autres : déplacements, santé publique, partage de l'espace public, qualité de vie, organisation du travail, développement économique, attractivité du territoire, solidarité, urbanisme, etc., bref, les mobilités sont en réalité le cœur du projet politique de la Métropole de Lyon. Dans ces conditions, l'existence même d'un SYTRAL à côté de la Métropole doit se poser.

Quatrièmement, il y a un mois, le SYTRAL a annoncé que les études de faisabilité pour la ligne E du métro étaient positives et qu'il allait engager des études supplémentaires pour ce projet. La réalisation de cette étude technique était un engagement de campagne du candidat Gérard Collomb, promesse tenue.

Au passage, je note avec plaisir qu'un des deux scénarii présentés permettrait d'initier la liaison Saint Paul/Part-Dieu que nous défendions il y a quatre ans, avec Michel Havard –comme quoi !–. La ligne E nécessiterait, selon la Présidente du SYTRAL, un budget global d'un milliard d'euros réparti sur deux mandats. En pratique, cela signifie que le SYTRAL n'aura pas la possibilité de réaliser d'autres projets d'envergure jusqu'en 2032 ; cela gage donc toute possibilité de développement sur d'autres secteurs de la Métropole et notamment à l'est –nous en parlions il y a quelques minutes–.

À notre sens, avant d'investir sur de nouvelles infrastructures, il est essentiel d'optimiser l'usage de l'existant. Pour commencer, je veux rappeler que nous avons la chance de posséder sur le territoire de la Métropole, 35 gares ferroviaires (23 à l'ouest, 6 à Lyon et 6 à l'est). Il existe, par exemple, une ligne ferroviaire tram-train reliant Tassin la Demi Lune à Saint Paul en douze minutes, avec une fréquence de quinze minutes en heures de pointe. L'infrastructure transport lourd existe. Où est la justification de réaliser un métro à un milliard d'euros ?

Pour l'habitant de la Métropole, savoir si l'opérateur est la SNCF ou les TCL ou encore savoir si l'autorité organisatrice est la Métropole ou la Région n'a pas beaucoup d'intérêt –et c'est un doux euphémisme–. Ce qu'il veut, ce sont des moyens de transports fiables, efficaces, fréquents et confortables. Dans ces conditions, une solution plus économique que le métro –mais probablement moins vendable, moins marketable lors d'une campagne électorale– serait que Métropole et Région reconfigurent ensemble, en profondeur, le réseau TER ; augmenter les fréquences, déplacer éventuellement, en concertation bien évidemment avec les Maires, certaines gares pour éviter le trafic de transit en cœur de village, enterrer certains passages à niveau comme celui de Vernaison, augmenter significativement la capacité des parcs-relais, voilà quelques pistes de réflexion et de progrès. Développer ce REM (réseau express métropolitain), véritable RER à la lyonnaise, permettrait d'apporter une réelle amélioration à la mobilité de tous sur l'ensemble de l'agglomération, ouest, est et ville centre.

Cinquièmement, vous demandez, à juste titre, que la loi d'orientation des mobilités renforce les Métropoles dans leur rôle de chef de file des mobilités urbaines. Nous pensons qu'il faut aller plus loin et demander que Métropole et Région aient la compétence conjointe pour développer à Lyon un réseau RER.

Sixièmement, beaucoup de nos lignes fortes sont victimes de leur succès et sont saturées. Il en de même –et cela a été dit par plusieurs intervenants– pour les parcs-relais. Vous le reconnaissez d'ailleurs dans le rapport –je cite : "Le rythme de réalisation reste assez lent au regard des besoins". Il y a là effectivement un axe de progrès incontestable qui constitue une condition de succès pour le report modal. Par ailleurs, augmenter la capacité des parcs-relais permettrait –une fois encore– d'optimiser l'usage de l'argent public en rentabilisant mieux les investissements déjà réalisés sur nos lignes fortes.

Septièmement, nous soutenons pleinement votre demande d'un débat public sur la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL). Nous reformulons à cette occasion notre demande que l'option Saint-Exupéry soit réellement incluse dans ce débat. Cette solution de désaturation du NFL doit être étudiée de manière indépendante du lobby de la SNCF. Il s'agit d'un aménagement du territoire et non seulement d'un problème de rails et de trains. L'option Saint-Exupéry doit être étudiée en intégrant la création d'une liaison express TCL (train-métro) entre Saint-Exupéry et Part-Dieu. Une telle liaison, moins coûteuse qu'une gare souterraine à Part-Dieu, permettrait à Saint-Exupéry de devenir la porte d'entrée de l'agglomération pour l'est et pour le nord Isère et

éventuellement de mieux desservir le Grand stade ou Eurexpo selon le tracé retenu. Il faudrait peut-être aussi envisager un élargissement de la Métropole et discuter avec la CCEL (Communauté de communes de l'est lyonnais) à cette occasion.

Enfin, huitièmement, vous évoquez la nécessité que la future loi mobilités autorise les Métropoles à prélever des recettes nouvelles auprès des bénéficiaires les plus directs des investissements publics dans le domaine des transports, par exemple en lien avec la valorisation du foncier. Ce dispositif existe déjà : en effet, depuis juillet 2010, une AOM (autorité organisatrice de la mobilité) peut percevoir une taxe forfaitaire sur les plus-values de cessions foncières dont la valeur aurait augmenté suite à la construction d'infrastructures de transport collectif (loi du 12 juillet 2010). Le 23 novembre 2011, par courrier aux Présidents du SYTRAL et du Grand Lyon, j'avais demandé d'étudier l'apport que ce dispositif pourrait représenter pour le Grand Lyon pour développer son offre mobilité. Je n'ai jamais eu de réponse. Je suis donc heureux que, sept ans après, nous allons peut-être avancer sur cette voie.

Enfin, une dernière remarque importante : quand je parle de RER et de travail partenarial entre la Région et la Métropole, une matérialisation concrète de ce travail en commun sera une tarification unique afin qu'il soit possible d'utiliser indifféremment les TCL ou les TER. Ceci existe déjà au niveau de l'agglomération grenobloise où il est possible, avec un abonnement transport urbain de l'agglomération grenobloise, d'emprunter un TER.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, la future loi d'orientation des mobilités représente –on s'accorde tous à le dire– un intérêt majeur pour nous puisqu'elle vise à apporter aux métropoles et aux territoires une capacité à poursuivre et amplifier leurs actions dans ce domaine, en leur permettant d'exercer pleinement leur rôle d'autorités organisatrices des mobilités.

L'atelier territorial qui s'est tenu à Lyon le 16 novembre 2017 dans le cadre des Assises nationales de la mobilité a permis de faire émerger ou tout au moins de clarifier les enjeux forts auxquels nous sommes confrontés sur notre territoire et a permis aux élus en charge de ces questions au sein de notre Métropole de pouvoir formuler un certain nombre de propositions cohérentes et ambitieuses et je les en remercie.

Il y a bien sûr –et nous en avons débattu un peu plus tôt– la volonté de la Métropole de réorganiser progressivement d'ici 2030, de manière conjointe avec l'Etat, le système des grandes voiries structurantes d'agglomération afin de parvenir à éloigner de notre agglomération l'intégralité du trafic de transit.

Sur ce point, nous attendons de l'Etat des investissements d'infrastructures et l'adoption de dispositions législatives et réglementaires au service de cette politique visant à préserver les cœurs d'agglomération que partagent de nombreuses grandes villes françaises. Les solutions techniques que nous privilégions, comme le péage de transit et le contrôle automatique des poids lourds, existent déjà et il suffit de regarder ce qui est fait ailleurs en Europe pour constater notre retard en la matière.

La contribution de la Métropole insiste également –et à juste titre– sur la réalisation du projet d'Anneau des sciences –dont je n'avais pas remarqué, personnellement, qu'il avait été enterré– qui nous permet aussi de nous projeter à terme et également sur l'amélioration du nœud ferroviaire lyonnais actuellement saturé.

Enfin, de nombreux points abordés pourraient faire l'objet d'une plus longue contribution mais j'insisterai également sur l'accent mis sur l'innovation à soutenir et orienter. Nous voyons émerger un peu partout des solutions technologiques qui bouleversent profondément notre société et bien évidemment le secteur des transports. Cela demande aux acteurs de la mobilité d'avoir un temps d'avance pour être en capacité d'identifier les nouveaux enjeux en anticipant les besoins futurs et les évolutions dans les modes de vie.

Les pistes d'action ne manquent pas : promouvoir de nouvelles offres de covoiturage, encadrer les initiatives privées de mobilité en libre-service sans station, faciliter des expérimentations pour le développement du véhicule autonome, organiser une gouvernance des données mobilité pour favoriser leur usage, poursuivre le développement d'une billettique et d'une tarification intégrées pour l'ensemble des services de mobilité pour aller dans le sens de cette mobilité sans couture que nous cherchons à promouvoir et qui sera le gage du succès de nos déplacements futurs.

Innover, c'est notamment travailler sur des nouveaux concepts de transports qui nous permettront également d'aborder la mobilité différemment. Bien sûr je pense au formidable essor des véhicules autonomes et je salue l'énergie et la mobilisation de madame Vullien sur ce sujet. À l'image de la première expérimentation lyonnaise Navly qui mériterait d'être développée pour pouvoir utiliser ce système de navettes électriques autonomes en complément des lignes, d'ores et déjà, de bus, métro ou tramways afin de mailler plus finement l'agglomération et de répondre aux enjeux du dernier kilomètre. Encore faut-il que la législation puisse accompagner et non pas

freiner ce développement puisque, en l'état actuel, la présence d'un personnel à bord est toujours obligatoire et que, dans ce cadre-là, le déploiement de manière généralisée de cette navette ne peut effectivement pas être envisagée dans sa configuration optimale. C'est dans ce sens que le SYTRAL a également demandé à l'Etat, dans le cadre de ces Assises de la mobilité, de pouvoir travailler et de dépasser les freins qui sont également européens en termes de législation.

À ce stade, on vient peut-être de rappeler que le SYTRAL, qui joue le rôle d'autorité organisatrice unique des transports sur tout le Département, constitue une particularité unique en France qu'il convient –non pas comme le soutient ou le veut monsieur Geourjon– de défendre et de conforter dans la future loi d'orientation. Il s'agit effectivement d'une ligne forte de la contribution dans le cadre des échanges avec madame la Ministre des transports, Élisabeth Borne, notamment avec l'ensemble des autres autorités de la mobilité réunies au sein du GART (Groupement des autorités responsables des transports).

Grâce au SYTRAL, nous disposons d'un outil efficace, efficient, qui se consacre entièrement au développement du réseau, à son organisation et à son exploitation : une feuille de route claire, un plan de mandat voté au début de mandat avec des calendriers toujours tenus et une capacité d'investissement importante qui permet de se déployer. Je rappelle aujourd'hui –puisque tout le monde semble fantasmer sur l'impossibilité du SYTRAL à mener de front plusieurs projets– qu'aujourd'hui, dans le cadre du plan de mandat actuel, vous créez une ligne T6, vous poursuivez le prolongement du métro B, outre l'automatisation et le renouvellement du matériel et un double site C3 propre, dans le cadre du plan de mandat de 1 000 200 000 € qui a été voté. Aussi, bien évidemment, l'ensemble des études qui aboutiront et l'ensemble des projets qui se déclencheront le seront comme ceux qui ont été menés et comme ceux qui sont menés aujourd'hui, séquencés, organisés et pilotés de manière à répondre à l'ensemble des demandes sur l'ensemble du territoire.

Préserver cette capacité d'investissement doit donc être une priorité pour tous et une priorité également pour le SYTRAL qui réclame, avec les autres autorités organisatrices, la sacralisation, dans la future loi, du versement transport puisque vous avez rappelé qu'il représente près de 40 % de nos ressources et qu'il augmente, sans augmentation nécessaire de taux, au regard de l'attractivité de notre territoire et de la dynamique économique. Cette ressource fiscale est indispensable à notre développement et nous devons tous en être convaincus si nous voulons garder une ambition qui est forte et qui se traduit, de Conseil en Conseil, avec une volonté effectivement de toujours plus de déplacements, de toujours plus de déplacements cohérents et de toujours plus d'intermodalité.

Vous l'aurez compris, chers collègues, l'ensemble des acteurs concernés attendent beaucoup de cette future loi d'orientation des mobilités qui devrait mettre la région au cœur de cette thématique et qui devrait nous permettre effectivement de maintenir l'ensemble des ambitions que nous portons pour notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que partager les six ambitions de cette contribution pour des mobilités plus propres, plus connectées, plus solidaires, plus intermodales, plus sûres, plus soutenables. Mais nous ne comprenons toujours pas le non-dit permanent du discours métropolitain de la mobilité sur la place du rail pour ces objectifs. Nous savons tous qu'il est plus propre, plus sûr, plus soutenable, plus solidaire dans le cadre d'un service public et l'enjeu central de la mobilité métropolitaine devrait justement être de le rendre plus connecté, plus intermodal, en affirmant l'ambition d'une intégration forte du rail et du réseau de transports en commun, ce qui ne se limite bien évidemment pas à la question du ticket qui existe par ailleurs, évoquée par plusieurs et qui rejoint –pour une fois, je partage l'intervention de notre collègue de l'UDI– l'approche RER –REM–.

Malheureusement, cette ambition est absente et cela vous enferme dans des décisions engagées par votre prédécesseur, comme l'Anneau des sciences qui avait fait l'objet d'un riche débat public, dont on comprend bien qu'il est désormais derrière nous ; le COL (contournement ouest de Lyon) dont l'ancien Président devenu Ministre a enfin confirmé ce que nous savions tous : il n'en voulait pas.

L'expression "Anneau des sciences", qui semblait promettre une vision d'intégration est-ouest s'inscrivant dans la réduction de la part modale de la voiture, est réduite, dans ce texte, à l'objectif de "boucler le périphérique lyonnais", tout un symbole quand on connaît à l'est la fracture urbaine que représente ce périphérique et l'injustice territoriale explosive de consacrer tous nos efforts à un périphérique ouest "au Top" –si je peux me permettre–.

Les mots "rail" et "train" sont absents de ce texte. Le mot "gare" n'est cité que deux fois. La désaturation du nœud ferroviaire lyonnais est présenté dans la logique d'un grand hub multimodal au cœur de la Métropole, basé sur les grandes gares de Saint-Exupéry, Perrache et Part-Dieu, en totale incohérence avec le SCOT et son approche d'une Métropole multipolaire dans laquelle les autres gares devraient jouer un rôle essentiel. C'est tout le projet absent du PDU à long terme qui manque dans cette contribution.

Le jeu institutionnel historique de la concurrence entre la Métropole, en projet, et la Région, ambitieuse, exacerbé par des oppositions politiques factices nous prive de l'ambition d'un report modal massif de la voiture vers le train pour les mobilités radiales quotidiennes, condition pourtant pour réduire la charge sur le périphérique, condition aussi pour une vraie intermodalité rail-transport en commun.

De plus, comme nous l'avons fait remarquer au moment du PDU, si nous avons des résultats significatifs dans le développement des transports en communs, le PDU limite son ambition aux capacités financières connues. Autrement dit, il n'est pas à la hauteur des besoins pour changer vraiment de modèle de mobilité métropolitaine.

Permettez-moi de penser qu'il y a un lien étroit avec les débats actuels sur la SNCF et peut-être que notre collègue de l'UDI ne me suivra pas sur ce point. Car, au fond, le courant politique dominant à gauche et à droite qu'a rassemblé le mouvement En marche ne croit qu'au marché et plus au service public.

En 1938, la création de la SNCF répondait à l'incapacité du privé et du marché à répondre aux besoins ; il fallait déjà gérer leur dette colossale et certains proposaient déjà de remettre en cause le récent statut, dans le contexte de la fin du Front Populaire. 50 ans plus tard, à l'orée des années 1990, le grand service public de la SNCF était cité en exemple pour sa régularité et c'est le choix politique de lui faire financer le TGV qui a replongé sa dette. Depuis, à coups de restructurations, de filialisations comme Ouigo, d'externalisations, de désinvestissement sur la maintenance, d'abandon scandaleux du fret, ce sont les choix des gouvernements successifs qui, derrière l'alternance, sont tous allés dans le même sens de la mise en cause du service public. Vous avez rendu malade la SNCF et vous voulez aujourd'hui tenter de porter le dernier coup. Pour le fret, nous avons l'expérience de la privatisation : la SNCF service public transportait, il y a 30 ans, 50 millions de tonnes-kilomètres de fret/an. Les cinq opérateurs, dont quatre privés, de la déréglementation aujourd'hui transportent 32 millions de tonnes-kilomètres. Voilà la vérité de l'efficacité de vos solutions économiques.

Nous ne vous laisserons pas faire ! Et nous appelons tous les élus qui s'intéressent à la mobilité métropolitaine à prendre connaissance des propositions alternatives des syndicats de cheminots, à refuser le faux débat du statut –cette manipulation médiatique d'un Président qui veut faire croire que la mise en cause des cheminots donnerait des retraites aux paysans–, à poser les questions décisives de l'ambition du rail pour l'aménagement du territoire, du niveau de service attendu, des investissements nécessaires pour une infrastructure qui ne peut être rentable aux délais des exigences d'actionnaires et qui ne peut se justifier que dans le très long terme des politiques publiques.

Nous serons jeudi à la manifestation des cheminots, avec les fonctionnaires, les hôpitaux, les EHPAD. Chers collègues, le printemps se prépare !

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Le printemps, c'est dans quelques jours. Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous demandez aujourd'hui notre avis sur la contribution de la Métropole au futur projet de loi d'orientation des mobilités.

L'an passé, à la même époque, notre groupe votait le PDU. Ce dernier contient plusieurs valeurs qui seront, je l'espère, au cœur du futur projet de loi. Ces valeurs que nous partageons se fondent sur l'idée que les mobilités quotidiennes, la transition écologique et l'intermodalité doivent être les principes fondateurs de toute réflexion en faveur d'un développement équilibré des territoires.

Je suis persuadé que, pour penser la mobilité du futur, il faut intégrer une double rupture :

- la première est qu'il faut accorder autant d'importance au mouvement qu'à la sédentarité. Dit autrement, il faut penser notre déplacement urbain pas seulement en fonction de l'endroit où les gens vivent mais aussi selon la manière dont ils se déplacent pour travailler, consommer, profiter des loisirs. À ce titre, le document présenté ne prend pas suffisamment en considération les déplacements à destination des grands espaces de loisirs comme le Grand Parc de Miribel-Jonage ou celui de Lacroix-Laval ;

- la seconde est qu'il faut sortir d'une vision binaire voiture contre transports en commun. Il faut se poser la question à travers les mobilités plurielles qui s'offrent à nous en tant qu'usager : prendre sa voiture individuelle seul ou à plusieurs, prendre le bus ou le métro, finir à pied, prendre sa voiture et le métro, prendre le train et un vélo. C'est en jouant sur tous ces leviers d'action, c'est en ouvrant l'éventail des solutions que nous répondrons aux besoins des habitants.

Par plusieurs aspects, la contribution qui nous est proposée répond à cette attente. Je pense au fait qu'elle articule le modèle de développement de l'agglomération avec la mobilité des habitants. Je partage l'avis d'interroger notre stratégie de densification au regard des capacités de desserte multimodale. Je soutiens par exemple l'idée qu'il faut réfléchir à offrir des logements à proximité des zones d'emplois ou au moins à s'assurer qu'elles soient facilement accessibles. Notre groupe salue les nombreuses références sur la nécessité d'une liaison entre l'agglomération et sa périphérie. Enfin, nous partageons le point de vue du texte sur le rôle de la collectivité dans le développement du covoiturage courte distance ; il s'agit bien de favoriser un ancrage physique en construisant des aires de covoiturage et en facilitant l'intermodalité ; de nombreux élus que je rencontre,

y compris à l'extérieur de la Métropole, sont prêts à soutenir de telles initiatives. Nous partageons aussi les réflexions menées sur la future révolution de la mobilité que va constituer la voiture autonome. Ce nouveau mode de transport va bouleverser notre manière de penser et d'organiser nos déplacements.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir les solutions mais il est urgent d'en débattre et de poser les questions, tant au niveau national qu'au niveau local. Cette vénérable institution qu'est le Sénat l'a fait récemment en séance publique, nous devrions être capables de le faire ici également. Ces réflexions sont centrales si l'on veut penser correctement à l'avenir de notre territoire et s'assurer du développement équilibré de ce celui-ci.

Au-delà d'une satisfaction globale sur ce document, nous relevons plusieurs points qui interrogent et sur lesquels nous aimerions avoir des éclaircissements.

À ce titre, je soutiens la proposition du Comité d'orientation des infrastructures d'organiser un grand débat public sur le contournement de Lyon l'année prochaine, ce grand débat auquel il n'est nulle part fait mention dans le texte d'ailleurs. C'est sur ce point que nous avons eu le plus de questionnements en lisant cette contribution. En effet, le contournement de Lyon est complètement contourné dans ce texte –ou alors on a mal lu–. Alors que la nécessité de détourner le trafic de transit du centre de l'agglomération est évoquée à plusieurs reprises, le sujet du grand contournement de Lyon n'est pas abordé. Posons la question : est-ce que la Métropole a renoncé à favoriser ce grand contournement, comme le suggère le rapport du Comité d'orientation des infrastructures ?

Plusieurs autres éléments interrogent comme la mise en place d'un stationnement payant pour les motos et les scooters ou encore la suggestion d'un meilleur taux d'occupation des bus aux heures creuses. Cela signifie-t-il la réduction de la fréquence sur certaines lignes ?

Dernier point de vigilance, c'est celui du rapport à l'exemplarité de notre collectivité. Je m'explique : la contribution a raison de vouloir développer le covoiturage ou la modulation des horaires de travail pour réduire la congestion. Mais pourquoi ne pas commencer les expérimentations dès maintenant au sein de notre collectivité ? Pourquoi ne pas réfléchir dès aujourd'hui à des voies réservées pour le covoiturage sur le périphérique lyonnais ? Pourquoi ne pas développer une politique plus volontariste sur le télétravail ou la modulation des horaires, pour les employés de la Métropole par exemple ?

D'un côté, je salue l'attention portée aux déplacements en périphérie, au développement du pôle multimodal à l'entrée de notre agglomération, de l'autre, je regrette que nous ne lancions pas une expérimentation avec ceux déjà existants comme aux Panettes à Meyzieu.

Pour conclure, je me permets de soumettre au débat une réflexion sur la question des mobilités plus solidaires ; il faut être attentif à penser aux effets pervers de certains de nos outils. Ma collègue Claire Le Franc me faisait ainsi remarquer que certaines personnes ne pouvaient accéder aux services d'autopartage faute d'une caution bancaire suffisante. Encore une fois, pour penser la mobilité du quotidien, il faut aussi se mettre au niveau des usagers quotidiens.

Pour conclure, nous nous réjouissons qu'un débat ait lieu dans cette enceinte sur un sujet aussi central de la vie de nos concitoyens mais nous restons vigilants au sujet des alertes évoquées.

Le groupe La Métropole autrement soutient donc cette contribution.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Devinaz. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère VULLIEN : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, je dois l'avouer, je ne boude pas mon plaisir de voir les problématiques de mobilités occuper enfin le devant de la scène politique et médiatique. Comme si les élus comprenaient enfin l'importance stratégique de cette thématique, loin de tous clivages partisans et les enjeux liés, qu'ils soient économiques, sociaux ou encore environnementaux. L'attractivité des territoires, le désenclavement, les emplois, le lien social, l'urbanisme, la politique de la ville... toutes les actions publiques sont interpellées.

Le Gouvernement a rapidement pris conscience de ces enjeux et fait un choix ambitieux, un réel changement de paradigme, en souhaitant passer d'une politique de l'équipement à une stratégie des mobilités avec une priorité clairement affirmée : les transports du quotidien, leur entretien, leur modernisation et leur diversification.

C'est dans cette logique que la loi d'orientation des transports intérieurs –qu'on appelait familièrement "la LOTI"– qui datait de 1982 avait grand besoin d'être dépoussiérée pour laisser place à cette loi d'orientation sur les mobilités –qu'on doit donc appeler maintenant de son petit nom "la LOM"– qui sera présentée en avril en Conseil des Ministres.

Pour préparer cette loi, le Gouvernement a lancé trois chantiers préalables :

1° - Les Assises de la mobilité –dont on a largement parlé– : sur le dernier trimestre 2017, une concertation nationale, ouverte à tous, autour de différentes thématiques. C'est dans ce cadre que nous avons, d'une part, participé à un atelier à la Préfecture et transmis des contributions de la Métropole et du SYTRAL. Je ne rentrerai

pas dans le détail des contributions mais je vous invite –pour ceux qui en ont l'envie– à parcourir les synthèses disponibles sur le site Internet des Assises.

2° - Deuxième chantier, le Comité d'orientation des infrastructures –plus connu sous le nom de rapport Duron– : il s'agissait de mettre fin à des logiques de promesses d'infrastructures impossibles à financer, de mandat en mandat, de promesse en promesse. Il s'agit de hiérarchiser, de prioriser et de programmer de grands chantiers dont notre pays a besoin.

Cette programmation est proposée selon trois hypothèses budgétaires.

Au Gouvernement désormais d'opérer les arbitrages. À notre niveau, il est important en premier lieu de souligner que la section internationale du Lyon-Turin ne faisait pas partie des dossiers à challenger, compte tenu de son caractère stratégique.

Le nœud ferroviaire lyonnais est défini comme prioritaire –même si, nous le savons, le travail est déjà lancé–.

Pour les autres grands dossiers, le Comité d'orientation des infrastructures ne tranche pas en ce qui concerne notre agglomération –je cite– : "Les enjeux, tant ferroviaires que routiers, des difficultés de congestion de l'aire urbaine de la Métropole du Grand Lyon, sous-tendus par des problématiques qui concernent l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, peinent à trouver depuis de nombreuses années des solutions acceptées par tous". Le rapport terminait, pour notre secteur, par : "Un débat public d'orientation multimodale à une échelle de territoire adaptée est désormais indispensable pour assurer la finalisation d'une stratégie partagée par tous les acteurs".

Comme vous le voyez, chers collègues, la balle est dans notre camp. Moi qui suis engagée depuis plus de 20 ans dans les logiques de mobilité, je sais que toutes les études, toutes les concertations, les enquêtes publiques ont été faites. Il s'agit désormais de nous mettre autour de la table et de proposer les solutions multimodales les plus pertinentes. Il devient urgent de nous extraire des querelles partisans, de redonner tout son sens au mot "politique", à savoir l'organisation de la cité ; c'est ce que j'ai eu l'occasion d'évoquer lors de l'audition de Chantal Jouanno, qui est la candidate –retenue–, la nouvelle Présidente de la Commission nationale du débat public.

3° - Ensuite, troisième chantier, l'avenir du transport ferroviaire : il a été confié à l'ancien PDG d'Air France, Jean-Cyril Spinetta, que j'ai eu l'opportunité d'entendre lors d'une audition au Sénat.

Dans ce troisième chantier lancé par le Gouvernement –et non des moindres–, il s'agit bien de se pencher sur l'avenir du transport ferroviaire français, en gardant en tête l'ouverture prochaine à la concurrence du réseau ferré, la dette abyssale qui ne fait que se creuser s'il n'y a pas des changements importants et, enfin, le nécessaire rééquilibrage des investissements vers les transports du quotidien, totalement oubliés ces derniers temps au profit de la grande vitesse –je rejoins là mon collègue qui s'est exprimé tout à l'heure–.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le contenu de ces différents rapports qui sont consultables en ligne. Je voudrais simplement sensibiliser sur quelques points fondamentaux.

En ce qui concerne la situation de notre Métropole, de toute évidence et sans vouloir faire de l'autosatisfaction, la Métropole lyonnaise est souvent citée en exemple.

Contrairement à un précédent orateur, je pense qu'au contraire, l'organisation imaginée autour du SYTRAL qui est l'autorité organisatrice de la mobilité est pertinente ainsi que notre capacité à gérer l'intermodalité. Vous avez sans doute entendu parler du MaaS (Mobility as a Service) ; derrière ce nom barbare se cache en fait une logique de service à l'utilisateur lui proposant la solution multimodale la plus pertinente pour se rendre d'un point A à un point B, intégrant la voiture lorsqu'elle s'avère nécessaire (avec des logiques évidentes autour du covoiturage ou de l'autopartage), des modes lourds (le train, le métro, les tramways), les modes actifs (le vélo, la marche) et demain les véhicules autonomes.

Nous sommes totalement en phase avec cette logique. De toute évidence, il est impossible de promettre le métro dans toute la Métropole. En revanche, il devient pertinent de compléter le maillage territorial en organisant le rabattement vers les modes lourds, bien évidemment vers le train, vers les solutions de mobilité qui sont concurrentielles en termes de coût et en temps de trajet face à la voiture. Notre stratégie est la bonne, nous devons intensifier nos efforts et nous donner les moyens de nos ambitions.

Un petit point sur la gouvernance : cela nous renvoie aux remarques du rapport Duron et à l'une des conclusions des Assises qui visent à donner aux Régions françaises une compétence élargie dans l'organisation des transports. Notre organisation métropolitaine est atypique, cela a déjà été souligné. Il faudra définir le mode de gouvernance le plus pertinent pour faire les bons choix, poursuivre les actions entreprises et nous donner les moyens financiers de nos projets. La nouvelle organisation du SYTRAL avec l'intégration d'élus régionaux au Conseil d'administration va dans ce sens. Le citoyen-voyageur souhaite un service efficient, piloté par la force publique, sans avoir à se soucier de qui est l'organisateur.

Un petit focus sur la question de l'intermodalité –il en a été beaucoup question- : beaucoup de territoires se sont émus lorsque monsieur Spinetta a prôné la fermeture des petites lignes non rentables. Le terme "rentabilité" en a fait bondir plus d'un. Il ne s'agit en aucun cas de dégrader le service en supprimant des dessertes mais bien de réfléchir au mode de transport le plus pertinent en fonction de chaque situation, en prenant en compte le meilleur ratio investissement/nombre de voyageurs ainsi que l'empreinte environnementale et le maillage.

Dans notre secteur, la liaison Sathonay-Trévoux est un très bon exemple parce que l'on sait très bien, depuis plus de quinze ans, qu'il fallait faire autre chose que le ferré, pour différents motifs –il y avait le coût des passages à niveau et aussi la rupture de charge qui ne pouvait pas se faire de quai à quai–, tout en conservant l'emprise ferroviaire. Je suis intervenue sur le sujet en disant qu'il fallait conserver les emprises et voir quel mode on pouvait mettre dessus. La solution BHNS (bus à haut niveau de service) est tout à fait pertinente. Il est juste dommage de devoir attendre dix à quinze ans parce que cela fait longtemps que nous le savions. Je vous renvoie à la problématique de Gouvernance préalablement énoncée.

Sur un territoire que je connais particulièrement –on l'a évoqué–, l'intermodalité est également la clé de la réussite du déclassé A6/A7, du premier au dernier kilomètre, en exploitant la panoplie complète de solutions de déplacements offertes. Encore faut-il pouvoir opérer les rabattements sur un mode lourd : le train ; justement, la ligne Lozanne/Saint Paul est tout à fait importante pour pouvoir, sur un grand périmètre, avoir le parking le plus pertinent parce que ce malheureux parking de 150 places, on sait très bien qu'il sera insuffisant.

Je vais terminer en vous disant que l'époque du "tout-bagnole" est révolue mais vous l'aviez bien compris. Même si ce mode de transport garde toute sa pertinence en zones rurales et périurbaines, c'est un engin qui doit tendre à disparaître des espaces urbains. Je me félicite, à ce titre, des résultats encourageants de la dernière enquête ménages/déplacements mais je m'inquiète du devenir de certaines innovations car, sans vouloir fuir le progrès technologique, cela reste toujours des voitures. Il faut donc privilégier les voitures non-solistes et, bien sûr, on reparlera des véhicules autonomes qui doivent être non pas individuels parce que l'on ne résout pas la congestion mais des navettes et des transports publics.

Enfin, n'oublions pas le fret et les marchandises puisque même le e-commerce a besoin de livraisons.

Pour conclure, chers collègues, j'aimerais d'abord que nous soyons tous conscients de la qualité des mobilités proposées à la Métropole et que nous soyons tous solidaires pour agir en acteurs efficaces, au-delà de tout clivage politique.

Bien évidemment, nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Vullien. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère PEILLON : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans la continuité d'une large concertation des différents acteurs de la mobilité, que ce soit les usagers, les associations, les entreprises ou encore les collectivités, comme nous l'avons montré avec nos collègues lors de cette présentation.

Cette concertation a pour objectif d'améliorer concrètement notre mobilité au quotidien, que l'on soit habitant ou usager de notre territoire. Elle a pour objectif de résorber les zones blanches de la mobilité, d'une part, et les saturations d'infrastructures, d'autre part, pour mettre fin à une France des transports à deux vitesses qui est souvent vécue comme une injustice entre les citoyens et entre les territoires.

Notre contribution métropolitaine vise à apporter un complément à ce travail déjà réalisé et à renforcer l'approche nécessairement globale de la problématique des transports dans notre agglomération.

Je tiens à saluer le travail des services de notre collectivité et la volonté politique constante du Grand Lyon, puis de la Métropole de conduire une réflexion continue sur le sujet de la mobilité au fil des années, cherchant constamment à innover et à anticiper les évolutions à venir.

Le développement économique, social, humain et urbain de notre Métropole et des territoires partenaires font fortement évoluer nos comportements, nos usages et nos besoins de mobilité. Les résultats de l'enquête ménages/déplacements le montrent. L'usage des transports en commun s'est renforcé au cours des dernières décennies grâce au développement du réseau TCL, de même que la pratique des modes actifs par la création de nombreuses zones cyclables et l'apaisement de nos voiries pour que celles-ci soient accessibles à toutes et à tous. De même, la mise en place de la location de vélo en libre-service par l'intermédiaire de Vélo'v, l'apparition de plateformes d'autopartage et de service de voitures électriques en libre-service ont contribué à changer les habitudes des Grand Lyonnais.

Ces changements participent à l'amélioration de nos conditions de vie mais nous confrontent également à de nouveaux défis, à l'identification de nouveaux besoins. Car le développement de l'aire métropolitaine lyonnaise a

aussi pour conséquence d'augmenter le nombre des personnes qui doivent se déplacer pour venir travailler au cœur de notre agglomération, que ce soit par les moyens de transports ferroviaires ou routiers.

Concernant le transport ferroviaire justement, nous travaillons avec l'Etat, la Région et la SNCF à la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, au réaménagement et à l'ouverture sur la ville des gares de Part-Dieu et Perrache pour qu'elles répondent aux besoins d'aujourd'hui et surtout ceux de demain.

Parce que les difficultés que pose le trafic routier sont aujourd'hui au cœur de nos problématiques, que ce soit de transport mais aussi et surtout de qualité de vie, notre Métropole a engagé et poursuivra assidûment un important travail avec l'Etat. Celui-ci portera à la fois sur l'évolution de nos infrastructures, telles que le déclassement de l'A6/A7 encore une fois, l'élargissement de l'A46 sud, la réalisation des shunts de Manissieux et Ternay ou encore de l'Anneau des sciences pour lequel travaillons à la création d'un établissement public national à gouvernance locale nous permettant de mobiliser les financements pour le réaliser.

Ce partenariat servira aussi à l'élaboration de nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires pour le renforcement de l'autopartage, le report modal et l'éloignement du trafic de transit et de poids lourds de notre agglomération.

Notre Métropole poursuivra –comme elle le fait depuis de nombreuses années– son soutien aux innovations et aux expérimentations concernant les mobilités nouvelles, plus respectueuses de l'environnement, plus accessibles et plus à même de garantir de meilleures conditions de vie et de déplacements. L'expérimentation des navettes Navly à Confluence –qui, cela a été dit, interroge le législateur– ou encore le soutien au déploiement de nouvelles motorisations électriques sont quelques-uns des nombreux exemples de cette politique ambitieuse.

De même, le suivi des évolutions technologiques en lien avec la mobilité est important et doit être pris en compte car des applications comme Google Map ou Waze génèrent de nouveaux comportements routiers qui, dans certains cas, viennent s'opposer à nos politiques d'intermodalité et d'apaisement de la circulation en incitant à l'utilisation de véhicule individuel des personnes qui se seraient naturellement reportées sur des moyens de transports en commun ou des modes actifs.

Je pense également à l'offre de vélos en free floating, apparue récemment avec plus ou moins de succès sur nos territoires –plutôt moins que plus en ce moment– mais qui interroge forcément sur le partage de l'espace public et sur le rôle des pouvoirs publics en tant que régulateurs et coordinateurs des différents modes.

Mais ce sont bien ces nouveaux opérateurs, ces nouvelles technologies, ces changements d'habitudes de nos concitoyens qui justifient aujourd'hui l'adoption d'une nouvelle loi.

Pour répondre à ces problématiques qui se renforcent, notre Métropole travaille à la mise en place d'un Pass urbain, outil regroupant l'ensemble des offres de services de mobilité sur l'agglomération et permettant une information efficace des usagers pour faciliter le report modal et les inciter à le pratiquer. Complété par le déploiement d'un réseau efficace de parkings-relais voitures mais aussi vélos en périphérie de notre agglomération, nous pouvons espérer qu'un tel dispositif puisse être réellement incitatif.

Vous le voyez, cette contribution métropolitaine est très complète et compilée avec l'ensemble des documents produits lors des Assises de la mobilité. Nous espérons qu'elle permettra au Gouvernement de produire une loi respectueuse de nos particularités et plus à même de répondre à nos besoins, dans le respect de la qualité de vie de chacun et pour garantir la mobilité de tous.

Notre groupe votera avec enthousiasme cette contribution.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Peillon. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, dix interventions, c'est évidemment très long, plus la présentation, on est presque à une heure et demie, généralement la durée d'un bon film ; si on devait choisir un film, je choisirais *La grande vadrouille* ! Pourquoi ? Une véritable ode à la multimodalité : je rappelle le film qui commence sur un bateau, suivi de vélos, trains et on finit même par un planeur. Mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Il y a eu beaucoup d'interventions et il est évident que cette contribution est très importante dans une loi qui est aujourd'hui nécessaire pour remettre à plat les capacités législatives d'intervenir sur la somme des problématiques liées à la mobilité dans le centre urbain. Je ne reviendrai pas dessus, l'ensemble des thèmes ont été abordés, mais je voudrais néanmoins parler de deux sujets.

Le premier concerne les modalités de mise en œuvre de cette concertation. En effet, ce sera rapide de voir comment elle a été construite parce qu'il y a eu assez peu de concertation avec les Communes. Les ateliers territoriaux n'ont eu aucune publicité dans les Communes. Il est tout de même regrettable que cet échelon de

proximité, ne serait-ce qu'à travers les CTM (Conférences territoriales des Maires), n'ait pas pu faire remonter leurs attentes ou leurs besoins en termes de mobilité. Même si un certain nombre d'acteurs étaient prévus ou ont été ciblés par la Métropole, il aurait tout de même été bon, vu l'importance de ce sujet, que l'on puisse échanger un petit peu.

Vous dire un mot sur le point numéro six, sur les mobilités plus soutenables. Ce chapitre nous permet d'avoir la vision de notre Métropole quant aux grandes infrastructures. Le déclassement de l'A6/A7 est confirmé ainsi que de l'accompagner de l'Anneau des sciences.

Je voulais remercier les participants de la commission déplacements, les services, qui ont pour la première fois lundi clairement exprimé la réalité du phasage du déclassement, réalité d'ailleurs confirmée par le Préfet aux Maires de l'est lyonnais qu'il a reçus très récemment. Il n'y aura pas de limitation de la capacité de trafic de l'A6/A7 tant que l'Anneau des sciences et le contournement Est ne seront pas réalisés. S'il y a une diminution du trafic en 2030, ce ne sera que parce que les automobilistes auront changé leur comportement. Il va de soi que nous sommes pour le moins sceptiques sur la capacité de la grande majorité des usagers de la route à délaissier leur voiture de manière volontariste.

Ensuite, ce rapport demande la création d'un établissement public national à gouvernance locale. L'objectif est très clair : financer l'Anneau des sciences. Ce qui est nouveau, c'est que la demande consiste à faire payer les bénéficiaires. Comme j'ai du temps, je vais me permettre de lire précisément le rapport : "Cet outil doit également rendre soutenable l'effort financier en favorisant l'élaboration de solutions innovantes... : des recettes spécifiques pourraient ainsi être prélevées auprès des bénéficiaires les plus directs de cette infrastructure...". Alors les bénéficiaires directs, on pourrait penser naturellement aux usagers et à un péage pour financer mais on finit la phrase en disant : "...en lien, par exemple, avec la valorisation du foncier" et, dans ce cas, ce ne sont plus les usagers mais bien les territoires.

Faut-il comprendre que ce sont les territoires qui vont accueillir l'infrastructure qui vont la financer ? Dans ce cas, la logique de coopération de l'EPCI s'éloigne au profit d'un principe assez simple que tout le monde connaît : chacun paie sa part. Dans ce cas, c'est toute la logique de coopération du Grand Lyon qui s'effondre. Évidemment, cette logique pourrait se décliner sur d'autres territoires : imaginez voir le contournement Est, indispensable à la réalisation effective du déclassement au centre de Lyon, financé par les territoires de l'est ; quel avantage pour la Ville centre !

Monsieur le Président, trouver de nouveaux modes de financement en créant des machines à lever l'impôt mérite une attention particulière. Les débats parlementaires permettront de suivre cette nouveauté si elle était retenue dans le futur projet de loi. Nous vous demandons cependant que la logique territoriale, à savoir une coopération effective à l'effort, que l'effort soit financier ou environnemental, que cet effort soit respecté pour que ce ne soit pas les mêmes territoires qui accumulent toutes les nuisances ; car, en effet, si dans le rapport il est écrit "qu'il convient sans attendre d'écarter les trafics de transit du cœur de l'agglomération", nous préférierions qu'il soit écrit "qu'il convient d'écarter le trafic de transit de l'agglomération" et pas non seulement du cœur de l'agglomération car, en effet, un cœur ne fonctionne que pour innover tout un système vasculaire ; ainsi cœur et extrémités doivent évoluer de concert.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Da Passano, vous vouliez dire un mot ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Oui, je voudrais dire quelques mots. D'abord pour souligner la richesse de notre débat qui est très vaste. Un certain nombre de points concernent peut-être un peu plus le SYTRAL mais ma collègue, madame Bouzerda, y a répondu un petit peu tout à l'heure dans son intervention ; peut-être qu'elle souhaite ajouter quelque chose.

Au niveau des interventions sur le rail, il y a, je crois, quelque chose qui n'apparaît pas très clairement, c'est que c'est tout de même la Région qui a la compétence du rail et qu'il y a un certain nombre de dossiers sur lesquels nous attendons des décisions : Saint Paul-Lozanne, c'est vrai, Sathonay-Trévoux, c'est vrai, le tunnel des Deux Amants qui conditionne Saint Paul-Lozanne, c'est pour nous une vraie préoccupation et je ne peux pas ici répondre pour les collègues qui siègent à la Région et pour ceux qui ont en charge ces dossiers.

Je crois qu'on peut se réjouir tous de voir que nos propositions prônent l'intermodalité, la multimodalité. Je crois qu'on est sorti d'un discours un peu réducteur en disant qu'il y a d'un côté les automobilistes, les cyclistes, les gens qui utilisent les transports en commun, je crois qu'il y a bien longtemps que nos concitoyens ne raisonnent pas ainsi et que la multimodalité, ils la pratiquent au quotidien. Mais une bonne multimodalité exige de la favoriser par une bonne intermodalité, c'est-à-dire qu'on puisse quitter un mode de transport pour passer à un autre dans de bonnes conditions de temps, dans de bonnes conditions de confort. C'est ce bouquet de mobilités, je crois, qui est important.

J'ai retenu d'un certain nombre d'interventions.

Sur les suggestions que l'emploi et l'habitat qui ont été, pendant les Trente Glorieuses un petit peu séparés dans les plans d'urbanisme soient regroupés, c'est ce que nous faisons à la Métropole : quand on regarde tous les quartiers dont nous avons lancé la réalisation récemment, que ce soit le Carré de Soie, que ce soit Confluence, que ce soit Gerland, que ce soit la Part-Dieu, on retrouve partout –et mon collègue Michel Le Faou pourrait le dire encore mieux que moi– cette volonté que les gens puissent, s'ils le souhaitent bien sûr, loger et travailler à proximité. Cela me semble important.

En ce qui concerne les observations de monsieur Quiniou, c'est justement le débat qui va permettre de chercher des modes de financement. Nous avons lancé l'idée d'un établissement public. Des établissements publics, il en existe un certain nombre : il y en a un, par exemple, qui s'est occupé du quartier de La Défense ; il y a l'établissement public de Saint Clair ; il y a eu un établissement public pour Saint Etienne. C'est quoi cette volonté d'établissement public ? Je l'ai dit tout à l'heure, c'est d'associer l'Etat dans la recherche des meilleurs moyens de financement. Aujourd'hui, il est trop tôt, je crois, pour affirmer que ce sera tel ou tel moyen. Nous sommes justement en pleine réflexion et peut-être que cette suggestion ne verra pas le jour et peut-être l'établissement public ne verra pas le jour. C'est une des préconisations que nous faisons, c'est une des pistes que nous souhaitons explorer et c'est ainsi qu'il faut prendre notre contribution.

Je voudrais dire que notre agglomération avance. Les chiffres que je voudrais vous donner, c'est qu'il y a 4 200 000 déplacements par jour à l'intérieur de notre agglomération et j'ai entendu tout à l'heure que la part de la voiture n'avait pas assez diminué ces dernières années ; elle a tout de même beaucoup diminué : aujourd'hui c'est 42 % des déplacements en voiture, 35 % à pied, 19 à 20 % en transports en commun, 2 % en vélo. Bien sûr, il faut continuer notre effort mais je crois que ce qui a déjà été réalisé, tant pour les modes actifs que pour les transports en commun, est tout de même très valorisant.

Enfin, je ne reviendrai pas sur l'Anneau des sciences mais je voudrais tout simplement qu'on ne confonde pas son enfouissement, que nous avons décidé ici sur 90 % de son trajet et son enterrement. L'enfouissement et l'enterrement, ce sont deux notions très différentes. L'Anneau des sciences sera enfoui, croyez bien que nous ne l'enterrerons pas !

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Boudot (non-inscrit).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2600 - déplacements et voirie - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2600. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Ce rapport concerne le boulevard périphérique nord de Lyon. Il s'agit de l'avenant n° 2 au contrat de partenariat avec la société LEONORD. Vous pouvez constater, à la lecture de ce rapport, que la somme qui est indiquée est très faible : elle représente 0,1 % du coût des travaux. Nous avons voté dans notre assemblée un premier avenant sans incidence financière ; le deuxième avenant, celui-ci, reprend les incidences financières des deux.

Ce sont des travaux qui se sont bien déroulés, ils seront terminés en temps et en heure, soit le 30 avril comme prévu. Nous avons respecté également les conditions financières. Ce partenariat public/privé était pour nous une expérience –je parle au nom de mon collègue Gérard Claisse également puisque nous sommes tous les deux dans la cogestion de ce dossier–. C'est un vrai partenariat qui s'est établi avec la société LEONORD et dont nous nous félicitons. Je crois que c'est un beau dossier avec des travaux qui vont se terminer et que nous inaugurerons, je pense, monsieur le Président dans quelque temps.

En tout cas, pour cet avenant n° 2, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Une minute pour le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Conformément à nos votes précédents, nous nous abstenons sur ce rapport. Merci.

M. LE PRESIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2602 - déplacements et voirie - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) pour le soutien à l'organisation du congrès national 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2603 - déplacements et voirie - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2602 et 2018-2603. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ces deux délibérations proposent d'accorder des subventions de fonctionnement :

- pour la délibération numéro 2018-2602, une subvention de 30 000 € à la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) pour le soutien à l'organisation du congrès national 2018,
- pour la suivante, une subvention de 95 517 € à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2018.

La commission a donné un avis favorable à ces deux délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Devinaz. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, ces deux délibérations qui concernent le subventionnement de la Fédération française des usagers de la bicyclette pour son congrès national et l'association Pignon sur rue –que nous voterons– sont l'occasion de redire qu'il y a une véritable réflexion plus profonde à mener sur l'aménagement des pistes cyclables, qui ne peut se limiter à un simple coup de pinceau sur les voiries mais doit aller au-delà et permettre de créer des espaces de circulation, à terme, qui soient partagés mais aussi plus sûrs pour tous.

Certes, des voies propres de pistes cyclables sont plus coûteuses mais plus rassurantes et plus sûres, surtout pour ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec ce mode de déplacement. Il suffit de se promener dans les rues pour s'apercevoir que les voies cyclables peintes sont très souvent sources de conflits multiples entre usagers, qu'ils soient automobilistes mais aussi piétons. Il est d'autant plus regrettable de s'apercevoir que les nouveaux aménagements de voirie ne prennent souvent pas en compte la création de réels espaces cyclables. Si l'on peut comprendre que la création de voies cyclables peintes dans les rues existantes –à moindre coût–, cela l'est bien moins quand de nouveaux aménagements ne prennent pas en compte des voies propres qui auraient pu l'être. Les exemples ne manquent pas et l'on cède bien volontiers à une facilité plutôt qu'à la recherche réelle d'une solution d'aménagement durable.

Un autre point concerne les subventions aux associations. Car il en existe d'autres, qui sont en périphérie lyonnaise et sont une véritable aide aux usagers du vélo, telles celles qui réparent les vélos et aident les usagers à trouver des solutions techniques pour les vélos. Il y a des associations de sensibilisation, des projets d'ateliers d'auto-réparations dans d'autres Communes qui mériteraient le soutien de la Métropole. Il faut une évaluation de l'impact territorialisé des actions subventionnées et donc associer l'ensemble des associations existantes à l'échelle de la Métropole. D'autant que, si les infrastructures de bornes cyclables sont certes importantes, il y a beaucoup à faire pour augmenter la mobilité en vélo en première couronne, avec des enjeux comme le stockage longue durée en habitat collectif, les stations de vélos –qui sont peu existantes– ou encore pouvoir emmener son vélo avec l'accès vélo dans les transports en commun, tel que le tramway –ce qui est aussi une forme d'intermodalité– en prévoyant des parties de rames aménagées à cet effet. Cela se pratique dans beaucoup d'autres villes européennes mais pas ici.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, je mets ce rapport aux voix.

Adopté, M. Boudot (non-inscrit) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N° 2018-2609 - déplacements et voirie – Lyon 9° - Lyon 5° - Rue Pierre Audry - Approbation du programme de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2609. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le réaménagement de la rue Pierre Audry dans les neuvième et cinquième arrondissements. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GERMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, la programmation pluriannuelle des investissements (dite PPI) de ce mandat a connu quelques retards, des difficultés à affecter à certaines opérations des chefs de projets, problèmes depuis résolus en grande majorité.

Cette PPI reste ambitieuse et représente un volume de 3,5 milliards d'euros, montant supérieur aux mandats précédents. Bien que les ressources de nos collectivités territoriales aient été mises à mal, la Métropole a pris le parti et fait le pari de maintenir sa capacité d'investissement.

Nous pouvons nous réjouir de cette volonté affichée et assumée car soutenir l'investissement contribue au développement de l'activité économique de notre agglomération, son corollaire étant le maintien de l'emploi par le soutien aux entreprises mises à mal par la crise, notamment dans le secteur du BTP largement affecté.

L'opération sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui est une opération PPI. Nous nous réjouissons pour nos collègues élus, pour les usagers et habitants de ce secteur de voir avancer un projet qui contribuera à l'amélioration de leur cadre de vie, n'en doutons pas.

Cependant, ce même projet est un exemple parmi d'autres et l'illustration de nos interrogations et de nos demandes répétées quant à la gestion des projets PPI mais également ceux s'inscrivant dans le cadre du FIC ou des budgets dits "de proximité" dédiés aux Communes.

Nous demandons régulièrement plus de visibilité quant au coût total pour chaque opération retenue et la communication du budget *a minima* aux élus concernés. Force est de constater que ceci est peine perdue. Vous comprendrez, bien évidemment, que ce flou entretenu donne lieu à des interrogations bien légitimes.

Pour cette opération, le montant arbitré au BP 2018 était de 2 800 000 € prélevés sur le budget principal et plus de 800 000 € au budget annexe, soit 3 680 000 €. Or, il manquerait 1 260 000 €. Nous nous sommes interrogés en commission sur la raison de ce solde à financer et, bien sûr, sur la méthode pour identifier et trouver les ressources nécessaires afin de réaliser cette opération. La réponse a été d'affecter ce solde sur la PPI suivante. Cela illustre la problématique des PPI glissantes, stratégie handicapante pour les élus qui s'engagent auprès de leurs concitoyens.

Nous pouvons comprendre que, préalablement, certains budgets de projets PPI puissent avoir été sous-estimés, que d'autres connaissent des retards liées à des raisons connexes, juridico-administratifs, voire même annulés. Mais nous savons aussi que certains *switchs* entre opérations sont réalisés. Tout ceci pourrait sembler naturel si les élus étaient consultés et informés de la réalité de ces opérations. Et c'est là que le bât blesse ! Car sur quels critères sont définis ces *switchs* ? Quels sont les montants ? Qui les arrête ? Nous ne le savons toujours pas. Nous constatons que certaines Communes sont sollicitées sur leur FIC ou des opérations de proximité pour pallier des budgets revus à la baisse, pourtant prévus dans le cadre de la PPI. Quelles en sont les raisons ? Ceci doit être fait en total accord avec les élus des Communes. Les conséquences de ces choix peuvent engendrer des difficultés dans certaines Communes, vous le savez.

Plus de transparence éviterait bien des interrogations légitimes sur ces projets qui prennent des retards inexpliqués, ou soudainement privés de financements, ou encore glissant sur des mandats ultérieurs sans raison véritablement fondée.

Au-delà des satisfecits de certains projets, l'expérience des mandats précédents alerte notre vigilance sur trois points principaux :

- des projets non engagés voire suspendus. Ces projets, pour certains, se retrouvent reconduits dans la PPI en cours, obérant l'enveloppe actuelle pour certaines Communes ;
- le respect des délais de réalisation dans le cadre de ce mandat, afin de respecter les engagements pris par les élus dans leurs Communes ;
- enfin, bien que la compétence et le maître d'ouvrage soient métropolitains, une collaboration active et transparente s'impose entre les Communes et les services de la Métropole pour que les projets et chantiers se déroulent dans les meilleures conditions et tendent vers l'efficacité.

Certes, cette PPI est dans l'ensemble satisfaisante en matière de volume d'investissement et également en matière de projets arrêtés pour chaque périmètre "des trois sphères" dans un contexte contraint. Vous connaissez notre attachement au respect de l'équilibre de cette répartition. En outre, nous sommes attentifs également au maintien de l'équité de nos territoires.

Nous tenons aussi à avoir la garantie de conduire l'exécution de cette PPI telle que votée et de voir communiqué comme il se doit le coût des opérations prévues dans le cadre de la PPI pour chaque élu concerné et de travailler avec les élus en réelle concertation, dans une totale transparence.

Notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Germain. Quelques éléments, monsieur Germain : d'abord, j'ai entendu votre demande et je répondrai aussi à monsieur Cohen qui a l'air satisfait. Je lui ai promis une réponse sur son intervention de début de conseil, je vais en profiter à travers celle-ci pour vous dire que je m'étais engagé –et mon engagement tient toujours– à ce que nous ayons une prochaine réunion PPI, telle qu'elle avait été montée la dernière fois avec Michel Le Faou ; avant la fin du mois de juin, Michel Le Faou tiendra une réunion PPI pour faire la lumière sur les différentes questions qui ont été posées.

Je voulais en profiter pour répondre à monsieur Cohen qui, tout à l'heure, suggérait que l'on puisse faire des choix de PPI à travers des étiquettes politiques, lui dire qu'il oublie tout cela ; je lui ferai une démonstration et Michel Le Faou lui fera la démonstration à travers cette prochaine réunion qu'en aucune façon, c'est cette lecture que nous avons. Et s'il était venu à la CTM du 7 mars, Porte des Alpes, avec un certain nombre de Maires collègues, il aurait pu le constater. Mais comme vous n'avez pas souhaité le faire volontairement –puisque c'est volontairement que vous avez voulu faire la politique de la chaise vide– et comme il est difficile de parler aux absents, vous n'avez pas eu les informations mais vous les aurez lors de la prochaine réunion.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2646 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Vinatier - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2646. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a trait à la désignation de représentants du Conseil au Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Vinatier. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, le psychiatre Lucien Bonnafé, un des inventeurs de la psychiatrie désaliéniste avait coutume de dire que l'on juge l'état de civilisation d'une société à la façon dont elle traite ses fous. Aujourd'hui, on ne parle pas de fous mais de patients, de personnes porteuses de troubles psychiques, de handicap, de personnes en souffrance mentale et souvent sociale, et tant mieux. Mais que dire de notre degré de civilisation de notre société et de notre Métropole au regard de la situation de ces hôpitaux psychiatriques ?

Cette délibération sur le Conseil de surveillance de l'hôpital du Vinatier est l'occasion de vous alerter à nouveau sur la situation devenue intenable au sein de cet hôpital public. Manifestations, grèves, interventions imprévisibles lors des séances du Conseil de surveillance, les personnels de l'hôpital du Vinatier ne cessent de tirer la sonnette

d'alarme. De quoi témoignent ces soignants ? Sur quoi nous alertent-ils tous ? Ils témoignent de la dégradation du service public hospitalier, des difficultés croissantes rencontrées par les patients pour être soignés dans des conditions suffisamment bonnes et dignes...

Cela ne vous intéresse pas, monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT : J'arrive encore à marcher en écoutant.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : D'accord, cela me rassure. Je vous remercie pour votre respect.

...des difficultés croissantes rencontrées par les usagers pour y accéder et de la crise majeure du service des urgences de l'hôpital aujourd'hui, de la maltraitance envers les personnels et professionnels de santé dont un nombre significatif se retrouvent en arrêt de travail pour burn out.

L'hôpital public du Vinatier subit de plein fouet la politique générale de destruction des services publics et les effets des lois successives sur l'hôpital qui n'ont d'autre mot que celui de rentabilité et qui réduisent la politique de santé publique au seul objectif de faire des économies. Et à l'hôpital psychiatrique, on prend la pleine mesure de ce que veut dire faire des économies. Faire des économies ici, cela veut dire d'abord moins de personnel et donc moins de possibilités de soin car le soin psychiatrique, c'est d'abord du temps, de la bienveillance, de l'écoute, du lien, bref de l'humanité. Comme le dit le psychiatre Hervé Bokobza, il y a une ligne de fracture en psychiatrie entre ceux qui croient encore au relationnel dans le soin et ceux qui n'y croient pas ; la balle est en train de rentrer dans le camp de ceux qui n'y croient pas et c'est un préoccupant retour en arrière.

J'ai lu le témoignage de la Députée Barbara Pompili après la visite qu'elle a effectuée au sein de l'hôpital Pinel à Amiens. Un médecin du Vinatier nous a fait passer, au groupe GRAM, il y a peu ce témoignage en nous proposant –comme cette Députée l'a fait– de venir voir la situation au sein de l'hôpital. Conseillère de la Métropole, je répondrai par la positive à cette invitation et j'invite les collègues intéressés par cette question de santé publique à faire de même pour que nous puissions nous rendre compte et que nous puissions rendre compte de la situation, au-delà des chiffres et des délibérations successives.

Je vous remercie.

**Désignation de représentants au sein du
Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Vinatier
(Dossier n° 2018-2646)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner trois représentants titulaires pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Vinatier. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Sandrine RUNEL,
- M. Bertrand ARTIGNY,
- Mme Nora BERRA.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2647 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2647. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a trait à la désignation de représentants du Conseil au Conseil du Pôle métropolitain. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

**Désignation de représentants au sein du
Conseil du Pôle métropolitain
(Dossier n° 2018-2647)**

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner deux représentants titulaires pour siéger au sein du Conseil du Pôle métropolitain. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Stéphane GUILLAND,
- M. Michel HAVARD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2648 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Caluire et Cuire - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Caluire et Cuire - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la relation aux territoires et aux usagers -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2648. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Caluire et Cuire, contrat conclu dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain. Il est composé de 14 propositions choisies par la Commune sur 21 et débattues entre les services des deux collectivités. Ce contrat a reçu l'aval du Conseil municipal de la Ville ainsi qu'un avis favorable de notre commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Cher Président et chers collègues, cette intervention concerne en fait toute la série des contrats territoriaux.

Bien sûr, la mutualisation entre les Communes et la Métropole est une avancée extrêmement positive et nous ne pouvons que nous en réjouir, pour une raison d'économies d'échelle mais aussi pour une raison de meilleure coordination entre les agents et les différentes structures concernées et évidemment dans différents domaines de politiques publiques. Par contre, un certain nombre de remarques sont à faire de notre point de vue.

Il n'y a pas beaucoup d'informations sur les éléments financiers des ressources humaines mobilisées pour la réalisation de ces contrats, Commune par Commune et par la Métropole, respectivement. Il n'y a pas non plus –on l'avait déjà souligné lors d'une précédente délibération sur ce sujet– d'évaluations qualitatives. Quand on lit les fiches action, il y a essentiellement des évaluations quantitatives (nombre de réunions, nombre de personnels mobilisés, etc.) mais rien ou très peu sur l'évaluation qualitative. Rien non plus en matière de la place des usagers dans les différents services concernés ; dans le plan des solidarités métropolitaines, cette question avait été évoquée et on ne la voit pas déclinée dans ces contrats liés au pacte de cohérence.

Concernant les suivis des fiches action, on aimerait aussi en tant que Conseiller, simple Conseiller de la Métropole –j'oserai dire– être informé de ce suivi et de la mise en œuvre effective de ces contrats. Nous en profitons pour réitérer notre demande de mise en place de la commission de suivi de la Métropole qui avait été inaugurée au début de la Métropole et qui avait la vertu de permettre des débats, rare espace de débat dans cette institution et qui était très enrichissante. On aimerait savoir comment, à notre échelle, au niveau des Conseillers métropolitains, on pourrait avoir un suivi des politiques publiques mises en œuvre.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, voici le pacte de cohérence de la Ville de Caluire et Cuire qui est soumis au vote de notre assemblée. Tout ça pour ça, pourrait-on dire ! Ce pacte est venu en débat lors de notre Conseil municipal et la presque totalité des élus sont déçus quant à l'ambition minima de ce pacte. Quelle déception par rapport à l'annonce initiale !

Notre Commune qui était très volontariste pour prendre à bras-le-corps un certain nombre de missions de la Métropole, notamment dans le domaine social, se trouve au final avec un pacte qui précise que notre Commune va être en dialogue avec la Métropole. Quelle avancée ! En fait, depuis des années, nous faisons de la prose comme monsieur Jourdain, sans le savoir.

Pour ce pacte, vous n'avez pas lésiné sur le nombre de réunions, de personnes mobilisées, de pré-rapports, de versions successives, etc. J'aurais aimé qu'il en fût autant sur un sujet qui pourrait impacter très lourdement notre Commune et qui concerne un réseau de chaleur qui n'a jamais fait l'objet d'aucune discussion. Ce dossier devait même intervenir à l'occasion de ce Conseil métropolitain et je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir retiré cette délibération.

En effet, comment pourrait-on imposer sur un territoire de lourdes infrastructures qui n'ont fait l'objet d'aucun accord et d'aucune discussion ? Doit-on penser que c'est la gouvernance et la conception du dialogue dans la Métropole et justement en opposition avec tout ce qui est inscrit dans ce pacte ?

Je m'interroge également sur qui décide au sein de la Métropole. Car quand on souhaite échanger sur ce type de dossier, on a du mal à trouver le Vice-Président qui a pris la décision, comme si en fait celle-ci avait été le fait de l'administration. Là encore, doit-on penser que c'est votre conception de la légitimité de l'élection ?

Nous voterons bien sûr ce pacte car, vous l'aurez compris, sa vacuité ôte tout risque de révolutionner l'organisation de nos relations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Cochet. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE

N° 2018-2649 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Givors - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Givors - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la relation aux territoires et aux usagers -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2649. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : De la même façon, il s'agit à présent du contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Givors, contrat conclu dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain, cette fois-ci composé de 13 propositions choisies par la Commune sur 21 et débattues entre les services des deux collectivités. Il a reçu l'aval du Conseil municipal de la Ville et un avis favorable de notre commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, chers collègues, on ne parlera peut-être pas de Givors mais Givors et Grigny sont entrées à la Métropole en 2007, dans les mêmes conditions, avec les mêmes difficultés sur des ZAC et, il y a trois mois de cela, monsieur le Président, le 15 décembre 2017, je vous interpellais sur l'incapacité de la Ville de Grigny à payer une dépense qui relevait de la Métropole de Lyon et qui, dans six mois –je vous le disais il y a trois mois–, mettrait la Ville de Grigny en cessation de paiement.

Trois mois plus tard, je n'ai toujours pas de nouvelles. Vous avez beau jeu, monsieur le Président, de faire la morale au collègue Claude Cohen de la politique de la chaise vide mais vous êtes vous-même absent, comme votre prédécesseur, sur cette demande. Quatre ans que je fais la demande d'avoir un rendez-vous pour solutionner ce dossier, quatre ans que j'attends et quatre ans que je n'ai pas eu de rendez-vous ; sauf, monsieur le Président, je vous l'accorde, quinze minutes à l'issue d'un Conseil de la Métropole un soir, entre 23 heures et 23 heures 15.

Vous avez essayé, je l'entends, mais aujourd'hui rien du tout et la Ville de Grigny, dans trois mois, sera en cessation de paiement parce que la lecture que vous avez de la mutualisation n'est pas la même que la mienne. Moi, j'avais compris que le pacte de cohérence, c'était une mutualisation qui était d'égal à égal, de partage à partage.

Aujourd'hui, le partage est dans un sens, c'est-à-dire que la Métropole de Lyon touche 120 000 € par an de fonds sur cette ZAC et les contribuables grignerots devraient payer, eux, la ZAC à 1,2 M€. La solidarité n'est pas celle que j'envisageais ; pourtant, c'est bien celle qui est marquée dans le pacte de cohérence métropolitain, c'est-à-dire que la Métropole de Lyon place le concept de solidarité territoriale au cœur de son action. Personnellement, je ne l'ai pas vu, je m'en excuse, je n'ai peut-être pas une très bonne lecture de la Métropole de Lyon mais je n'ai pas vu de changement entre la Communauté urbaine et la Métropole de Lyon ; dans les deux cas, les Grignerots paient quand ce devrait être les Grand Lyonnais.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Odo, je me mettrai à votre disposition pour que nous reparlions de cela. Simplement, aujourd'hui, les services travaillent ; je vous l'avais dit d'ailleurs quand nous nous sommes vus et que, quand nous aurions une solution à vous proposer, une solution qui respecte le droit, la légalité, nous serions revenus vers vous ; pour l'instant, ce n'est pas le cas. Ensuite, une solution qui fasse en sorte aussi qu'on ne crée pas un précédent dans cette Métropole et, pour l'instant, ce n'est pas le cas.

J'avoue qu'aujourd'hui, nous n'avons pas une situation qui est très claire, qui n'est pas d'ailleurs du fait de la Métropole et de l'inaction de la Métropole ; ce déficit de ZAC –et vous le savez bien– n'est pas le fait d'une mauvaise action de la Métropole. Nous continuons à travailler, j'ai bien en tête vos difficultés, je comprends vos demandes, sachez que nous travaillons mais que, pour l'instant, nous n'avons pas de solution concrète. Je tenais à vous le dire –je vous l'ai dit et j'ai eu l'occasion de vous le dire depuis notre rendez-vous nocturne en quelque sorte d'après Conseil–. Nous serons amenés à nous reparler sur ce sujet.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2018-2655 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Politique de la Métropole de Lyon, en tant qu'employeur, en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2655. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la politique de la Métropole de Lyon en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, Métropole de Lyon en tant qu'employeur. Cette délibération a reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport a retenu l'attention de notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires car il présente de façon concrète les actions engagées par la Métropole de Lyon pour aider à l'insertion professionnelle de 877 jeunes environ en 2017 et de 967 jeunes au minimum en 2018, sans compter ceux qui viendront découvrir des possibilités d'orientation et d'emploi lors du Forum de découverte des métiers.

L'emploi des jeunes ou plutôt le chômage des jeunes est un problème récurrent en France. 15 % des jeunes de 16/25 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Le taux de chômage des jeunes sans diplôme est trois fois supérieur à celui des diplômés et ils mettent trois fois plus de temps à accéder à un premier emploi. 10 % des jeunes sont confrontés à des freins périphériques pour accéder au marché du travail : difficultés de lecture, de logement, de mobilité, de santé, d'accès au matériel numérique, d'isolement et, d'une façon générale, manque de moyens financiers voire pauvreté.

Nous devons travailler dans le champ de nos compétences à effacer cette triste liste. Dans ce cadre, les chiffres présentés dans ce rapport sont intéressants concernant une palette de possibilités d'accueil des jeunes, apprentis, ou stagiaires, ou saisonniers, ou doctorants et, de nouvelle façon, quelques services civiques. Il est nécessaire que nous apportions notre pierre, au vu de nos compétences et engagement moral vis-à-vis de notre jeunesse. Nos actions se répercutent aussi sur les familles, c'est-à-dire sur beaucoup plus de personnes, heureuses de voir leurs jeunes employés, même temporairement, se sentant utiles et en cours d'intégration dans la société, recevant souvent une rémunération, certes inégale selon la catégorie d'emploi mais une rémunération pleine de signification.

Quelques remarques à ce propos.

Il est prévu de monter en puissance dans l'accueil de ces jeunes, d'autant que d'autres collectivités font un petit peu mieux. Nous saluons particulièrement le doublement prévu des apprentis car on sait que c'est une piste féconde pour l'accès à l'emploi des jeunes.

En décembre 2017, selon Pôle emploi, il y avait 15 160 jeunes de moins de 25 ans, de toutes catégories A, B, C, demandeurs d'emploi sur la Métropole de Lyon, avec une quasi-égalité du nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes. Le groupe LMGS espère donc que notre politique d'accueil veille à s'adresser à égalité aux jeunes femmes et aux jeunes hommes.

Une discussion sur cette politique d'insertion a eu lieu avec les syndicats lors du comité technique du 19 octobre 2017 puisque cela touche à l'organisation du travail de nos salariés. Notre groupe est favorable à l'emploi de stagiaires, même non rémunérés, à trois conditions : qu'ils soient bien tutorés, qu'ils aient une activité utile pour leur apprendre ce qu'est le travail, l'esprit d'équipe et pour se sentir valorisés mais que ce travail ne serve pas à boucher les trous d'emplois qui manqueraient. La Métropole s'est engagée lors de ce comité technique à ne pas utiliser des stagiaires comme des salariés suppléants non rémunérés de façon abusive et nous le notons avec plaisir.

Nous aimerions avoir un retour sur les travaux des doctorants en CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) ; il y en a sept actuellement et prévus. Il est dommage que leurs travaux ne servent pas à nos réflexions puisqu'ils concernent notre Métropole. Et ma remarque vaut aussi pour les travaux universitaires en général.

Enfin, nous souhaitons avoir un bilan suite à la quasi-disparition des contrats aidés, aussi bien du côté des jeunes ayant perdu cette possibilité d'emploi que du côté des associations ayant perdu cette aide précieuse.

Pour finir, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite remercier les salariés de la Métropole, depuis les cadres jusqu'aux agents accueillant tous ces jeunes car cela demande de l'attention, du temps, de l'adaptation de leur travail. C'est un vrai engagement au service de l'avenir de notre jeunesse. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Rabatel. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes nécessite, certes, des besoins financiers incontestables mais elle s'inscrit surtout dans la continuité de notre ambitieuse politique en matière d'insertion par l'économie. Elle concerne plus particulièrement le volet professionnel de l'insertion.

Le pacte métropolitain d'insertion pour l'emploi, mis en place dès 2016, vise à rapprocher l'insertion des acteurs économiques mais aussi à créer des synergies en faveur de l'emploi, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs des territoires. Je vous rappelle que ce ne sont pas moins de 506 entreprises signataires de la Charte des 1 000 qui agissent concrètement sur leur territoire et sont en recherche permanente de propositions innovantes pour la mobilisation des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Alors que l'on serait en droit de s'interroger sur l'investissement régional, pourtant en charge de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la Métropole propose d'agir elle-même, en tant qu'employeur économiquement responsable et solidaire, en faveur de l'insertion des jeunes publics. Elle n'hésite pas à mettre en place les dispositifs d'accueil des apprentis, des stagiaires et toutes autres expériences en lien avec le monde du travail, en offrant des possibilités plus importantes de formation ou d'apprentissage, utiles et nécessaires à la réussite professionnelle. Il est reconnu que l'apprentissage est un levier essentiel pour faciliter l'accès et l'adaptation au monde professionnel puisque 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les 7 mois.

Dans un contexte national porteur avec la loi sur la formation professionnelle qui réforme et modernise l'apprentissage, notre Métropole se doit d'être exemplaire en doublant le nombre d'apprentis. Ce seront donc 150 jeunes, du CAP au master, qui seront accueillis et formés dans tous les domaines métiers de la Métropole.

Grâce à la réforme en cours, la rémunération, l'information et la construction de parcours professionnels viendront favoriser l'emploi des jeunes. Notre pays est en retard dans ce domaine et la lutte contre le chômage ne peut nous laisser inactifs.

Il est donc légitime de se féliciter des engagements pris par la Métropole lorsqu'elle se propose d'accueillir, en plus des 150 apprentis, 600 stagiaires, 7 doctorants, 200 saisonniers, une dizaine de services civiques et d'organiser tous les deux ans un Forum découverte des métiers et de leur diversité.

Notre responsabilité et notre ambition en tant que collectivité seront de lever tous les freins, d'actionner tous les leviers et de mobiliser tous les moyens à notre disposition, de manière cohérente, pour participer sur nos territoires à la lutte contre le chômage et l'emploi des jeunes.

Notre groupe votera bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Grivel, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Juste quelques mots pour dire que j'enregistre la satisfaction des deux groupes qui se sont exprimés sur les efforts qui ont été réalisés jusqu'ici, ce qui veut dire qu'on est en pleine évolution et il faut confirmer ces efforts. Vous avez bien fait de citer un certain nombre de chiffres. Ils sont réels concernant les apprentis, concernant les stagiaires, concernant les doctorants et j'enregistre aussi la nécessité d'un retour d'expérience à ce propos.

J'enregistre aussi les conditions dans lesquelles on évolue. Par exemple, dans tout ce qui a été dit, vous avez demandé pour les stagiaires qu'ils soient tutorés, que ce soit utile, enfin, qu'on fasse un peu attention à la manière dont cela se déroule. Cela me semble la moindre des choses, en tout cas, pour que l'on soit dans un parcours de réussite pour chacune de ces personnes concernées, d'autant plus qu'elles sont au début de leur parcours professionnel et toujours avec une fragilité et c'est important d'en prendre compte.

Cela veut dire que cette volonté de la Métropole qui a été exprimée de cette façon, nous devons la continuer parce qu'il s'agit –et vous l'avez bien senti, je l'ai entendu dans les deux groupes– de l'insertion professionnelle des jeunes de notre territoire. Donc montrons l'exemple, avançons et mobilisons en tout cas l'ensemble des outils dont nous disposons.

C'est une délibération qui fixe d'ailleurs des premiers objectifs –on peut le dire comme tel–, il en faudra d'autres. Il faut aller beaucoup plus loin. Ils sont normaux, presque ambitieux mais il faut l'avoir en tout cas au départ comme tel et avançons dans ce sens-là et si on en a besoin –et je pense que l'on sera dans le parcours de réussite–, s'il faut revoir ces objectifs à la hausse, on le fera.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres.

Dans l'objet, il convient de lire :

"Politique de la Métropole de Lyon, en tant qu'employeur, en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes" au lieu de :

"Politique de la Métropole de Lyon en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes".

Je mets ce dossier aux voix.

[Adopté à l'unanimité.](#)

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-2656 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Plafonnement de la prise en charge financière des coûts de formation (pédagogiques et de déplacement) dans le cadre des formations relevant du compte personnel de formation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2656. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Pour ce rapport, il s'agit de la formation mais sous un angle tout à fait particulier puisqu'on est dans le registre des coûts, à la fois pédagogiques et de déplacement. La délibération porte sur le plafonnement de la prise en charge financière de ces coûts dans le cadre des formations relevant du compte personnel de formation. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-2657 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Comité technique (CT) de la Métropole de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de la collectivité - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2018-2658 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Métropole de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de la collectivité - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2657 et 2018-2658. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Cela concerne deux institutions dans notre Métropole, d'une part, le comité technique et, d'autre part, le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), pour la fixation, dans un cas comme dans l'autre, des membres du collège représentant au titre d'élus et de suppléants. Ces deux rapports ont obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La conférence a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe GRAM avait demandé de pouvoir siéger au sein du CHSCT. Nous avons proposé la candidature de madame Corinne lehl afin qu'elle puisse y poursuivre le travail qu'elle y avait mené depuis 2014. Votre Cabinet nous avait dit d'abord oui, puis non, puis peut-être et, au final, après plusieurs relances de notre part, il nous a été répondu que c'était impossible puisque le nombre des membres du CHSCT avait été fixé par délibération.

Nous ne comprenons donc pas pourquoi nous devons revoter aujourd'hui une délibération, à moins qu'en fait, on ait oublié finalement de fixer le nombre. Mais alors je ne comprends pas la réponse que vous nous aviez faite et je reformule la demande que madame Corinne lehl puisse siéger au sein du CHSCT.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : On délibère pour acter les membres des prochaines élections et ne croyez pas que l'on fait des délibérations, obsédés par vos demandes, madame Perrin-Gilbert, ce n'est pas le but du jeu !

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-2630 - éducation, culture, patrimoine et sport - Biennale de la danse 2018 - Attribution de subventions à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2631 - éducation, culture, patrimoine et sport - Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'édition 2018 du festival - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2632 - éducation, culture, patrimoine et sport - Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2630. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne une subvention versée à la Biennale de Lyon, plus précisément à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, plus connue sous l'appellation Biennale de Lyon, dans la perspective de la future biennale de la danse de septembre 2018. Avis favorable de la commission, bien sûr, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame la Vice-Présidente Picot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2631 et 2018-2632, puisque les interventions portent sur les trois délibérations. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport numéro 2018-2631 concerne Les Nuits de Fourvière dont le programme a été révélé cette semaine. Comme nous l'avons constaté, il s'agit d'un programme particulièrement ambitieux qui a enthousiasmé presse et public.

Je rappelle que Les Nuits de Fourvière sont le seul grand festival pluridisciplinaire en France et qu'elles croisent toutes les formes artistiques. Cette année, au cours du spectacle d'ouverture, nous verrons associées la danse hip hop et la musique baroque. L'édition 2018 explore jusqu'à la magie avec l'invité d'honneur 2018 Yann Frisch. La part des créations et des productions a beaucoup progressé cette année puisqu'il y aura 7 créations, 5 coproductions, 3 productions et 12 premières françaises dont une date unique en France pour un spectacle de musique rock.

Les Nuits de Fourvière multiplient les rencontres entre les plus grands noms de la création et les artistes émergents dont les élèves d'écoles d'art de la Métropole. C'est maintenant une constante du festival d'organiser des passerelles avec nos équipements culturels depuis les théâtres de Lugdunum ; il poursuit sa diffusion dans l'agglomération en renouvelant les lieux partenaires.

Ces objectifs, nous les partageons avec la régie, comme en témoigne la convention d'objectifs et de moyens 2018-2022 que nous avons adoptée le 15 décembre dernier. Aujourd'hui, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 278 156 € sur un budget total de 10 127 340 €, soit 32 % des recettes. Les Nuits de Fourvière s'autofinancent, en effet, pour plus des deux tiers, grâce aux mécènes, aux entreprises, à la billetterie ou au bar.

Pour la deuxième année, la régie a soumis à son conseil d'administration un rapport d'activités. J'en retiendrai un nouvel indicateur : l'origine des prestataires. Le festival fait travailler les entreprises locales. Le tiers des dépenses, soit 2,25 M€, se fait sur le territoire de la Métropole.

Si nous prenons également en considération l'activité touristique générée par les festivaliers, nous pouvons être fiers d'un événement reconnu au plan international, source de développement pour la Métropole, ouvert aux audaces artistiques et partie prenante de nos politiques sociales et éducatives.

Avis favorable de la commission.

Le rapport numéro 2018-2632 concerne les subventions aux scènes de rayonnement national et international pour l'année 2018. Avis favorable de la commission pour l'attribution de subventions à nos quatre scènes de rayonnement national et international :

- l'Opéra de Lyon avec une subvention de 2 919 391 € qui représente 7,8 % du budget ;
- le TNP de Villeurbanne avec une subvention de 455 900 €, soit 4,8 % du budget ;
- la Maison de la danse avec une subvention de 318 401 €, soit 4,28 % du budget, complétée d'un investissement de 20 000 € pour le projet de refonte de la plateforme vidéo Numéridanse TV ;
- enfin, le Théâtre des Célestins avec une subvention de 265 334 €, soit 3 % du budget.

Le montant de ces subventions tient compte de la place particulière de ces équipements de création et de diffusion dans l'écosystème culturel de la Métropole. L'Opéra, avec 446 emplois permanents, et le TNP qui abrite une troupe permanente sont ainsi les plus gros employeurs culturels en Région. Tous les quatre offrent de nombreuses actions à l'échelle de la Métropole, dans et hors les murs, qui participent largement de l'éducation artistique et culturelle dans nos territoires et auprès d'équipements de moindre importance. Chaque année, ils accueillent plus de 400 000 spectateurs. Ce sont aussi quelque 105 000 personnes qui sont touchées par leurs actions de médiation, notamment les scolaires, les publics empêchés et ceux éloignés de l'offre culturelle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picot. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Cher Président et chers collègues, encore une fois, cette intervention concerne les trois rapports.

Nous saluons l'investissement des grands événements-équipements dans la déclinaison locale sociale des programmations vers les territoires et notamment vers les populations éloignées de la culture. Cette approche du système culturel avec des coopérations des structures dans les différents territoires est évidemment extrêmement positive.

D'un autre côté, la précarisation croissante des petites structures de proximité a tendance à fabriquer une Métropole culturelle à deux vitesses : l'une tant vantée de l'attractivité et l'autre d'une proximité finalement toute relative, avec des structures "sous respiration artificielle" pour certaines d'entre elles –due à la perte ou baisse de subventions cumulée, à la suppression de contrats aidés, etc.– mais qui, pour certaines, expérimentent des formes artistiques nouvelles, peut-être artisanales mais qui ont un intérêt évident, ou attirent des publics populaires, notamment dans les quartiers en politique de la ville et font avec les habitants et non pas pour eux dans une logique d'exercice des droits culturels.

N'est-il pas temps de réfléchir à des modalités de mutualisation à l'échelle de la Métropole de grands équipements culturels d'intérêt métropolitain –question qui avait déjà été évoquée en commission Culture et je me souviens d'une intervention de Michel Forissier dans ce sens– et, dans le même temps, d'envisager des dotations vers les Communes pour qu'elles développent leurs actions culturelles de proximité ?

Or, les marges de manœuvre semblent produire l'inverse, à l'exemple du festival à Lyon Tout le monde dehors, festival populaire générant une animation et de la vie dans la ville durant l'été et qui a vu ses subventions en baisse de 17 %. Il est temps de mettre la proximité à l'honneur et à la hauteur de l'attractivité si souvent citée dans cette enceinte.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Non pas que je ne m'intéresse pas aux trois sujets présentés, madame la Vice-Présidente, mais je voudrais m'exprimer sur Les Nuits de Fourvière en particulier.

Chaque année, Les Nuits de Fourvière apportent leur lot de surprises. On se réjouit à l'idée d'entendre des musiques aux sonorités éclectiques d'ici et d'ailleurs, on attend fébrilement des danseurs et des chorégraphes qui nous emmènent vers des imaginaires divers, on s'impatiente pour les mots et les jeux de théâtre ou encore la magie du cirque.

La direction des Nuits concocte chaque année, pour notre plus grand plaisir, une programmation riche. Celle annoncée pour l'édition 2018 nous montre que c'est encore le cas cette année. Je ne reviendrai pas sur sa profusion et sa diversité, nous l'avons découverte ou allons le faire ; elle est prometteuse de grands moments.

Si Les Nuits ont leurs ardents défenseurs, leurs aficionados –pour preuve la ruée dès l'ouverture vers la billetterie–, elles connaissent aussi quelques détracteurs. On peut, par exemple, entendre ici et là ses coûts mis en cause. Or, comme ce fut précisé lors de la commission Culture –et vous l'avez redit, madame la Vice-Présidente–, le festival est autofinancé pour 70 %.

Alors, ce festival serait-il un événement élitiste, réservé à un public privilégié comme le prétendent certains ? Ce n'est pas notre sentiment. Certes, l'accès aux spectacles n'est pas gratuit pour tous les spectateurs comme il l'est encore pour certains autres événements culturels. Rappelons que Les Nuits, dans le partenariat qui les lie à Culture pour tous, offrent 2 000 places à des personnes aux revenus très modestes. Rappelons que les riverains des théâtres de Fourvière bénéficient d'entrées gratuites en remerciement de quelques nuisances et de leur soutien. Rappelons aussi que Les Nuits ont instauré un festival off de trois jours avec accès gratuit sur le quartier Saint Just proche des théâtres gallo-romains. Rappelons enfin que le festival propose des emplois à des étudiants ainsi qu'à des jeunes en recherche d'emploi et en insertion, un sujet important et sensible abordé lors d'une précédente délibération.

Enfin, de manière générale, la création artistique, les arts vivants et la culture ont un coût évidemment ! Ce sont des emplois, des moyens engagés pour présenter une création à un public. Or, sans l'échange avec le public, l'art ne parcourt que la moitié du chemin, il s'étiole. Ainsi que nous l'avons déjà exprimé ici même, il n'est plus à démontrer que les retombées économiques sont indéniables sur un territoire qui accueille des manifestations culturelles, et pas seulement les plus importantes.

Il est tout aussi évident que nos instances sont confrontées à des contingences budgétaires contraignantes. En dépit de la vigilance qu'engendrent ces contraintes, nous devons nous employer à poursuivre notre engagement pour que rayonne sur notre Métropole la culture dans ses expressions diverses. Concernant Les Nuits de Fourvière, c'est avec soulagement et satisfaction, madame la Vice-Présidente, que nous accueillons le maintien d'une subvention identique à celle de 2017, après une baisse successive de deux fois 6 %.

Bien évidemment, le groupe Parti radical de gauche votera avec plaisir cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Madame Picot, vous voulez dire un mot, je crois.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Oui, je voulais simplement dire un mot à Corinne lehl. D'une part, vous reconnaissez que ces grands équipements et ces grands événements que nous finançons mènent eux-mêmes une action culturelle en direction de quartiers ou de populations défavorisées et, contrairement à ce que vous dites, ce ne sont pas des actions pour les habitants mais ce sont bien des actions avec les habitants. Nous venons de voter le budget de la Biennale de la danse ; je vous rappelle l'action menée par Dominique Hervieu avec le défilé de la danse et toutes ses compagnies. Ce ne sont pas des actions pour mais bien des actions avec.

Deuxièmement, en ce qui concerne les autres petits acteurs culturels interviennent, notamment dans les quartiers de politique de la ville, nous, la Métropole, les finançons aussi au travers de la vie associative. Vous verrez, quand nous voterons le budget de la vie associative, que nous LES aidons aussi, notamment lorsqu'ils ont des actions spécifiques en concordance avec les objectifs de la Métropole.

Ce ne sont pas les mêmes budgets non plus en ce qui concerne les associations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Picot. Je mets ces trois dossiers aux voix...Pardon ?

Mme la Conseillère BURRICAND : C'est juste pour une explication de vote, monsieur le Président, si c'est possible.

M. LE PRESIDENT : Mais avec plaisir !

Mme la Conseillère BURRICAND : Nous voterons ces rapports et ces subventions, même si les échanges que nous avons eus avec les syndicats nous laissent des inquiétudes sur la question de la précarité des personnels et sur la question récurrente des décors et costumes de l'Opéra qui seraient trop souvent fabriqués ailleurs que sur notre territoire.

M. LE PRESIDENT : Très bien, merci. Si vous en êtes d'accord, je mets les trois dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité, Mme Myriam PICOT, M. Thierry POUZOL, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2630 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteurs : M. le Conseiller délégué CHABRIER (dossier n° 2018-2630) et Mme la Vice-Présidente PICOT (dossiers n° 2018-2631 et 2018-2632).

N° 2018-2633 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Modification de la carte scolaire pour la rentrée 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2633. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération sur la modification de la carte scolaire pour la rentrée 2018. Cela concerne le huitième arrondissement avec le collège Alice Guy, les premier et quatrième arrondissements avec les collèges de La Tourette, Clément Marot et Saint-Exupéry, le troisième arrondissement avec les collèges Gilbert Dru et Molière. Nous avons aussi une nouvelle sectorisation concernant certaines Communes limitrophes avec le département du Rhône. Nous avons également l'ouverture de nouvelles écoles, en particulier l'école des Girondins à Lyon 7°, l'école Joannès Masset à Lyon 9° et l'école Simone Veil à Saint Fons.

Pour cette nouvelle sectorisation qui a été approuvée par le Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) le 1^{er} février, avis favorable de notre commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, nous voterons contre cette délibération en raison de l'exception qu'elle introduit pour l'école Joseph Cornier sur Lyon 4°. Nous trouvons que nous ouvrons ici une brèche dangereuse dans la carte scolaire.

En effet, les élèves domiciliés dans le périmètre de l'école Joseph Cornier pourront être affectés dans trois collèges, La Tourette sur Lyon 1^{er}, Clément Marot ou Antoine de Saint-Exupéry sur Lyon 4°. Lors d'une réunion à laquelle les deux Mairies d'arrondissement assistaient, il a été expliqué aux parents d'élèves de l'école Joseph Cornier qu'ils auraient ainsi le choix entre ces trois établissements. Or, il aurait été tout à fait possible –et cela a été dit lors de cette réunion par la Principale du collège Clément Marot– d'accueillir les élèves de Joseph Cornier sur les deux collèges du quatrième arrondissement.

Nous pensons donc que demain d'autres parents d'élèves, d'autres écoles sur notre Métropole pourront s'appuyer sur ce qui s'est fait à l'école Joseph Cornier pour demander plus de choix et mettre fin ainsi à la carte scolaire, avec la possible mise en danger d'établissements qui seraient, à tort ou à raison, moins bien cotés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos, vous voulez dire un mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Oui, simplement un mot. Effectivement, l'année dernière, on avait eu quelques soucis avec le collège de La Tourette qui est d'excellente qualité mais qui est un collège plutôt bien rempli et une dizaine de familles s'était retrouvée sans attribution de place dans cet établissement. On a donc décidé d'élargir notre périmètre et de donner le choix, pour l'école Cornier, d'avoir trois options au lieu de deux. On trouve que c'est un peu plus satisfaisant pour les parents. Bien évidemment, on a reçu les parents –je vous le dis parce que vous n'avez pas suivi la dernière réunion– qui ont donné leur accord pour tenter cette expérience. Les parents de l'école Cornier sont donc favorables à cette mesure. Je vous le redis aussi, le CDEN a voté favorablement cette mesure et j'espère que nous voterons, ici, favorablement pour cette mesure.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Desbos. Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2634 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 7° - Collège public - Construction d'un collège - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2634. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Le rapport numéro 2018-2634 concerne la création d'un collège dans le septième arrondissement de Lyon, sur l'emplacement du Pré Gaudry. C'est un collège qui va voir le jour sur une surface d'environ 10 000 mètres carrés, pour 700 élèves. Nous aurons 31 salles de classe, une salle d'évolution sportive avec vestiaires et sanitaires, nous aurons une restauration pour 500 couverts par jour, nous aurons bien évidemment, comme d'habitude, l'administration, l'accueil, l'accompagnement pédagogique, sur un ensemble d'une surface utile de 4 900 mètres carrés.

Nous sommes très heureux de vous annoncer l'arrivée d'un nouveau collège sur le septième arrondissement.

Le coût global de ce collège sera autour des 17 M€ TTC. Dans un premier temps, nous avons besoin de réaliser une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 8 M€. C'est le premier pas pour l'arrivée de ce nouveau collège dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2021, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Desbos. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, nous nous réjouissons –et bien entendu plus particulièrement Christophe Geourjon, élu UDI du septième arrondissement– du lancement du projet de ce nouveau collège.

Le septième connaît une croissance démographique importante et ce collège, idéalement placé au cœur de l'arrondissement, permettra d'accueillir chaque jeune dans de bonnes conditions pour sa formation et son épanouissement. Au-delà de cette construction immobilière, nous attirons votre attention sur la préservation nécessaire d'une mixité sociale dans l'ensemble des collèges de l'arrondissement et donc d'une attention particulière à apporter lors de l'élaboration de la nouvelle carte scolaire.

Et c'est bien entendu sans surprise, monsieur le Président, que je profite de cette intervention pour revenir une nouvelle fois sur le dossier du collège Vendôme dans le sixième arrondissement. Mais croyez bien que notre ténacité sur ce dossier n'est empreint que du souci de ne pas rater une opportunité qui ne se représentera pas d'optimiser le fonctionnement d'un collège, son coût d'exploitation, de résoudre des questions importantes d'accessibilité, d'égalité au savoir des élèves, de sécurité des élèves, de gestion des personnels, de salles actuellement non conformes et ainsi d'avoir une vision rationnelle des finances de la Métropole et de la Ville de Lyon en même temps.

L'entretien actuel des deux sites coûte cher et la solution de pérenniser cette situation, voire de l'accentuer, ne résout aucun des problèmes posés sur les deux sites : il y aura par exemple toujours quatorze personnes tous les jours pour accompagner les élèves à la cantine. En parallèle, la Mairie du sixième est très lucide sur les contraintes budgétaires.

Monsieur le Président, aujourd'hui, la Mairie du sixième vous demande juste de confirmer que votre décision ne sera pas prise tant que nous n'aurons pas fait le point ensemble sur ce dossier avec le Maire de Lyon, vos Vice-Présidents concernés, Pascal Blache et moi-même. C'est votre engagement lors du dernier Conseil de la Métropole et je suis vraiment bien désolée de revenir vers vous pour cette confirmation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je reviens sur le sujet de la construction d'un collège dans le septième arrondissement. Je suis effectivement très heureuse de voir s'engager cette construction.

Je rappelle souvent le dynamisme du septième : nous sommes devenus l'un des territoires les plus attractifs de la Métropole. Chaque année, quelque 2 000 habitants supplémentaires font le choix du septième. Beaucoup de ces nouveaux arrivants sont de jeunes couples ou des familles avec des enfants en bas âge. La moitié de notre

population a moins de 30 ans. Il existe donc une attente forte et légitime pour des équipements publics, et particulièrement en matière d'éducation.

Le Maire de Lyon connaît mon attachement à défendre l'aménagement de nouvelles crèches et trois groupes scolaires sont prévus pour les années prochaines. Désormais, ce sont aussi nos deux collèges, Gabriel Rosset à Gerland et Clemenceau à la Guillotière, qui ont atteint leurs limites. Le projet d'extension de Gabriel Rosset va s'engager cette année.

En attendant cette extension et l'aménagement du nouveau collège, la Métropole installe des classes dans des bâtiments modulaires pour répondre à la pression démographique. À la rentrée 2019, nous accueillerons 150 enfants supplémentaires ; à la rentrée 2020, le besoin sera de 250 places.

La réalisation de ce nouveau collège, avec 31 classes et une capacité de 700 élèves, est donc une urgence. Il bénéficiera d'une localisation avantageuse, au nord de la ZAC des Girondins sur le tènement Nexans, à proximité du métro, à quelques pas du groupe scolaire des Girondins.

Je souhaite profiter de la présentation de ce rapport pour exprimer une nouvelle fois toute l'attention que je porterai, avec mon équipe, à la mise en œuvre de ce projet :

- d'abord, dans les années qui nous séparent de sa livraison, il ne faudrait pas que s'aggrave la situation déjà fragile de nos deux collèges actuels. Avec l'accroissement de leur capacité, la Métropole doit maintenir leur attractivité et l'offre culturelle ou sportive proposée aux élèves ;

- à la livraison ensuite, bien évidemment, il s'agira de garantir l'équilibre de ces trois collèges. La carte scolaire devra permettre la mixité au sein de chaque établissement.

Enfin, concernant le nouveau collège, il est indispensable qu'il offre un vrai gymnase aux élèves. Nous ne pouvons pas en faire l'économie. Si les enfants investissent les équipements municipaux de Gerland, déjà surchargés, de très nombreuses associations se retrouveraient en grande difficulté, faute de solutions.

Le septième est l'un des principaux pôles de la Métropole pour la jeunesse et pour le sport. Je sais pouvoir compter sur l'écoute et le volontarisme de mon collègue Eric Desbos. Je veux le remercier de tous les efforts qu'il a déjà entrepris pour conforter cette double vocation.

Nous voterons bien volontiers ce rapport tout à fait essentiel pour les enfants du 7^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picot. Juste quelques mots. Vous ne m'en voudrez pas, madame le Maire du septième, mais je suis obligé de parler du sixième pour vous dire d'abord que, bien sûr, j'ai en tête ce dossier, j'ai en tête les difficultés actuelles, notamment de déplacements d'un établissement à l'autre pour la restauration scolaire, les problématiques d'accessibilité ainsi que les problématiques de nécessité de rénovation d'un certain nombre de classes.

Mais j'ai en tête aussi le coût d'une opération, le volet opérationnel, c'est-à-dire l'agenda, les plannings et il est vrai que ma première option, c'est plutôt de pencher sur une solution qui n'est pas partagée par vous mais, comme je ne suis pas quelqu'un de fermé, je souhaite d'abord et avant tout échanger –et vous ne m'en voudrez pas– avec le Maire de Lyon, qui est premier concerné puisqu'il est Maire de cette ville, pour qu'ensuite nous puissions en parler ; et je ne doute pas que nous trouverons ensemble une solution.

Sur le cours Vitton, nous avons fait confiance à l'intelligence collective ; je pense qu'il n'y a aucune raison qu'on ne continue pas à nous faire confiance sur ce dossier, en tenant compte de l'ensemble des facteurs inhérents à celui-ci.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2636 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges - Convention pour l'utilisation des équipements sportifs 2018-2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2636. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : C'est une convention pour l'utilisation des équipements sportifs et donc un renouvellement tout simplement, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement, suite à cette convention, pendant les conseils d'administration des collèges, il n'est pas rare et même fréquent que les professeurs d'éducation physique nous fassent part des difficultés qu'ils rencontrent pour disposer des équipements nécessaires à leurs activités. Cela n'est pas dû à une mauvaise volonté des Communes mais bien à l'utilisation intensive des différents équipements sportifs et aussi à l'insuffisance des équipements sportifs propres aux collèges.

Dans les mois qui viennent, est-ce que nous pourrions avoir une vision globale des équipements sportifs dont bénéficient les collèges en propre, de ceux dont ils bénéficient de par des conventions avec les Communes et aussi les manques recensés ? Et pourrions-nous savoir, sur ces questions des équipements sportifs, s'il y a une volonté d'investissement dans le futur et, s'il y a, à quel niveau elle pourrait être ? Ce serait bien que nous ayons une vision globale de ce point de vue dans les collèges.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je ne doute pas une seconde que monsieur Desbos nous facilitera la vision dans les prochaines semaines. Monsieur Desbos, vous voulez dire un petit mot.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Simplement vous rassurer : dans tous les collèges, les collégiens font du sport, que ce soit dans un équipement à l'intérieur du collège ou à l'extérieur. Effectivement, dans les nouveaux collèges, on prévoit un peu plus large. La preuve, c'est que dans le septième arrondissement, sur le tènement, il y a 10 000 mètres carrés et 5 000 mètres de constructions propres au collège et donc on aura forcément des équipements sportifs.

Ce qui était en accord jusqu'à présent –c'est général– c'est que les équipements sportifs dépendaient des Mairies et les collèges des Départements. Cela a été reconduit un peu dans ce sens et on demande un effort aux collectivités, donc aux Mairies, d'adapter et de construire des terrains de sport aux alentours des collèges, ce qui est fait. Là où l'on a le plus de difficultés, c'est sur Lyon effectivement ; on vous fera un état pour vous dire.

Mais soyez rassurés, les collégiens pratiquent du sport et on s'adapte aux sites. Tous les sports ne sont pas pratiqués au sein des collèges et, en fonction de chaque sport, on sait ce que le sport nous préconise. On peut dire que les collégiens pratiquent le sport d'une manière satisfaisante.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2639 - éducation, culture, patrimoine et sport - Partenariat avec le club sportif société anonyme sportive professionnelle (SASP) LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2639. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du partenariat avec le club sportif LOU Rugby et de l'attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Il s'agit plus d'une explication de vote que véritablement une intervention.

Le groupe GRAM considère que le soutien aux associations sportives fait pleinement partie des missions de notre Métropole et nous voterons pour les subventions à l'ASUL Vaulx en Velin, l'ASUL volley, l'association ASVEL basket et l'association FCL Lyon ASVEL féminin.

En revanche, nous nous abstenons sur la subvention à l'entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) et nous voterons contre la délibération 2018-2639 qui

concerne la société anonyme professionnelle LOU Rugby et la délibération n° 2018-2645 qui concerne une autre société anonyme, la SA sportive et professionnelle Lyon hockey club.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre intervention porte sur l'ensemble des rapports rattachés à l'attribution de subventions aux centres de formation des clubs sportifs professionnels.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Vice-Président Guy Barral pour l'audit du 8 décembre qui a permis aux différents intervenants de répondre à nos questions concernant le fonctionnement et les spécificités de ces centres de formation.

Les trois strates retenues pour être éligible à une subvention métropolitaine sont les clubs professionnels, les clubs amateurs de haut niveau et les clubs de bassin de vie ; cela nous semble être le bon niveau d'intervention. Les critères retenus pour accéder à ces trois échelons sont maintenant bien définis et les montées et descentes des clubs selon leurs résultats sportifs bien maîtrisées.

Les variations de montants que nous nous apprêtons à voter nous ont été présentées en commission du 8 mars par les services.

Il y a trois ans, nous votions encore une subvention au centre de formation de l'OL. L'arrivée de ce club au Stade des Lumières, les multiples conventions financières passées entre le club et la Métropole, le nouveau statut juridique du club, le nouvel équilibre financier de l'OL ont fait que cette subvention a été supprimée, ce qui est une bonne décision.

Or, dans les semaines à venir, la SASP LOU Rugby va démarrer un projet de construction dénommé "Les jardins du LOU". Cet ensemble immobilier implanté au nord du stade, en bordure de Tony Garnier, sera dédié à l'activité tertiaire. Conçu par AIA Architecte, il sera composé de 6 bâtiments représentant 28 000 mètres carrés de surface de plancher projetés en bandes parallèles nord-sud. Les hauteurs de ces îlots allant de R+2 à R+4 auront une percée visuelle sur le stade. Un parking en sous-sol desservira l'ensemble de l'opération. L'objectif du bail emphytéotique entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby est que ces droits à construire génèrent suffisamment de revenus pour le développement de la SASP LOU Rugby.

Dans ces conditions, il paraît souhaitable que, très rapidement, nous reventilions cette subvention vers la troisième strate que sont les clubs amateurs de bassin de vie. C'est bien à ce niveau que se construit une politique sportive, c'est bien à cet échelon que les valeurs du sport sont les mieux mises en valeurs : respect de la règle, appréciation de la victoire, acceptation de la défaite, le mieux vivre ensemble, sans oublier que la pratique sportive favorise la bonne santé publique et est un vecteur d'insertion important.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets donc aux voix le dossier numéro 2018-2639.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre et M. Bruno Charles (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2018-2665 - proximité, environnement et agriculture - Corbas - Solaize - Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO) - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2665. Elle aurait expliqué qu'il s'agit de désigner deux représentants titulaires pour siéger au Conseil syndical du syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO). Je le fais à sa place.

**Désignation de représentants au sein du
Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO)
(Dossier n° 2018-2665)**

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jean Paul Colin,
- M. Guy Barral.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés et Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH absente momentanément.

N° 2018-2666 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole de la Métropole de Lyon pour 2018-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines –

N° 2018-2667 - proximité, environnement et agriculture - Agro-écologie - PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2018 et clôture du programme 2017 - Avenant à la convention partenariale 2017 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2018 - Demande de participation auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2666. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, mes cher-e-s collègues, malgré l'heure qui avance, permettez-moi tout de même de présenter cette délibération parce que c'est un moment fondateur pour cette politique.

C'est en effet la première délibération qui donne un cadre stratégique pour une politique agricole de notre Métropole. Non pas que la Communauté urbaine ne faisait rien auparavant puisque le Grand Lyon agissait déjà en faveur de la protection des espaces et du foncier agricole par l'intermédiaire de ses outils réglementaires et aussi aux côtés du Département qui était compétent pour la mise en place des PENAP.

Mais, depuis la création de la Métropole, nous sommes devenus pleinement compétents en matière d'agriculture, notamment en ce qui concerne l'aide directe aux agriculteurs et aux filières, en lien bien sûr avec l'Etat et les politiques européennes.

En premier lieu, cette délibération est l'occasion de reconnaître l'importance de l'agriculture dans notre Métropole. Certes, le nombre d'exploitations n'est pas énorme, nous en comptons 340 sur notre territoire, c'est-à-dire 6 % du nombre d'exploitations de l'ancien Rhône. Mais si l'on compte le nombre d'emplois dans toutes les filières amont et aval, ce sont près de 9 000 emplois et 900 entreprises qui sont présentes sur notre territoire. Une des particularités de notre territoire, c'est que toutes les filières sont présentes, depuis l'arboriculture jusqu'à l'élevage en passant par les maraîchers et les céréaliers et même la viticulture.

Afin de définir une politique qui soit partagée avec les acteurs du territoire, nous avons engagé, avec Lucien Barge et les services, une concertation tout autant thématique que territoriale en réunissant les agriculteurs, les élus et les associations du territoire.

Les axes stratégiques que nous vous soumettons ce soir sont le fruit de cette élaboration commune. Ils sont au nombre de cinq :

Tout d'abord, l'augmentation de la valeur ajoutée dans les exploitations et, en corollaire, celle de la part des produits cultivés et consommés sur notre territoire.

Une première étude nous a donné un chiffre qui nous a surpris : si l'on prend l'aire urbaine, c'est-à-dire un territoire de cinquante kilomètres autour de Lyon, 98 % des produits consommés sur le territoire de l'aire urbaine sont importés mais, encore plus surprenant, 97 % des produits cultivés ou élevés sur ce territoire sont exportés.

Bien sûr, il faut corriger ce chiffre car une partie des productions sont transformées en dehors du territoire et reviennent. Nous sommes en train d'approfondir l'étude pour effectivement savoir la part des produits transformés qui reviennent et ceux qui partent.

Mais ce qu'on peut dire, c'est que nous avons une marge de progression conséquente sur la consommation locale et, bien évidemment, en diminuant le nombre d'intermédiaires, nous pouvons augmenter la part du prix final qui revient aux agriculteurs. Je crois que la profession agricole en est elle-même convaincue puisque la Chambre de l'agriculture, après des discussions qu'on a eues ensemble, a notamment créé le Salon de l'approvisionnement de proximité –dont j'ai perdu le nom– qui a lieu tous les deux ans. Il aura lieu l'année prochaine dans le but justement de rapprocher et d'augmenter la part de consommation locale.

Le deuxième axe est le soutien à la transmission des exploitations et l'installation et l'emploi.

Comme sur tout le territoire français, la pyramide des âges des agriculteurs est déséquilibrée : en 2010, lors du dernier recensement agricole, 62 % des chefs d'exploitations avaient plus de 50 ans. Et si la proximité de la ville peut être une chance, elle rend le coût d'une installation plus onéreuse pour un jeune agriculteur, surtout s'il doit acquérir des bâtiments d'exploitation ; d'autant que la plupart des installations se font aujourd'hui hors cadre familial, c'est-à-dire que le jeune n'hérite pas de la ferme de ses parents.

Si nous voulons maintenir des agriculteurs sur notre territoire, l'intervention publique sera nécessaire et c'est à ce titre que nous vous proposons des modalités de mise en œuvre du droit de préemption lié aux PENAP.

Le troisième axe –que je ne détaillerai pas– consiste en la préservation de l'outil de production et la diversité des exploitations présentes ; cela fait partie des aides directes aux agriculteurs.

Le quatrième axe est l'adoption de pratiques agro-écologiques comme levier de développement. C'est l'objet notamment de la deuxième délibération sur laquelle je reviendrai.

Le cinquième axe est la préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche et l'innovation.

À ce titre, sans détailler, je voudrais me féliciter de l'adhésion de la Chambre d'agriculture au plan climat de la Métropole, tant le changement climatique va impacter en premier lieu les pratiques agricoles.

Ces axes de travail se concrétisent par un budget de 5 M€ pour la période 2018-2020, également réparti entre investissement et fonctionnement.

En conclusion, je voudrais faire deux remarques.

D'abord me féliciter pour la qualité du travail fait avec la profession agricole et en particulier la Chambre d'agriculture, où il y a vraiment aujourd'hui une vision commune du travail à faire : pour résumer, c'est échanger une augmentation de la part du prix final qui va à l'agriculteur contre une amélioration des pratiques écologiques et des pratiques agricoles.

Pour finir, je voudrais souligner quelques expérimentations que nous menons avec les agriculteurs, en particulier celle qui réunit les céréaliers de l'Ozon –qui font l'objet de la deuxième délibération– et l'association Arthropologia. Ce n'est pas une mince satisfaction que de faire travailler ensemble deux mondes qui ne se parlaient pas, les associations naturalistes et les céréaliers. Et si nous réussissons à faire baisser l'utilisation de pesticides grâce à des méthodes 100 % écologiques, je crois que nous ferons école sur toute la France.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charles.

Monsieur le Conseiller Curtelin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2667. Les interventions venant après le regroupement des deux délibérations. Monsieur Curtelin, vous avez la parole.

M. le Conseiller CURTELIN, rapporteur en remplacement de M. DAVID absent momentanément : Merci, monsieur le Président. Cette délibération porte sur le projet agro-environnemental et climatique de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022. Il s'agit d'approuver, d'une part, l'avenant à la convention partenariale clôturant le programme 2017 et, d'autre part, le programme d'actions 2018, dont le coût est estimé à 204 849 € avec une participation de la Métropole à hauteur de 27 383,50 €. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Curtelin. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, lorsque l'on pense à la Métropole de Lyon, l'agriculture n'est pas forcément la première image qui nous vient en tête. Et pourtant, notre Métropole comporte 340 exploitations et plus de 12 000 hectares de surface agricole, soit près d'un quart du territoire métropolitain.

Avec la création de la Métropole, nous devons revisiter les politiques agricoles conduites auparavant par la Communauté urbaine et le Département. C'est aujourd'hui chose faite après une belle concertation. Que ce soit par la constitution de groupes de travail réunissant agriculteurs, associations et élus ou par les nombreux temps d'échanges qui ont été organisés, cette politique se fonde sur la prise en compte des avis de chacun. Cela a permis d'aboutir à un programme correspondant aux spécificités du territoire et aux besoins des agriculteurs. La dimension humaine a donc été au cœur de la genèse de cette politique et c'est, il nous semble, un prérequis indispensable pour la construction viable de toute politique.

Nous nous réjouissons que cette politique ait été bien pensée car elle est importante pour l'avenir de la Métropole. En effet, elle aura des incidences fortes en termes économique et d'emploi et en terme environnemental. Elle marquera aussi la particularité de notre agglomération à travers la valorisation de son histoire et de ses savoir-faire et de sa capacité à innover, à penser autrement notre rapport à l'agriculture.

Notre groupe, particulièrement attaché à la promotion des circuits courts pour des raisons économiques et environnementales mais aussi pour une question de bon sens tout simplement, se réjouit de la mise en œuvre de cette politique et de la considération que ce Conseil lui témoigne.

À travers la protection des espaces naturels et agricoles périurbains voulue dans le PLU-H et le développement de l'agriculture urbaine, notre Métropole non seulement répond mais anticipe des évolutions sociétales majeures.

Pour cela et pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous voterons ce rapport.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer d'une séance de taille de vigne place Rebatel, en plein cœur du troisième arrondissement, ce samedi.

Je vous remercie.

(Monsieur le Président Kimelfeld s'absente à 18 heures 45).

**Présidence de monsieur Marc Grivel
Premier Vice-Président**

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ensuite, quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur Grivel. Je ne prendrai pas les quatre minutes.

Chers collègues, tout d'abord, je voudrais souligner que la présentation de la politique agricole qui vient de nous être faite montre ô combien cette question est importante et je dirai même vitale, non seulement pour nous mais surtout pour les générations futures, nos enfants et nos petits-enfants. Et nous pouvons nous féliciter des ambitions de notre collectivité sur la question de nos ressources alimentaires, au travers de cette politique agricole qui montre un vrai changement de paradigme pour trouver d'autres alternatives à la production de masse pilotée par des industries agro-chimiques.

Comme il a été souligné dans ce rapport, nous avons à prendre nos responsabilités face à de profonds changements tant sociétaux que climatiques que nous connaissons, n'en déplaise à certains responsables politiques outre-Atlantique.

Sur le plan environnemental, les évolutions climatiques que nous constatons année après année se traduisent par des phénomènes climatiques dont l'augmentation inquiétante –pas en termes de fréquence mais en termes d'ampleur– finissent par ne plus nous surprendre. Mais cela s'accompagne aussi par des bouleversements de la croissance de végétaux nouveaux ou rendant difficile la culture de ceux qui font partie de notre patrimoine naturel, par l'arrivée de nouveaux insectes, la disparition ou l'apparition de nouveaux prédateurs, etc., ce qui n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement des exploitations agricoles et l'élevage de troupeaux.

Cela fragilise les agriculteurs et rend difficile l'atteinte de performances économiques nécessaires des exploitations pour permettre aux agriculteurs de pouvoir vivre dignement. C'est pour cela que les initiatives présentées dans ce rapport, en matière de soutien à la transmission des exploitations, à l'installation de nouveaux agriculteurs et à la valorisation des emplois agricoles permettent de soutenir durablement cette activité économique de premier ordre.

Mais les demandes sociétales de nos concitoyens en matière de qualité alimentaire et surtout d'hygiène alimentaire nécessitent aussi que les exploitants puissent faire évoluer et moderniser leurs outils, notamment ceux liés à la transformation. Nous allons les aider en ce sens et nous pouvons donc nous en féliciter.

Mais tout cela ne pourrait avoir de cohérence si notre politique agricole ne s'inscrivait dans une démarche beaucoup plus large qui va vers une meilleure qualité de l'air, la préservation de nos ressources en eau, la qualité des sols, et disposer de produits alimentaires qui respectent le cycle des saisons.

C'est pour ces raisons que les élus d'Europe Ecologie-Les Verts soutiendront cette politique agricole qui conduira –nous en sommes certains– à une plus grande proximité entre nos cultures paysannes et urbaines, au travers de circuits courts, de commerce direct, des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture de proximité), etc., tout en produisant des produits exempts de substances chimiques nocives et dangereuses pour les générations futures, tout en assurant le dynamisme économique de notre territoire.

Vous l'avez compris, nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

(Monsieur le Président Kimelfeld reprend la présidence de la séance à 18 heures 50).

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Artigny. Quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous. On me dit que l'intervention est retirée. Alors sept minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la mode est aujourd'hui à l'agriculture urbaine. On a eu vite fait depuis quelques années de transformer les jardins ouvriers familiaux ou partagés en espaces d'agriculture urbaine, avec beaucoup de confusion. Si ce mode d'agriculture peut trouver sa place en ville, notamment sur certains types de produits, elle n'a toutefois pas vocation à assurer l'autonomie alimentaire de nos métropoles.

Elle ne doit pas nous faire oublier qu'il existe des agriculteurs en zone rurale et parfois péri-urbaine qu'il est de l'intérêt de tous de voir continuer leur activité professionnelle. Les exploitations agricoles de nos territoires doivent trouver les conditions de leur pérennité car elles assurent à la population des services qui lui sont indispensables : nourriture, espaces nature de loisirs, protection des paysages et d'une biodiversité indissociable de notre survie.

23 % du territoire sont exploités par l'agriculture mais, depuis l'année 2000, nous avons perdu 44 % de nos exploitations agricoles. Pour une activité essentielle à la vie de nos territoires, ce chiffre doit nous alarmer et doit faire l'objet d'une prise en compte particulière.

Ce rapport de politique agricole de la Métropole est majeur pour l'équilibre de notre territoire. La précédente politique agricole de 2006 à 2018 n'a eu que de faibles résultats ; je ne suis pas la seule à le dire, c'est la Métropole qui le dit. Les moyens financiers sont-ils insuffisants ? La volonté de stopper la pression foncière est-elle bien toujours là ?

Il est indispensable de créer des conditions favorables à nos agriculteurs lors de leur installation tout comme dans la rémunération de leur production. En 2010, 62 % des agriculteurs avaient plus de 50 ans, nous est-il dit sur le document présenté en commission. Mais c'était en 2010 ! Huit ans après, ils ont certainement huit ans de plus –en tout cas, on peut le leur souhaiter– et s'approchent de la retraite et je doute que le renouvellement ait fait tomber leur pourcentage, tant il est difficile aujourd'hui pour de jeunes agriculteurs –je devrais plutôt dire "nouveaux" agriculteurs car ils se lancent quelquefois tardivement dans une reconversion professionnelle vers l'agriculture– de trouver le foncier et le bâti nécessaires à une installation car, dans ce métier, on n'est plus guère dans une transmission familiale –Bruno Charles le disait–. La cession des bâtiments agricoles existants doit se faire avec les terres et la question de l'unité agricole est particulièrement importante car elle conditionne la viabilité des exploitations. Les agriculteurs ne sont propriétaires que de 20 à 25 % des surfaces qu'ils exploitent mais ils ont besoin de terre.

Pour contrer la pression foncière, particulièrement forte dans notre Métropole, la mise en place des périmètres PENAP sur près de 10 000 hectares aurait pu se montrer efficace mais elle a été mise en place il y a à peine quatre ans. Le plein exercice de ce droit de préemption devrait pouvoir renforcer la préservation des espaces agricoles. La formidable initiative qu'est Terre de lien, dont l'objectif est de préserver la vocation agricole et nourricière des terres avec sa Foncière et sa fondation pour favoriser l'éclosion de fermes à taille humaine, mériterait d'être aidée.

Les objectifs de cette nouvelle politique agricole sont intéressants : installer trois nouveaux exploitants par an, avec des espaces tests agricoles, recourir à une main d'œuvre locale formée, organiser des services de remplacement, favoriser de bonnes conditions d'activité.

En matière de développement économique, nos 340 exploitations avec leurs 700 emplois directs sur le territoire génèrent près de 9 000 emplois dans 900 entreprises de fabrication de machines agroalimentaires, agricoles, de commerce de gros, de transformation, etc.

Pour ce qui est de la commercialisation directe des produits agricoles, beaucoup d'efforts sont entrepris par les agriculteurs avec la vente directe et la transformation à la ferme pour trouver une juste rémunération de leurs produits. Mais les conditions ne sont certainement pas réunies pour des installations en bio et des conversions en bio car on constate que seulement six exploitations sur 340 travaillent en bio dans la Métropole, à la différence de certains territoires comme la Drôme, bien connue pour son nombre d'agriculteurs bio. Et pourtant, le contexte urbain de notre Métropole offre un débouché important de commercialisation de produits bio. Les consommateurs français continuent d'augmenter significativement la part des produits bio dans leur panier de courses. La dynamisation ou la création de marchés bio suffira-t-elle à générer un réveil de l'offre sur notre Métropole ?

Pour faciliter la mise en relation producteurs/consommateurs, il reste indispensable de faire connaître et de mettre en valeur nos fermes et nos paysans. Le rapport propose une aide à l'implantation de lieux de vente groupée en circuits courts, des magasins de producteurs –et je découvre qu'il n'y en a que huit dans la Métropole, c'est bien peu !–. Le développement d'une valeur ajoutée par vente à la ferme présente l'immense avantage de créer un contact direct des citoyens avec le monde paysan.

Le défi des 100 miles des premiers locavores américains s'est transformé en 50 kilomètres dans ce rapport : le challenge devient compliqué. Cela pose à la Métropole un problème de fond connexe : quelle stratégie alimentaire souhaitons-nous conduire ? Vaste sujet auquel il sera nécessaire de s'attaquer rapidement.

Par ailleurs, les impacts du changement climatique sur l'agriculture, soit la moindre disponibilité en eau dans le sol, le développement de nouvelles maladies et l'arrivée de nouveaux insectes ravageurs, doivent amener progressivement les agriculteurs à cultiver avec le sol et la topographie et non pas contre, à cultiver des espèces et des variétés adaptées à ces nouvelles conditions.

On peut s'étonner que les mesures agro-environnementales, bonnes pour la production, les sols et aussi pour l'homme qui cultive soient encore à promouvoir –tant les lobbies à l'œuvre sont puissants, sans doute– malgré les formations à ces pratiques dans les établissements agricoles. La demande de la société ne se fait sans doute pas assez entendre sur cette question des pesticides et de la préservation de la ressource en eau potable.

Un autre point que je voudrais souligner avant de conclure : on ne peut que souhaiter l'autonomie des exploitations pour l'alimentation animale ou pour les semences, l'évitement des intrants, la moindre consommation des réserves en eau, la biodiversité contre les insectes ravageurs... Cette autonomie peut aussi s'organiser via des échanges entre exploitations au niveau d'un territoire contigu, parfois hors Métropole. C'est un retour à une vision millénaire de la production agricole, pleine de bon sens, qui devrait savoir s'exonérer d'une industrie qui la conduit à subir une dépendance.

Encore une fois, le véritable problème tient dans la destruction d'un milieu qui participe intrinsèquement de la vie des urbains. A l'heure où l'on parle tant de consommation alimentaire locale et solidaire, à l'heure où l'on parle tant de trames vertes et bleues, d'agriculture urbaine, pour les agriculteurs comme pour les consommateurs, il est plus que jamais nécessaire que nous nous engagions réellement dans la solidarité ville/campagne.

Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, cher-e-s collègues, par cette délibération, la Métropole de Lyon affirme enfin ses priorités en matière de politique agricole. Nous ne pouvons que les approuver, à savoir assurer la pérennité de l'activité agricole sur notre Métropole et ainsi assurer la préservation de notre environnement et sa gestion.

Je voudrais dire tout de même que la mise en œuvre des PENAP par le Département en 2014 a permis de conforter et protéger nos espaces naturels et agricoles. Mais cette politique a été mise en œuvre bien avant l'heure par le syndicat mixte Plaines Monts d'Or qui recouvre aujourd'hui 13 Communes. L'objectif est de soutenir la transmission des exploitations, installer des jeunes agriculteurs et soutenir l'emploi. C'est ce que nous avons réalisé sur nos Communes à Limonest, Collonges au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleyieux au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or et bientôt Saint Cyr au Mont d'Or.

Nous ne pouvons qu'appuyer cette politique afin de préserver l'outil de production, sa transmissibilité, la diversité des exploitations présentes sur le territoire et les circuits courts. La mise en œuvre de cette politique agricole métropolitaine doit se faire en concertation avec les services de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui doit aussi participer au financement ainsi que la Chambre d'agriculture.

Nous devons aider nos agriculteurs pour le développement des circuits courts de proximité, ce qui est déjà en œuvre mais qu'il convient de conforter avec les AMAP ou certains magasins de producteurs, sans oublier de communiquer et d'informer nos consommateurs sur le panel de produits agricoles de qualité de nos territoires –et j'espère bien que nous pourrons bientôt sortir le label des Monts d'Or–.

C'est un axe important de notre politique agricole : soutenir et transmettre les exploitations agricoles, imposer la mise en œuvre d'une politique foncière dynamique et réactive en lien avec la SAFER afin de lutter contre la spéculation foncière et pouvoir disposer d'un portefeuille foncier conséquent qui puisse être mis à disposition par bail aux agriculteurs et plus particulièrement aux jeunes qui veulent s'installer ; sans oublier l'installation des jeunes agriculteurs dans des bâtiments à la fois fonctionnels et performants : j'en veux pour preuve le projet de la Morelle à Curis au Mont d'Or.

Cette action publique d'intérêt général demande des moyens financiers de la part de la Métropole qui devra accompagner les Communes, en particulier le syndicat mixte Plaines Monts d'Or, ce que nous faisons déjà à notre niveau.

L'autre volet de cette politique est d'aider les agriculteurs à moderniser leur exploitation et les accompagner dans le développement de pratiques agro-écologiques durables. Pour cela, nous poursuivons le projet agro-environnemental et climatique PAEC, sans oublier la préservation de la ressource en eau.

Cette politique ainsi définie ne pourra se réaliser que par la mise en place d'un budget qui répond à nos attentes et que nous devons mettre en œuvre très rapidement. Je n'oublie pas aussi que les Communes des Monts d'Or participent aussi à cofinancer certaines opérations foncières.

Au sujet du projet environnemental et climatique, nous ne pouvons qu'appuyer bien sûr l'avenant à la convention partenariale. Je suggère aussi, monsieur le Vice-Président, qu'un plan pluriannuel partenarial spécifique soit établi avec le syndicat mixte Plaines Monts d'Or.

Je conclurai en disant que la politique mise en œuvre par le syndicat mixte Plaines Monts d'Or depuis plus de dix ans devrait servir aujourd'hui de référentiel à la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Vincent. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un plaisir pour l'ingénieur agronome que je suis de parler pour une fois de politique agricole.

La Métropole, avec ses nouvelles compétences issues de l'ancien Conseil général mais aussi avec les compétences du Grand Lyon auparavant, nous donne aujourd'hui les moyens de conduire une politique en matière agricole en parfaite cohérence avec l'ensemble de notre action métropolitaine, tant au niveau économique qu'environnemental et que foncier.

Face aux nouvelles attentes de nos concitoyens en matière de protection de l'environnement, d'alimentation mais aussi de soutien de l'activité agricole sur nos territoires, nous devons nous donner les moyens de défendre et de soutenir une agriculture métropolitaine productive, durable et viable économiquement.

Je souhaiterais insister sur trois axes des orientations 2018-2020 qui nous sont proposées dans cette délibération.

La préservation de l'équilibre de nos territoires, le soutien à l'équilibre économique et les enjeux environnementaux.

1° - Préserver l'équilibre des territoires

Alors que nous connaissons tous les difficultés que rencontrent nos agricultrices et nos agriculteurs, leurs filières, il nous semble dans un premier temps essentiel de soutenir la transmission des exploitations agricoles et d'encourager l'installation de nouveaux exploitants.

Cela passe bien sûr par la sanctuarisation voire même par le développement d'espaces réservés et le PLU-H, sur lequel nous nous prononçons également ce soir, va nous permettre –et nous y avons été très attentifs– d'inscrire la protection des espaces agricoles sur nos territoires et même au-delà car notre réflexion doit être globale. Ainsi, dans le cadre du Pôle métropolitain, nous pouvons nous féliciter du travail mené sur le projet de la plaine Saint-Exupéry. Au-delà, l'aire métropolitaine constitue également un bassin de vie et de production agricole qui fait sens et qui peut permettre des liens intéressants pour nos producteurs.

Pour accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs, au-delà du foncier, il est aussi nécessaire que nous puissions accompagner ces porteurs de projet pour faciliter leur implantation et surtout pour faciliter leur démarrage économique, tant on sait le poids financier de l'investissement productif préalable.

2° - Soutenir l'activité économique

L'agriculture est un acteur central de notre économie. Elle est génératrice d'emplois et de revenus mais c'est également un secteur d'activité primaire sur lequel reposent un grand nombre de filières et d'activités économiques en aval, au premier rang desquelles bien sûr l'agroalimentaire.

L'agriculture française est en pleine restructuration et nous devons accompagner sa mutation afin de préserver l'activité, de défendre et de développer les emplois. Alors qu'au niveau national s'ouvre une grande réflexion sur les liens entre agriculture, agroalimentaire et grande distribution, le soutien aux circuits courts, la sensibilisation de nos concitoyens au mieux-manger, la mise en œuvre de projets favorisant la mise en relation directe entre producteurs et consommateurs sont autant de réponses qu'il nous appartient de construire localement.

3° - Construire un avenir durable pour tous

Au-delà des enjeux territoriaux et économiques, il nous faut construire l'avenir de cette nouvelle génération d'exploitants, un avenir qui passe par une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et notamment par la prise en compte des besoins suivants :

- le développement de pratiques agro-écologiques ;
- la veille à la diversité des productions agricoles ;
- le soutien à la recherche et l'innovation en matière d'agriculture.

Nous devons être aux côtés des professionnels pour œuvrer au développement de nouvelles pratiques et répondre ainsi aux exigences environnementales qui nous obligent désormais collectivement.

Bien sûr, cette réflexion doit être conduite avec les premiers intéressés, les agricultrices et agriculteurs de nos territoires, mais aussi avec les acteurs du secteur et l'ensemble des acteurs institutionnels.

Aussi, au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains, je tiens à saluer cette politique agricole métropolitaine, à la fois protectrice et innovante, pour le soutien d'un secteur primordial et la constitution d'une instance de concertation dédiée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère de MAILLARD : Retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bruno Charles, vous avez fait une belle introduction. Pas d'autres choses à rajouter ?

M. le Vice-Président CHARLES : Une chose pour madame Anne Reveyrand, c'est qu'effectivement, en plus de cette politique agricole que nous votons ce soir, il y a la mise en place d'un projet territorial qui prendrait les choses par l'autre bout, c'est-à-dire comment la consommation du territoire construit les filières bien au-delà de notre territoire. Cette réflexion nous est mentionnée et nous l'avons commencée puisque le premier comité de pilotage a eu lieu cette semaine, nous allons faire un état des lieux avant l'été et vous programmerez des actions ensuite. C'est quelque chose que nous avons mis en œuvre. Aujourd'hui, nous parlons de la production, du territoire et des agriculteurs du territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charles. Je mets ces deux dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité, M. Bruno CHARLES, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-2667 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteurs : M. le Vice-Président CHARLES (2018-2066), M. le Conseiller CURTELIN. (2018-2067)

N° 2018-2668 - proximité, environnement et agriculture - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2668. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Il s'agit, comme chaque année, monsieur le Président, de notre délibération-cadre du plan d'éducation au développement durable (PEDD).

Quelques chiffres rapides –vu l'heure tardive, je ne vais pas vous assommer– : il faut rappeler que, chaque année, ce sont 38 associations qui sont conventionnées avec la Métropole pour travailler sur l'éducation à l'environnement des habitants de notre territoire, et notamment des jeunes ; ce sont plus de 30 000 scolaires, chaque année, qui reçoivent au moins trois demi-journées de sensibilisation dans le cadre d'un projet défini par leur enseignant, plus de 80 000 personnes sensibilisées chaque année, avec un minimum de 20 % d'activités faites dans les quartiers en politique de la ville et un budget qui se monte cette année à 694 390 €.

Je voudrais simplement mentionner une note au rapporteur puisqu'il y a une petite modification qui concerne une association, l'association Fréquence écoles, pour des raisons de clarification : il y avait une délibération prévue et intégrée dans une délibération du plan pour des animations classiques et il y avait en prévision un événement plus grand, Super demain, sur les cultures du numérique –d'une qualité assez exceptionnelle d'ailleurs– ; il a été décidé, pour des raisons de clarté, de les regrouper et de rajouter la création de l'événement Super demain et une subvention de 30 000 € à la subvention initiale de Fréquences écoles qui était à l'origine de 18 000 €. Ce n'est pas une augmentation globale mais c'est surtout un rassemblement global de deux délibérations différentes pour des raisons de clarté et pour avoir une seule convention.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

. Dans l'exposé des motifs, dans le paragraphe commençant par :

"- dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du PEDD et orientations générales)," il convient de lire :

a) - "pour un montant de 106 020 €" au lieu de : "pour un montant de 76 020 €",

b) - ". Fréquence écoles : 48 000 €" au lieu de : ". Fréquence écoles : 18 000 €".

. Dans le dernier paragraphe de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour le programme 2018 s'élève à 694 390 €".

au lieu de :

"Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour le programme 2018 s'élève à 664 390 €".

Dans le dispositif, il convient de lire :

a) - dans le a) - du 1° - **Approuve** : "l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 694 390 €, etc." au lieu de : "l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 664 390 €, etc."

b) - "- 48 000 € au profit de Fréquence écoles" au lieu de : "- 18 000 € au profit de Fréquence écoles",

c) - dans le 3° - **Les montants** à payer : "- budget principal, etc. pour un montant de 614 840 €," au lieu de : "- budget principal, etc., pour un montant de 584 840 €".

La délibération a bien sûr fait l'objet d'un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants – Métropole pour tous.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, il ne s'agit pas de contredire mon ami Bruno Charles et nous allons voter cette délibération. Cependant, elle appelle les remarques suivantes :

En cette période de "disette" économique et de recherche de "marges de manœuvres", il conviendrait qu'une plus grande transparence des comptes soit exigée des associations qui sollicitent des subventions de la part de notre collectivité. En effet, d'une façon générale, seuls des extraits de comptes d'exploitation sont joints aux demandes de subvention, en l'absence de tout bilan comptable pourtant reflet précis du patrimoine, des engagements, de la trésorerie et des placements des associations.

Si nous pouvons accepter l'existence d'une réserve de trésorerie d'un an pour faire face aux dépenses de fonctionnement, les subventions que nous versons n'ont pas vocation à alimenter des placements à court et moyen termes. Elles ne peuvent concerner que des projets, des investissements et/ou équilibrer des dépenses de fonctionnement.

Plusieurs cas récents nous ont permis de détecter ce que l'on pourrait assimiler à des abus. Je sais que nos services examinent les documents remis en appui des demandes de subvention mais c'est tout de même nous, les élus, qui votons et, par conséquent, qui avons la responsabilité de l'exercice budgétaire, ce qui exige une information complète et une totale transparence. Ce n'est pas le cas, semble-t-il, de la présente délibération puisque je vois 38 associations pour lesquelles aucun compte n'a été remis.

Si je prends un exemple de transparence, je vais me référer à ce qu'a fait notre ami le Vice-Président Guy Barral pour les associations sportives de grand niveau : il a fait régulièrement, chaque année, une réunion d'audit pour les grands clubs.

Ce que nous souhaiterions, c'est que la même chose se fasse pour les associations, au-dessus d'un certain montant bien entendu, les associations importantes et que les groupes politiques soient informées de ce qui se passe dans les associations.

Je suis convaincu qu'une gestion plus rigoureuse et plus transparente des subventions consenties aux associations nous permettrait de dégager des marges de manœuvre et de ne plus diminuer la subvention accordée au SYTRAL par exemple, voire même de l'augmenter, ce qui rendrait plus cohérente notre politique de mobilité pour un meilleur environnement.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Charles, quelques mots mais vraiment très ramassés.

M. le Vice-Président CHARLES : Bien sûr, au sujet la transparence, il y a eu pas mal de contrôles, je crois, à la Chambre régionale des Comptes. Les cas d'abus, que vous mentionnez, ne concernaient pas les associations mais ont concerné les CAUE qui bénéficient d'une taxe spécifique, mais certainement pas les associations. Évidemment, on ne va pas mettre tous les dossiers dans la délibération mais ils vous sont accessibles sur simple demande.

Je peux vous dire qu'il y a, au contraire, un contrôle abouti sur les économies et sachez tout de même que nous avons été soumis, comme tout le monde, à trois fois moins 6 %. Et nous avons fait l'effort budgétaire en augmentant le nombre d'associations bénéficiaires. Nous avons fait ce travail et aujourd'hui il porte ses fruits parce que nous avons pu renouveler ces associations.

Je préfère évidemment –mais vous l'avez dit– que les associations aient un peu de trésorerie parce que sinon, vu les dates auxquelles nous payons les subventions réelles –ce qui n'est pas avant le mois d'août ou en juin dans le meilleur des cas et, dans la deuxième partie de l'année, les actions sont déjà faites–, une partie des subventions qu'on leur verse servent à payer des agios aux banques parce qu'elles sont à découvert et ont dû faire des actions avant de toucher les subventions. Donc je suis complètement d'accord avec vous mais je ne crois pas que les associations mentionnées ici soient sujettes aux critiques que vous mentionnez.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Charles. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2018-2669 - proximité, environnement et agriculture - Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général d'activités, appui à la plateforme d'éco-rénovation et animation du fonds air-bois - Attribution de subventions de fonctionnement pour 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2669. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui vous est proposée concerne l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2018, d'un montant total de 561 606 €, au profit de l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon.

Quelques éléments de contexte : l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) a pour but, conformément à son projet associatif, de :

- favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à mieux intégrer les enjeux énergie/climat dans les politiques publiques locales, notamment par l'appui au plan climat énergie ;
- aider à construire et réhabiliter des bâtiments performants en énergie ;
- développer des comportements sobres en carbone et énergie ;
- contribuer au développement des énergies renouvelables,
- contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et au développement d'une économie plus largement basée sur les ressources locales.

Ses deux rôles principaux sont une mission d'animation territoriale sur les politiques locales de l'énergie et du climat ainsi que des conseils techniques et méthodologiques auprès des porteurs de projets opérationnels, notamment sur la rénovation de l'habitat privé.

Voilà en quelques mots.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération que nous voterons, je veux attirer l'attention du Conseil sur les avancées de la démarche Ecoreno'v qui soulignent sa pertinence mais aussi l'ampleur des besoins.

J'ai participé il y a quelques jours à une des initiatives de l'ALEC de popularisation d'Ecoreno'v, avec Béatrice Vessiller, sur le site d'une des trente copropriétés engagées dans la démarche, copropriétés de Vénissieux. La rencontre très réussie avec une cinquantaine de personnes a été très utile. Mais une des copropriétés s'inquiétait du délai de réponse de l'ALEC et, sur le fond, effectivement, il y a 140 copropriétés intéressées pour une aide pour le montage de leur projet et, malgré une organisation très ciblée –Béatrice le confirmera, je crois qu'il y a cinq ou six chargés de mission sur cette activité–, avec seulement un jour et demi de travail par copropriété, il sera difficile de tout faire de manière rapide.

On peut se dire que c'est la rançon de la réussite mais, malgré tout, cela nous confirme ce que nous savions bien : les besoins de rénovation thermique sont immenses et ils sont bien un des enjeux essentiels des politiques climat. Associés à l'extension des réseaux de chaleur urbains, majoritairement renouvelables ou récupérables bien sûr, ils sont un des moyens de faire reculer les émissions carbone du secteur du logement.

Ce qui nous conduit à deux remarques : d'abord, il faut une politique publique nationale beaucoup plus ambitieuse sur ce sujet et donc des financements publics fortement augmentés ; il faut sans doute aussi réfléchir à une priorisation intelligente du point de vue de l'objectif de réduction des émissions. Comme sur d'autres sujets, nous pensons que le coût de la tonne de carbone évitée est un bon critère de priorisation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Roland CRIMIER, Mme Murielle LAURENT, M. Bernard MORETTON, Mme Béatrice VESSILLER, M. Jérôme MOROGE, Mmes Anne REVEYRAND, Sandrine RUNEL, MM. Eric DESBOS, Pierre CURTELIN, Romain BLACHIER, Christophe GEURJON, Mohamed RABEHI, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2669 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2018-2677 - proximité, environnement et agriculture - Villeurbanne - Station d'épuration de la Feyssine - Valorisation du biogaz - Contrat d'injection du biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel avec le concessionnaire Gaz réseau distribution France (GRDF) pour les années 2018 et suivantes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dernier dossier avec débat, le numéro 2018-2677. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Ce dernier rapport, qui a reçu un avis favorable de la commission, concerne la station d'épuration de la Feyssine et la valorisation du biogaz, via un contrat d'injection du biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel avec notre concessionnaire GRDF pour les années 2018 et suivantes. Le contenu et les conditions de ce contrat d'injection sont détaillés dans cette délibération.

Simplement, pour information, les installations à construire permettront la transformation du biogaz produit actuellement sur la station d'épuration en biométhane de qualité compatible avec son injection dans le réseau de distribution du gaz naturel de GRDF. L'objectif est d'injecter annuellement environ 6 500 mégawattheure de biométhane, soit l'équivalent de 520 foyers chauffés au gaz ou 28 bus au GNV (gaz naturel pour véhicules).

Au-delà de l'intérêt économique que ce projet présente, il s'inscrit pleinement dans notre démarche environnementale de la Métropole.

Voilà ce projet en quelques mots. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte, en effet, sur l'injection dans le réseau de gaz de ville du biogaz produit dans la station d'épuration de la Feyssine à partir des boues d'épuration. Comme nous l'avons dit lors des délibérations précédentes sur ce projet, nous sommes évidemment très satisfaits que la Métropole développe sur son territoire la production d'énergies renouvelables : des déchets, en l'occurrence les boues d'épuration, qui permettent de produire du gaz consommé par les Grand Lyonnais, voilà un bel exemple d'économie circulaire et de circuit court, avec un modèle économique très intéressant puisque le temps de retour sur investissement est de sept ans et que –chère collègue, vous venez de le rappeler– les quantités produites serviraient à chauffer 520 foyers ou à faire rouler 28 bus au GNV.

Notre stratégie énergétique est en cours de définition avec le schéma directeur des énergies. Les enjeux de développement de la production locale d'énergies renouvelables sont évidemment très importants. Nous avons déjà lancé le développement de chauffage urbain avec une grosse chaufferie bois mais d'autres projets sont encore à lancer sans tarder : le développement du photovoltaïque dans la Vallée de la chimie avec ce concept d'usines énergétiques issu du plan directeur de la Vallée de la chimie mais aussi d'autres projets de biogaz dans les deux grosses stations d'épuration de Saint Fons et Pierre Bénite et aussi peut-être, à l'échelle du pôle métropolitain et même avec les territoires ruraux voisins, d'autres projets de biogaz à élaborer avec des agriculteurs pour développer les liens entre les territoires urbains, périurbains et ruraux et, évidemment, produire des énergies renouvelables.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de rappeler mon intervention de mai 2017 sur le projet d'investissement pour rendre possible l'utilisation de biogaz à la Feyssine qui conduit à cette délibération concernant le contrat d'injection de gaz dans le réseau GRDF.

Rappelons que l'investissement de 3 M€ est subventionné de 1 M€. Il va produire 6 gigawattheures, soit cinq fois moins qu'une chaufferie biomasse de même coût, sans compter que la station d'épuration consommera aussi du gaz naturel. Autrement dit, on ne sait pas bien quelle part des 6 gigawattheures produits peut être considérée comme biogaz.

Mais c'est sur le modèle économique que j'attire à nouveau votre attention : en mai dernier, j'avais souligné qu'il fallait vendre le gaz à 12 € le kilowattheure afin de devenir rentable, soit le double du prix de marché, ce qui peut se justifier pour un projet expérimental mais interdit évidemment tout passage à l'échelle dans ces conditions. Dans cette délibération, il faut ajouter que nous devons payer 125 000 € puis 85 000 € par an pour les services d'injection, qui viendront réduire le calcul de rentabilité présenté en mai.

Nous restons favorables à cette expérience mais ces données nous interrogent sur le choix fait par la Métropole de privilégier la gazéification sur la valorisation chaleur pour ses stations d'épuration.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Je suis la dernière, merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, si j'interviens sur ce sujet, ce n'est pas parce que la station d'épuration de la Feyssine est située sur le territoire villeurbannais mais parce que cette installation est pour nous, Métropole de Lyon, la figure avancée d'un progrès de notre société.

Le gaz, qui représente 21 % de la consommation énergétique en France avec du gaz importé aujourd'hui de Russie, de Norvège ou encore d'Algérie, peut jouer pleinement son rôle dans le processus de transition énergétique en s'appuyant sur une production renouvelable et locale.

La récente étude conduite par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et les opérateurs que sont GRDF et GRT Gaz l'exprime clairement : le biogaz ou gaz vert jouera à l'avenir un rôle important en valorisant une matière fatale, produite par des biodéchets, sur les exploitations agricoles mais aussi dans nos villes pour les déchets humides qui constituent un tiers de nos poubelles et –comme on le voit dans ce rapport– pour valoriser le gaz des boues de stations d'épuration.

Les travaux engagés dans les deux dernières années ont permis de mettre à niveau l'installation de récupération de biogaz de la Feyssine. L'épuration de ce gaz permet de l'injecter dans le réseau de GRDF. On sera alors bien loin des surplus de biogaz brûlés en torchère que l'on avait jusqu'à maintenant, augmentant ainsi nos émissions de gaz à effet de serre. Sur les investissements réalisés –on vient de l'entendre- effectivement, le temps de retour est de sept ans, ce qui est très intéressant. On ne le dit pas assez, l'efficacité énergétique comme les énergies renouvelables peuvent aussi se révéler intéressantes financièrement.

Cette énergie, comme je le disais, est locale. Je ne reviendrai pas sur l'équivalent-logement ou sur le nombre de bus GNV qui sont en équivalence et qui ont été cités par Béatrice Vessiller. Aujourd'hui, aucun recours aux énergies renouvelables ne doit être négligé. La bonne nouvelle, c'est que les stations d'épuration de Saint Fons et Pierre Bénite qui pourraient offrir une production beaucoup plus importante, de l'ordre de dix fois plus, sont maintenant à l'étude. C'est sans doute ainsi que l'on atteindra les 30 % de gaz vert dans la production énergétique française.

Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-2601 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2018-2604 - Saint Didier au Mont d'Or - Places Morel et Peyrat - Etudes et travaux de requalification - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2605 - Saint Didier au Mont d'Or - Secteur Meunier - Etudes et travaux de requalification de l'entrée nord - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2606 - Tassin la Demi Lune - Pont des Trois Renards - Travaux de réparation de l'ouvrage d'art - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2601 et 2018-2604 à 2018-2606. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2607 - Vernaison - Requalification de la rue Peronnet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-2608 - Montanay - Rue du Bacon - Travaux d'aménagement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2607 et 2018-2608. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-2613 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Développer l'insertion par l'activité - Cofinancement des contrats aidés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens - Convention d'objectifs et de moyens avec l'État pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2018-2615 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Rhône insertion environnement (RIE) et MEDIALYS - Programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Pillon comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2613 et 2018-2615. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Yves JEANDIN, Christophe QUINIOU, Mme Brigitte JANNOT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association MEDIALYS ainsi que Mme Michèle VULLIEN, Présidente de l'association MEDIALYS, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2018-2615 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N° 2018-2614 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2018 - Autorisation de lancement d'appels à projets - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur du dossier numéro 2018-2614. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-2617 - Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2623 - Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2624 - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2617, 2018-2623 et 2018-2624. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2018-2618 - Numérique - Industries créatives - Attribution de subventions aux associations Espace numérique entreprises (ENE), Pôle Pixel et Village des créateurs du passage Thiaffait pour leur programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-2625 - Attribution d'une subvention à l'association Service à la personne Rhône-Alpes (SAPRA) pour l'organisation de la 6^e édition des Trophées des services à la personne le 15 mai 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2018-2627 - Vaulx en Velin - Requalification des parcs et zones industrielles (ZI) - ZI La Rize à Vaulx en Velin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2618, 2015-2625 et 2018-2627. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Espace numérique entreprises (ENE), M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier 2018-2618 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2018-2621 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2018 - 1^{ère} phase - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2018-2621. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2018-2622 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2018-2622. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2628 - Personnes âgées - Attribution de financement aux structures oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour l'appel à projets 2018 de la Conférence des financeurs - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2018-2628. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2635 - Saint Fons - Restructuration du collège Alain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2018-2635. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2637 - Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année scolaire 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2638 - Attribution d'une subvention à l'association Course'O'Large pour son action auprès de collégiens dans la promotion des valeurs portées par la pratique sportive de la voile - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2637 et 2018-2638. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

N° 2018-2640 - Partenariat avec l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) Vaulx en Velin - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2641 - Partenariat avec l'association ASUL volley - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2642 - Partenariat avec l'association ASVEL basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2643 - Partenariat avec l'association sportive FC Lyon ASVEL féminin - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2644 - Partenariat avec le club sportif entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne handball association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-2645 - Partenariat avec la société anonyme sportive et professionnelle (SASP) Lyon hockey club Les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Barral comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2640 à 2018-2645. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

- Dossiers n° 2018-2640 à 2018-2643 : adoptés à l'unanimité.

- Dossiers n° 2018-2644 et 2018-2445 : adoptés, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu sur le dossier 2018-2644 et ayant voté contre le dossier n° 2018-2445.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2650 - Tassin la Demi Lune - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Tassin la Demi Lune - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la relation aux territoires et aux usagers -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président George comme rapporteur du dossier numéro 2018-2650. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2018-2651 - Sathonay Camp - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay Camp - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la relation aux territoires et aux usagers -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2018-2651 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2018-2652 - Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-2653 - Association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-2654 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASEC) - Approbation de la convention 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2018-2660 - Révision de divers tarifs, de prix ou redevances, à compter du 1^{er} janvier 2018 - Modification de la délibération n° 2017-2532 du 20 décembre 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-2661 - Régularisations administratives liées à la rédaction des clauses financières de certains marchés publics - Autorisation de signer des avenants aux marchés - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-2662 - Fourniture et travaux d'installation de bâtiments modulaires à structure principale métallique pour les divers sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-2663 - Ecully - Réhabilitation de la Maison de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-2664 - Enlèvement et traitement des déchets autres que ménagers concernant les biens immobiliers de la Métropole de Lyon et les bâtiments en maîtrise d'ouvrage confiée - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2652 à 2018-2654 et 2018-2660 à 2018-2664. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2659 - Garantie annuelle Agence France locale 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2018-2659 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-2670 - Coopération décentralisée - Programme de 4 ans avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Année 3 - Attribution de subventions - Convention avec la Région Haute-Matsiatra - Convention avec l'association trans-Mad'Développement pour le renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole de Lyon à Madagascar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2671 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 2 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2672 - Ouvrages - Divers travaux sur réservoirs d'eau potable - Individualisation totale de l'autorisation de programme globale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2673 - Patrimoine réseaux eau potable - Sécurisation renouvellement réseaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2674 - Lyon 2° - Confluence quai Perrache nord de Perrier à Verdun - Renouvellement de réseau d'eau potable - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2675 - Lyon 9° - Bassin de dessablement sur le secteur Églantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2676 - Dispositif de médiation - Convention de partenariat et de prestation de services avec l'association Médiation de l'eau - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-2678 - Lyon 2° - Dispositif de propreté Confluence - Convention avec la Ville de Lyon 2017-2022 - Modification de la délibération n° 2017-2220 du 18 septembre 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2670 à 2018-2676 et 2018-2678. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-2680 - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-2686 - Dardilly - Esplanade de la Poste - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2680 et 2018-2686.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU absent momentanément.

N° 2018-2681 - Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme partenarial 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2018-2681.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Michel LE FAOU, Marc GRIVEL, Xavier ODO, Mme Brigitte JANNOT, M. Richard LLUNG, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Conseiller délégué LONGUEVAL absent momentanément.

N° 2018-2687 - Oullins - Secteur de la Saulaie - Institution d'un droit de préemption urbain (DPU) renforcé - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur du dossier numéro 2018-2687. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2018-2688 - Villeurbanne - Programme d'intérêt général (PIG) immeubles sensibles - Convention d'opération et principes de participation financière pour 2018-2022 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur du dossier numéro 2018-2688. Monsieur Llung, vous avez la parole.

Mme la Conseillère REVEYRAND, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller LLUNG, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère REVEYRAND, en remplacement de M. le Conseiller LLUNG absent momentanément.

N° 2018-2689 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur La Soie - Procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) Tase - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2018-2689. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

M. LE PRESIDENT : Nous en avons terminé mais il reste, si vous pouvez patienter quelques instants, quelques questions orales.

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par le groupe Les Républicains et apparentés Primes en faveur du vélo à assistance électrique

M. LE PRESIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés a déposé une question orale en Conférence des Présidents. Je donne la parole à monsieur Cochet.

(VOIR annexe 2 page 106).

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président.

Jusqu'au 31 janvier 2018 existait une prime d'Etat de 200 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Cette prime n'était pas cumulable avec une autre. Cette prime est désormais restreinte aux personnes non soumises à l'impôt sur le revenu suivant les principes suivants :

- le montant de l'aide d'Etat ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale,
- le montant des deux aides cumulées ne peut être supérieur à 20 % du coût d'acquisition ou 200 €.

En juin 2016, lors de la présentation du plan Oxygène, le Président de la Métropole avait annoncé une aide de 250 € de la part de la Métropole pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Mais, quelques semaines plus tard, le Conseiller délégué aux mobilités actives indiquait que cette promesse ne serait pas tenue.

Dès lors, monsieur le Président, que compte faire la Métropole en matière d'octroi de prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, tant pour les personnes non soumises à l'impôt sur le revenu que pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu ?

On aime le vélo dans cette assemblée et il faut non seulement des déclarations d'amour mais il faut également des traductions financières.

M. LE PRESIDENT : Mais nous allons traduire l'amour par des déclarations financières. Simplement, on attendait d'y voir clair sur le dispositif d'aide prévu par l'Etat –c'était ce que j'avais indiqué– ; on soumettra une délibération au prochain Conseil, fin avril, avec une aide qui sera proposée pour tous les habitants de la Métropole pour le vélo à assistance électrique et nous ouvrirons cette aide –je l'avais évoqué– à d'autres types de vélos qui sont onéreux, neufs ou d'occasion, comme des vélos pliants ou encore des vélos cargos ou triporteurs.

Le dispositif de l'Etat a évolué assez récemment, depuis le 1^{er} février 2018. On mettra en place une subvention qui sera différente –et je reviendrai sur les détails, pas ce soir–, comme vous l'avez indiqué d'ailleurs, pour celles et ceux qui ne sont pas imposables et cette aide pourra s'appliquer à d'autres types de vélos.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. On estime que 2 500 personnes environ pourraient en bénéficier sur 2018.

Question orale déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés

Mise en place, par la Métropole de Lyon, d'une nouvelle organisation territoriale avec la nomination de référents par territoire ou par Conférence territoriale des Maires

M. LE PRESIDENT : Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés a déposé une question orale en Conférence des Présidents portant sur la mise en place, par la Métropole de Lyon, d'une nouvelle organisation territoriale.

(VOIR annexe 3 page 107).

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, la Métropole de Lyon met actuellement en place une nouvelle organisation territoriale avec la nomination de référents par territoire ou par CTM (Conférence territoriale des Maires).

L'objectif serait, semble-t-il, que cette nouvelle organisation soit totalement mise en place au 1^{er} juin 2018. Il semblerait également que l'information des Maires soit en cours, en phase avec les nominations des référents territoriaux et thématiques.

Qu'en est-il des élus métropolitains ? Le Conseil de la Métropole, qui est l'instance démocratique et décisionnelle des politiques métropolitaines, n'est pas informé de ce changement organisationnel structurant.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous présenter cette nouvelle organisation territoriale ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je ne vais pas rentrer dans le détail ce soir, ce serait pour vous une souffrance. Je vous dirai d'abord simplement que cette organisation a été présentée en priorité à l'ensemble des Maires. Il y a eu une information globale dans toutes les CTM au premier semestre 2017, un certain nombre d'outils d'information...

Mais je vais venir à votre question : début 2018, un courrier a été envoyé à chacun des Maires les informant de la nomination des directeurs de territoires. Des rencontres entre ces directeurs, les DTSU (les directeurs de territoires des services urbains) et les Maires sont en cours. D'ici l'été, chaque équipe territoriale sera présentée lors d'une réunion de CTM pour incarner auprès des élus cette nouvelle organisation de proximité. C'est une équipe pluridisciplinaire de cinq personnes –je ne vais pas rentrer dans les détails–.

J'ai simplement demandé bien sûr une priorité à la mise en route avec les Communes mais aussi une présentation d'abord dans chaque commission, avant le Conseil du mois d'avril. Je pense qu'il serait bien qu'on prenne dix minutes, un quart d'heure dans chaque commission thématique pour représenter cette organisation. Si cela ne suffisait pas, on y reviendrait sur une autre séance. Cela me paraît concret et correct.

Question orale déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)

Hébergement d'urgence

M. LE PRESIDENT : Avant-dernière question : le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ont déposé une question orale en Conférences des Présidents portant sur l'hébergement d'urgence. Monsieur Genin.

(VOIR annexe 4 page 108).

M. le Conseiller GENIN : Monsieur le Président, avec le GRAM et le groupe Communiste, nous posons cette question orale.

Je ne vais pas reprendre les attendus, chacun connaît ici –je l'espère– la situation catastrophique de l'hébergement d'urgence.

Lors du Conseil du 15 décembre dernier, nous avons demandé la tenue d'une Conférence métropolitaine pour réunir l'ensemble des acteurs, inviter l'Etat, la Métropole, les bailleurs, les associations et les élus locaux pour partager un bilan détaillé des capacités d'hébergement, ensuite pour construire des propositions et évaluer les besoins en places d'hébergement et en logement social capables de sortir enfin de ce scandale de ces familles à la rue.

Monsieur le Président, nous nous permettons de vous demander où nous en sommes de cette idée d'une Conférence métropolitaine, surtout dans le contexte de la loi dite "Collomb" qui va réduire les délais et les possibilités de recours, qui ne se traduira donc pas par le flux des migrants mais les précisera encore plus et favorisera encore plus les squats et les réseaux qui les exploitent.

Vous aviez répondu, monsieur le Président, à cette époque –je vous cite– : "La proposition de trouver un lieu, de pouvoir échanger avec les associations, avec la Métropole, avec les acteurs présents sur le terrain me paraît être une bonne solution."

Ne pensez-vous pas, monsieur le Président, qu'il est bien temps aujourd'hui de convoquer, d'organiser, de réunir cette Conférence métropolitaine ? Ce que nous espérons vivement.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Genin, je n'ai jamais parlé de Conférence métropolitaine, c'est vous qui le dites ; vous avez repris mes propos.

Des rencontres ont déjà eu lieu, elles ont eu lieu sous la responsabilité du Préfet. Nous avons demandé –et s'était associé d'ailleurs à cette demande, à l'époque, le Maire de Lyon– des rencontres portant sur le plan froid, avec les acteurs, avec les associations –je ne redonnerai pas la liste de l'ensemble des associations–. Ces rencontres ont eu lieu avec les associations ; elles ont eu lieu aussi bien sûr avec les services de la Préfecture –c'était sous l'autorité du Préfet– et avec un certain nombre de Communes ; je pense à Villeurbanne, Lyon, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, entre autres, mais la liste n'est pas exhaustive. Ces rencontres ont eu lieu à trois reprises, je crois.

Deux autres rencontres sont prévues, je crois, dans les huit prochains jours, sous le même format, pour avancer à la sortie du plan froid. Je ferai un retour de ces prochaines réunions et je prévois un échange, sous une forme à laquelle je souhaite réfléchir dans son format et dans sa date.

Je vous remercie.

J'ai répondu à la question, je ne vais pas répondre à d'autres questions orales, si vous le voulez bien, monsieur Millet.

**Question orale déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)
et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain
Services publics de proximité**

M. LE PRESIDENT : Dernière question, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ont déposé une question orale en Conférence des Présidents portant sur les services publics de proximité. Je donne la parole à madame Perrin-Gilbert.

(VOIR annexe 5 page 109).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Merci, monsieur le Président. Le groupe GRAM et le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain souhaitent poser cette question sur les services publics de proximité.

Cette question concerne plus particulièrement les agences SNCF de la Croix-Rousse et de Bellecour, dont la direction régionale a annoncé la fermeture en juin prochain.

Dans la logique du rapport Spinetta, dont nous avons déjà parlé au cours de cette séance, cette annonce est la poursuite d'une politique de destruction des services de proximité menée par la SNCF depuis plusieurs années, qui s'est traduite notamment, dans notre Métropole, par la fermeture brutale de l'agence de Villeurbanne, par la suppression des humains et des guichets dans de nombreuses petites gares ou celle de contrôleurs dans les TER ou les trams-trains. Elle est la manifestation locale d'une volonté de réduire les dépenses au détriment du service rendu aux usagers, sommés d'aller sur Internet ou de subir de longues attentes aux guichets des gares.

La fermeture a été préparée de longue date, notamment sur la Croix-Rousse, d'abord en réduisant les horaires d'ouverture quotidiens, ensuite en fermant le samedi. Les usagers, via un comité d'usagers des services publics,

se sont mobilisés depuis de nombreux mois. Ils ont fait signer une pétition réclamant le maintien du bureau ; elle a recueilli plus de 20 000 signatures. Ils ont organisé des rassemblements.

Dans cette lutte pour un service public tourné vers la satisfaction des besoins des usagers, les habitants se sont aussi naturellement tournés vers leurs élus –Maires comme Députés– pour obtenir soutien et relais.

Monsieur le Président, le 6 mars 2018, dans une allocution prononcée en votre nom par monsieur Bertolle, Conseiller d'arrondissement, lors de la manifestation organisée par le comité des usagers des services publics et la CGT, vous vous êtes engagé à mener une action volontariste contre la fermeture des agences concernées. Nous espérons qu'il ne s'agissait pas de promesse sans fondement ni de parole destinée à apaiser les esprits.

Notre question est simple : comment comptez-vous engager concrètement la Métropole aux côtés des habitants pour interpellier les directions régionale et nationale de la SNCF afin d'empêcher les fermetures annoncées, voire pour obtenir la réouverture d'agences de proximité fermées ces dernières années.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : D'abord, pour vous dire que je m'occupe depuis longtemps de cette question que certains ont découvert au moment de la dernière campagne des législatives. Si cette boutique est encore ouverte à la Croix-Rousse, je n'y suis pas totalement étranger, je crois. Je n'ai pas attendu votre interpellation pour me mobiliser, d'ailleurs comme beaucoup de Maires se mobilisent ici quelquefois sur la disparition des services publics dans leur propre Commune : la Poste, un certain nombre d'agences bancaires ou d'autres secteurs du service public. Ils se mobilisent, bien loin des discours extrêmement théoriques sur le sujet et je voudrais les en remercier.

Nous le faisons ici de plusieurs façons : d'abord, bien sûr, en accompagnant la mobilisation citoyenne qui est légitime –vous avez évoqué un comité des usagers des services publics–, même si je rappelle que la SNCF reste encore souveraine de ses implantations et de ses décisions. Nous le faisons aussi à travers les actions de la Métropole parce la Métropole est elle aussi productrice de services publics et, dans chaque Maison de la Métropole, madame Perrin-Gilbert, il y a des services publics qui sont déployés.

Et, bien sûr, il nous faut réfléchir à de nouveaux modèles –et c'est le nouveau travail que nous faisons– qui prennent en compte les nouveaux usages, qui prennent en compte la donne économique et qui prennent en compte le principe d'égalité et d'accès aux services publics. C'est le travail que nous menons, c'est notamment un travail expérimental que je mène sur le quatrième arrondissement pour définir ce qu'on appelle une Maison des services publics, qui aura peut-être valeur à se dupliquer ailleurs dans les contraintes économiques que nous connaissons.

Je rencontrerai encore notamment les responsables de la SNCF dans les semaines qui viennent. Ce ne sont pas simplement des mots, comme vous sembliez le suggérer dans votre question, mais bien des actions que nous menons régulièrement.

Voilà, je vous remercie.

Je vous souhaite un très bon week-end.

(La séance est levée à 19 heures 32).

Annexe 1 (1/11)

Future loi d'orientation des mobilités suite aux Assises nationales de la mobilité

(Dossier n° 2018-2599)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Da Passano

Future loi d'orientation des mobilités Contribution de la métropole de Lyon

Conseil du 16 mars

GRANDLYON
la métropole

Loi d'orientation des mobilités - calendrier

19 septembre 2017 : lancement des Assises nationales de la mobilité

- Une priorité affichée : « les transports du quotidien »
- Une large consultation : usagers, collectivités, opérateurs, acteurs économiques, associations
- Des ateliers territoriaux, dont l'**atelier du 16/11 à Lyon**, organisé par l'Etat, en partenariat avec la Métropole

13 décembre 2017 : clôture officielle des Assises

1 février 2018 : remise du rapport du COI (Conseil d'orientation des infrastructures) dit « rapport Duron »

15 février 2018 : remise du rapport Spinetta

mai 2018 : présentation du **projet de loi d'orientation des mobilités**

- un volet loi de programmation et de financement des infrastructures, équilibrant dépenses et ressources
- un volet mesures de soutien à l'innovation et aux nouvelles formes de mobilité + évolutions de la gouvernance

Annexe 1 (3/11)

L'atelier territorial de Lyon du 16 novembre

- Objectif : écouter les besoins du territoire en matière de mobilité
- 6 groupes de travail réunissant élus, techniciens, experts, associations, représentants d'usagers, acteurs économiques et opérateurs de mobilité, grand public
- Une restitution de l'atelier publiée sur le site web des Assises le 8/12

Thème	Élu Métropole
Des mobilités + propres	Pierre Hémon
Des mobilités + connectées	Karine Dognin-Sauze
Des mobilités + solidaires	Sarah Peillon
Des mobilités + intermodales	Patrick Véron
Des mobilités + sûres	Michèle Vuillien
Des mobilités + soutenables	Jean-Luc Da Passano

Des mobilités plus propres

Les propositions exprimées :

- ZFE : un soutien de l'État sur des aides ciblées à la conversion
- ZFE : une réglementation qui évolue pour faciliter le contrôle automatique
- Développement des motorisations électriques et GNV : un cadre incitatif pour des acteurs en plus des collectivités (logement, grands générateurs éco ...)
- Apaisement des vitesses : développer de nouveaux outils d'aménagement et une réglementation adaptée
- Incitation au report vers les modes actifs : pérenniser les dispositifs de soutien de l'État (prime VAE, indemnité kilométrique vélo,...)
- Démobilité, changements de comportement, télétravail : reconnaître aux AOM un rôle en matière de management de la mobilité
- Logistique urbaine : soutenir la recherche et l'évaluation des impacts des solutions innovantes

Annexe 1 (5/11)

Des mobilités plus intermodales

Les propositions exprimées :

- Réaffirmer le rôle des TC non urbains pour l'accessibilité du péri-urbain au cœur d'agglomération et viser la complémentarité des réseaux TC urbains et non urbains
- Améliorer les conditions de rabattement sur les lieux d'intermodalité, à toutes les échelles
- Proposer aux collectivités un cadre pour labelliser les offres de covoiturage courte distance (cf. autopartage)
- Faire évoluer la réglementation sur la définition du covoiturage au code de la route, la création de voies réservées, les outils de contrôle et de sanction
- Mettre en place un dispositif réglementaire pérenne pour affecter l'espace public de manière dynamique (ex : voies réservées aux heures de pointe)
- Clarifier le rôle de chef de file pour développer l'intermodalité : les AOM sur les territoires urbains, les Régions sur les territoires périurbains et ruraux

Des mobilités plus connectées

Les propositions exprimées :

- Envisager la constitution d'un service public des données de mobilité, pour maîtriser leur usage dans les nouveaux outils d'aide à la mobilité
- Définir les obligations de producteurs de données mobilité (publics ou privés) et les conditions de leur réutilisation et partage
- Soutenir les initiatives de type pass urbain, support billettique unique de tous les services urbains, notamment de mobilité

Des mobilités plus solidaires

Les propositions exprimées :

- Des dispositifs publics qui incitent les nouveaux opérateurs de mobilité à une couverture territoriale plus élargie (sur le modèle du label autopartage Grand Lyon)
- Une nouvelle politique nationale de mobilité qui favorise la « ville des courtes distances » plutôt que le modèle non soutenable d'hypermobilité (développement continu des voies rapides routières)
- Une attention spécifique aux enjeux de desserte et désenclavement de certains quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Le développement d'un maillage TC en complément des lignes radiales, y compris dans des zones peu denses
- Un observatoire national des comportements de mobilité pour vérifier l'adaptation du système de mobilité aux aspirations des habitants
- Mobiliser de grands propriétaires fonciers (État, SNCF) pour produire une nouvelle offre de logements plus en proximité avec les zones d'emploi

Des mobilités plus sûres

Les propositions exprimées :

- Accidents de la route avec des circonstances aggravantes cumulées : requalifier les délits en crimes
- Privilégier un développement du véhicule autonome sur des sites protégés type voie rapide et non dans les espaces urbains avec mixité des usages
- Nouveaux engins de déplacements personnels : adapter le cadre réglementaire pour éviter de nouveaux conflits d'usage

Annexe 1 (9/11)

Des mobilités plus soutenables

Les propositions exprimées :

- Créer un établissement public national à gouvernance locale pour faciliter le financement et la mise en œuvre du projet « Anneau des Sciences »
- Écarter les trafics de transit PL : adapter le cadre réglementaire pour permettre le contrôle sanction automatique
- Écarter les trafics de transit VL : adapter le cadre législatif pour instituer un péage de transit (taxe)
- Faciliter le financement des parcs-relais à l'aide des recettes du stationnement sur voirie
- Une réglementation adaptée pour permettre le stationnement payant des deux roues motorisées
- Soutenir le développement des politiques « temporelles » pour optimiser l'usage des réseaux
- Permettre aux AOM d'attribuer une licence aux opérateurs de parking partagé
- Définir les indicateurs de fiabilité et régularité des temps de parcours pour les réseaux routiers (national et d'agglomération)
- Mieux valoriser cet objectif de fiabilité dans l'analyse de l'intérêt socio-économique des nouveaux projets

La loi LOM : une opportunité pour le territoire de la Métropole

Faire valoir **une politique de mobilité ambitieuse** :

- Désaturer le nœud ferroviaire lyonnais : tenir un débat public dès la fin d'année 2018
- Écarter les trafics de transit (réseau autoroutier)
- Poursuivre les investissements massifs pour développer l'offre TC
- Développer les mobilités actives et les offres innovantes (mobilité partagée, véhicule autonome)
- Développer les services aux usagers en valorisant les données mobilité
- Innover en matière de logistique urbaine

Soutenir des **dispositions législatives et réglementaires** au service de cette politique :

- dispositifs pour protéger le cœur d'agglomération : péage de transit, contrôle-sanction-automatique des PL, EPN à gouvernance locale pour la réalisation du projet Anneau des Sciences

Soutenir et orienter **l'innovation** :

- Nouvelles offres covoiturage, vélos libre service sans station, etc.
- Véhicule autonome
- Gouvernance des données mobilité

Annexe 1 (11/11)

Objet de la délibération

Sur la base des propositions émises localement sur ces 6 thèmes lors des assises de la mobilité, une contribution a donc été rédigée et constitue le rapport soumis à l'assemblée métropolitaine.

Il est donc proposé au conseil de délibérer pour :

Approuver la contribution de la Métropole de Lyon à l'élaboration de la future loi d'orientation des mobilités (LOM), suite aux Assises nationales de la mobilité.

Annexe 2**Question orale du groupe Les Républicains et apparentés
Primes en faveur du vélo à assistance électrique**

les Républicains et Apparentés
GRAND LYON MÉTROPOLE

Conseil métropolitain du 16 mars 2018

Article 67 du règlement intérieur

Question orale sur les primes en faveur du vélo à assistance électrique

Jusqu'au 31 janvier 2018 existait une prime d'Etat de 200 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Cette prime n'était pas cumulable avec une autre.

Cette prime est désormais restreinte aux personnes non soumises à l'impôt sur le revenu suivant les principes suivants :

- le montant de l'aide d'État ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale,
- le montant des 2 aides cumulées ne peut être supérieur à 20% du coût d'acquisition ou 200 euros.

En juin 2016, lors de la présentation du plan Oxygène le Président de la Métropole, avait annoncé une aide de 250 € de la part de la Métropole pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Mais quelques semaines plus tard, le Conseiller délégué aux Mobilités actives indiquait que cette promesse ne serait pas tenue.

Dès lors, Monsieur le Président, que compte faire la Métropole en matière d'octroi de prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique tant pour les personnes non soumises à l'impôt sur le revenu que pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu ?

Annexe 3

Question orale du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés

Mise en place, par la Métropole de Lyon, d'une nouvelle organisation territoriale avec la nomination de référents par territoire ou par Conférence territoriale des Maires



Vendredi 16 mars 2018
Conseil de la Métropole

Question orale

Monsieur le Président,

La métropole de Lyon met actuellement en place une **nouvelle organisation territoriale** avec la nomination de référents par territoire ou par CTM.

L'objectif serait, semble-t-il, que cette nouvelle organisation soit totalement mise en place au 1^{er} juin 2018. Il semblerait, également, que l'information des maires soit en cours en phase avec les nominations des référents territoriaux et thématiques.

Qu'en est-il des élus métropolitains ?

Le Conseil de la Métropole, qui est l'instance démocratique et décisionnelle des politiques métropolitaines, n'est pas informé de ce changement organisationnel structurant.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous présenter cette nouvelle organisation territoriale?

Je vous remercie.

Pour le groupe UDI,
Laurence Croizier

Annexe 4

**Question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain
et du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)
Hébergement d'urgence**

Communistes, Parti de gauche & républicains
GRAM

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU VENDREDI 16 MARS 2018

QUESTION ORALE... FAMILLES, MIGRANTS, PRÉCAIRES, ... À LA RUE...

Tout le système d'hébergement d'urgence et de logement très social est engorgé !

Des centaines de migrants, de réfugiés dehors... et ce malgré les Centres d'accueils et d'orientation, qui prouvent que l'État pourrait organiser un accueil digne pour un coût maîtrisé et qui ouvrirait des perspectives et des solutions administratives et sociales pour les personnes... 70 000 places d'hébergements (demandeurs d'asile, réfugiés, urgence, ...) en France pour près de 110 000 demandeurs d'asile, selon la CIMADE !

Il y a aussi les pauvres, les précaires, souvent salariés, que la précarité a exclu du droit à un logement digne et accessible... des familles qui ont perdu leur emploi dans d'autres régions, qui viennent à Lyon pour espérer rebondir... Des milliers de personnes, de familles hébergées, dans le parc privé ou dans le parc social, dans des situations de sur-occupations !

Et tout indique une aggravation forte des situations de sans-toits malgré les efforts des associations, des militants, des acteurs de l'hébergement, des citoyens. Alors que ce sont les associations, les services sociaux et les élus locaux qui gèrent l'urgence, nous avons demandé, lors du Conseil du 15 décembre 2017, une Conférence métropolitaine réunissant l'ensemble des acteurs -État, Métropole, bailleurs, associations, élus locaux, ... :

- d'abord, pour partager un bilan détaillé des capacités d'hébergement (CADA, CAO, PRAHDA, HUDA, foyers, ...) et des besoins de sans-toits, et faire converger les moyens pour un renforcement rapide des capacités d'accueil ;
- ensuite, pour construire des propositions avant la publication de la loi Logement annoncée par le Gouvernement, et évaluer les besoins en places d'hébergement et en logement social capables de sortir enfin de ce scandale des familles à la rue.

Donc, monsieur le Président, nous nous permettons de vous demander où on en est quant à cette proposition car, dans le contexte de la loi Collomb... qui va réduire les délais et les possibilités de recours, cela ne va pas réduire le flux de migrants mais les précariser encore plus et favoriser les squats et les réseaux qui les exploitent... Vous aviez répondu assez favorablement à notre demande quand vous aviez affirmé : « *La proposition de trouver un lieu, de pouvoir échanger avec les associations, avec la Métropole, avec les acteurs présents sur le terrain me paraît être une bonne solution* ».

À quand la Conférence métropolitaine sur ce sujet, monsieur le Président ?

la métropole
GRAND LYON

Annexe 5

Question orale du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)
et du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain

Services publics de proximité



**Communistes,
Parti de gauche & républicains**

**Conseil Métropolitain du 16 mars 2018
Question orale**

Monsieur le Président,

Le groupe GRAM Métropoles et le groupe Communiste, Parti de gauche & républicains souhaitent poser une question d'actualité concernant les services publics de proximité dans notre Métropole. Cette question concerne plus particulièrement les agences SNCF de Croix-Rousse et Bellecour, dont la Direction régionale de la SNCF a annoncé la fermeture en juin prochain.

Dans la logique du rapport Spinetta, cette annonce est la poursuite d'une politique de destruction des services de proximité menée par la SNCF depuis plusieurs années et qui s'est traduite, dans notre métropole, notamment par la fermeture brutale de l'agence de Villeurbanne, par la suppression des humains et des guichets dans de nombreuses petites gares ou celle de contrôleurs dans les TER ou les Tram-train. Elle est la manifestation locale d'une volonté de réduire « les dépenses » au détriment du service rendu aux usagers, sommés d'aller sur internet ou de subir de longues attentes aux guichets des gares.

La fermeture a été préparée de longue date, notamment sur la Croix-Rousse, d'abord en réduisant les horaires d'ouverture quotidiens, ensuite en fermant le samedi. Malgré les « efforts » des responsables locaux successifs de la direction Régionale de la SNCF pour prouver que la boutique est inutile, loin de péricliter, celle-ci est sans cesse pleine lorsqu'elle est accessible aux usagers. Et ceux-ci se sont mobilisés depuis de nombreux mois, en contactant le syndicat CGT Cheminot pour un travail commun, en créant un comité d'usagers des Services Publics, en faisant signer plus de 20 000 pétitions, en exigeant des rencontres avec la SNCF, en organisant des rassemblements... Car les habitants tiennent à leurs services publics et au maintien de la proximité, de l'humanité qui lui est liée autant qu'à l'efficacité qu'elle assure.

Dans cette lutte pour un service public tourné vers la satisfaction des besoins des usagers, les habitants se sont naturellement tournés vers leurs élus – maires comme députés - pour obtenir soutien et relais.

Monsieur le Président, mardi 6 mars 2018, dans une allocution prononcée en votre nom par M. Bertolle lors de la manifestation organisée par le Comité des Usagers des Services Publics et la CGT, vous vous êtes engagé à mener une action volontariste contre la fermeture des agences concernées. Nous espérons qu'il ne s'agissait pas de promesses sans fondement ni de paroles destinées à apaiser les esprits...

Notre question est donc simple : comment comptez-vous engager concrètement la Métropole aux côtés des habitants, pour interpeller les Directions Régionale et Nationale de la SNCF afin d'empêcher les fermetures annoncées, voire obtenir la réouverture d'agences de proximité fermées ces dernières années malgré l'irremplaçable service qu'elles rendaient aux habitants ?

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 25 juin 2018.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
